

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12814 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 10 AVRIL 1986

D'un parti communiste à l'autre

La comparaison entre le parti communiste italien et le parti communiste français a toujours été un exercice tentant... et un peu facile.

Le contraste n'en est pas moins étonnant entre les démarches suivies par les deux formations, et beaucoup plus sur le plan interne qu'en ce qui concerne leurs relations respectives avec Moscou, autrefois sujet d'évidentes divisions.

A Florence se réunit précisément un congrès extraordinaire dont M. Natta, héritier d'Enrico Berlinguer, a lui-même pris l'initiative et à l'occasion duquel le PCI - qui compte toujours près d'un électeur sur trois - s'interroge ouvertement sur la voie dans laquelle il doit s'engager.

Autre contraste : alors qu'en France les communistes dénoncent aujourd'hui leur union passée avec des socialistes en qui ils ne voient plus que des adversaires, le Parti communiste italien s'oriente vers une « alternative démocratique » dont la base ne pourrait être que l'alliance avec le Parti socialiste au sein d'un « gouvernement de programme ».

Si toutefois le PCI s'interroge, c'est que, en dépit de sa vitalité, ses efforts pour devenir un « parti de pouvoir » sont jusqu'à présent restés sans résultats. Depuis l'époque du « compromis historique », où il accordait un soutien sans participation au gouvernement démocrate-chrétien, il s'est au contraire vu de plus en plus incarciné du jeu des autres partis.

Ses espoirs sont minces de voir l'actuelle coalition dominée par le PS de M. Craxi et une démocratie chrétienne toujours puissante se briser pour lui ouvrir le chemin d'une problématique moins de la gauche. En même temps, sa base électorale, tout en demeurant large, s'est sensiblement réduite lors des dernières consultations, faisant perdre notamment aux élus communistes le contrôle l'importantes municipalités.

D'où la mise en garde lancée par exemple par M. Lama, ancien secrétaire général de la confédération syndicale communiste, rappelant que le PCI n'était nullement assuré de conserver indéfiniment les gros bataillons de ses électeurs.

(Lire nos informations page 2.)

LE PROGRAMME DE M. CHIRAC ET LA COHABITATION

M. Mitterrand refuse la privatisation de sociétés nationalisées avant 1981

Devant le conseil des ministres réuni mercredi 9 avril, M. Mitterrand a indiqué, selon l'Elysée, qu'il ne signerait pas, à propos de la privatisation souhaitée par le gouvernement, d'ordonnances qui toucheraient les sociétés nationalisées avant 1981, qui transgresseraient les règles d'évaluation financière admises lors de leurs

passage du secteur privé au secteur public ou qui entraîneraient des mesures contradictoires à la démocratisation du secteur public. A l'hôtel Matignon, on indiquait cependant que le premier ministre s'attendait à cette déclaration du chef de l'Etat, et que le gouvernement entend « aller de l'avant ».

Le conseil a autorisé M. Chirac à engager la responsabilité de son gouvernement sur les lois d'habilitation (réforme électorale, mesures économiques et sociales). M. Chirac a présenté, à l'Assemblée nationale, le programme de son gouvernement dans une déclaration de politique générale suivie d'un vote.

« Le président de la République a fait connaître son sentiment sur les projets de loi d'habilitation », a déclaré mercredi M. Alain Juppé, porte-parole du gouvernement. Rendant compte des travaux du conseil des ministres, M. Juppé a précisé : « Je dois vous dire que vous savez tout en lisant le message qu'il a adressé au Parlement. »

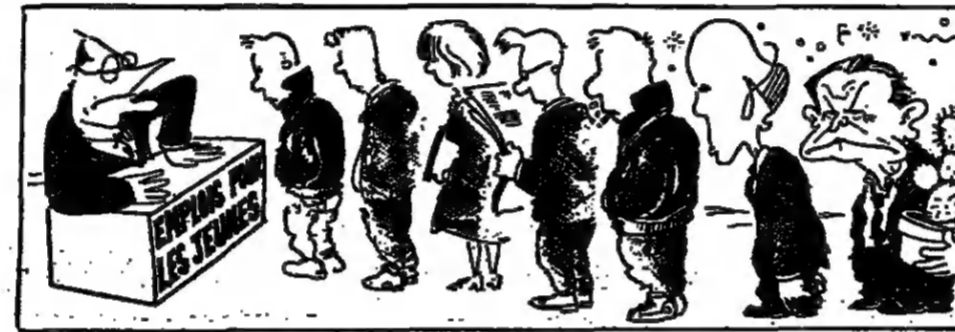
Dans ce message, M. Mitterrand s'est une nouvelle fois porté garant de la défense de certains acquis, en faisant explicitement référence au préambule de la Constitution de 1946 (lire page 6). Il s'est, d'autre part, posé en défenseur des droits du Parlement, et a mis en garde le premier ministre contre l'usage simultané de la procédure des ordonnances et de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution (qui permet l'adoption d'un texte sans débat).

Or, à l'issue du conseil, l'Hôtel Matignon a fait savoir que le premier ministre était autorisé à engager sa responsabilité en vertu de cette procédure de l'article 49, alinéa 3, lors des débats sur les projets de loi d'habilitation lui permettant de recourir aux ordonnances. Selon M. Juppé, il n'y a pas eu, autour de la table du conseil, discussion sur ce point. Il est cependant permis de penser qu'à cette occasion, M. Chirac a

précisé qu'il n'utiliserait cette procédure qu'en cas de difficulté au sein de sa majorité hors de sa présence du territoire national.

Au cours de ce conseil, le président a surtout fait l'inventaire des ordonnances qu'il refuserait de signer, à savoir : celles qui concerneraient la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981.

(Lire la suite page 8.)



Mesures annoncées par le premier ministre

- Abrogation de la loi Quillot et des lois sur l'enseignement supérieur et sur la presse
Plan pour favoriser l'emploi des jeunes.
Modification du code de la nationalité.

(Page 28)

Voiture piégée au Liban

Onze morts à Jounieh, au cœur du « réduit chrétien ». PAGE 4

Offensive contre les résistants en Afghanistan

Violents combats dans le sud du pays. PAGE 4

Lionel Cardon devant les assises

Accusé du meurtre d'un policier, il se veut le maître de son procès. PAGE 10

Etranger (2 à 4) • Politique (5 à 8) • Société (10 et 11) • Communication (21) • Économie (23 à 27)

Programme des expositions (17) • Programme des spectacles (18 et 19) • Radiotélévision (20) • Informations services : Mots croisés (20) • Météorologie (21) • Carnet (21) • Annonces classées (22)

PRÉPARATION DU SOMMET SOVIÉTO-AMÉRICAIN ET POLÉMIQUES EST-OUEST

Les ambiguïtés de M. Gorbatchev

Une longue conversation entre M. Reagan et M. Dobrynine, l'ancien ambassadeur soviétique à Washington, un rendez-vous pris entre les chefs des diplomates des deux grandes puissances pour la mi-mai à Washington, des propos prudemment optimistes de M. Stultz et l'ajournement à la dernière minute d'un essai nucléaire améri-

cain prévu pour mardi après-midi (aux dernières nouvelles cependant, cet essai devait avoir lieu ce mercredi), tout cela a relancé aux Etats-Unis les spéculations sur la tenue dès cette année d'un nouveau sommet soviéto-américain.

Sans démentir cette éventualité, et tout en affirmant qu'il ne posait pas de condi-

tion préalable à une nouvelle rencontre avec M. Reagan, M. Gorbatchev a néanmoins, dans un discours prononcé mercredi dans la ville soviétique de Togliatti, vivement dénoncé la politique américaine. Il s'en est pris aussi avec sévérité à l'attitude de Paris et de Londres dans l'affaire des euromissiles.

De notre correspondant

Moscou. - M. Gorbatchev a pour la première fois sévèrement montré du doigt les Français et les Britanniques à propos des euromissiles. « En paroles, ils sont pour la paix, en fait, ils sont pour les missiles. Non, ce n'est pas une approche sérieuse de la part de la Grande-Bretagne et de la France », a déclaré mardi 8 avril le secrétaire général.

M. Gorbatchev, qui poursuit une tournée en province, s'adressait aux ouvriers de l'usine auto-

mobile géante construite il y a vingt ans par Fiat à Togliatti, à 850 kilomètres au sud-est de Moscou. Cette usine fabrique des Lada et des Ligouli. La ville porte depuis 1964 le nom de l'ancien secrétaire général du PC italien.

Aux yeux de M. Gorbatchev, Britanniques et Français ne sont donc « pas sérieux » dans leur argumentation. Son grief principal est le soutien apporté par Paris et Londres au déploiement des Pershing-2 et des missiles de croisière et leur refus de prendre en compte la proposition sovié-

que d'une disparition simultanée des SS-20 installés en Russie d'Europe et des euromissiles de l'OTAN. M. Gorbatchev se présente comme un homme de bonne volonté que l'on s'obstinerait, en Europe de l'Ouest, à ne pas écouter. Le secrétaire général a presque des accents d'amoureux éconduit qui espère encore quelque chose de la volage Europe, mais il a désormais des doutes sur sa vertu.

Pour comprendre cette déception qui apparaît clairement pour la première fois dans un discours public de M. Gorbatchev, il faut

sans doute remonter à Youri Andropov. Le secrétaire général disparu il y a un peu plus de deux ans avait lancé, au cours de son bref mandat, une entreprise de séduction sans précédent en direction de l'opinion européenne. Tout avait été alors tenté pour flatter les tendances pacifistes, neutralistes ou simplement « autonomistes » des Européens, des Allemands de l'Ouest surtout, mais aussi des Français et des autres face aux Américains.

DOMINIQUE D'HOMBRES. (Lire la suite page 3.)

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Cinéma viennois au Centre Pompidou

L'esprit de Vienne a régné sur l'Europe et sur Hollywood. Stroheim, Fritz Lang, Sternberg, Murnau, et Billy Wilder, Preminger et Lubitsch, et Michael Curtiz, né en Hongrie, et le plus Viennois de tous, Max Ophüls, né en Allemagne. Le cinéma de l'esprit viennois est celui de la Diaspora.

Le nouvel Opéra d'Amsterdam

Voilà soixante ans que la capitale des Pays-Bas attendait son palais Garnier. A six mois de l'inauguration, on se querelle de plus belle. (Pages 13 à 16)

ACTUELLEMENT



JEAN-HUGUES ANGLADE - BEATRICE DALLE

Les Américains redécouvrent le français...

Une cinquantaine d'Américains (enseignants, administrateurs, universitaires, représentant de la presse francophone et de l'édition) participent jusqu'au 13 avril, au Centre d'études pédagogiques de Sèvres, à un colloque sur l'enseignement et la promotion de la langue française

aux Etats-Unis, organisé par le ministère des affaires étrangères. Cette réunion doit aboutir à diverses propositions d'ordre pédagogique destinées à développer la présence du français dans l'enseignement américain.

Correspondance

Washington. - L'enseignement du français aux Etats-Unis, qui, comme celui des autres langues étrangères, avait reculé au cours de la dernière décennie, regagne du terrain. Il arrive aujourd'hui bon second, derrière l'espagnol. Si l'on considère que la poussée de l'espagnol s'explique dans une large mesure par des raisons utilitaires, compte tenu de la présence de 15 à 25 millions de Latino-Américains, le français paraît avoir non seulement maintenu mais amélioré sa position. Telles sont les conclusions de statistiques non officielles venant d'associations professionnelles, comme le Conseil américain pour l'enseignement des langues étrangères

(ACTFL) ou l'Association des langues modernes (MLA). Certes l'enseignement des langues étrangères n'est pas une priorité aux Etats-Unis, et celui du français est encore considéré comme un luxe. La population scolaire, dans le primaire et le secondaire, est estimée à 45 millions. Sur ce total, moins d'un million d'élèves apprennent le français. Dans l'enseignement supérieur, sur 12 millions d'étudiants environ, 270 000 suivent des cours de français. Selon la MLA, les étudiants des collèges et universités inscrits à des cours de langues étrangères représentaient, en 1984, 7,4 % de l'ensemble des étudiants. Dans l'enseignement secondaire, c'est-à-dire essentiellement dans les écoles publiques, de beaucoup les plus

nombreuses (83 000 contre 19 000 établissements privés), 3,5 millions d'élèves de grade 7 à 12 (ce qui correspond aux classes allant de la septième à la seconde) sont inscrits dans les cours de langues étrangères, soit 19 % des effectifs totaux au lieu de 17,8 % en 1978. Si le déclin de l'enseignement des langues a été ralenti, il est prématuré de conclure que ce renouveau d'intérêt se maintiendra et se développera. Dans l'enseignement supérieur, en effet, la tendance est moins encourageante si on compare le nombre des étudiants en langues avec celui de la population estudiantine qui a pratiquement triplé. HENRI PIERRE. (Lire la suite page 10.)

Mère indigne

de Mitterrand... la mère indigne...

NOUVELLES BRÈVES

Le président de la République... nouvelles brèves...

VENDEZ TOUJOURS L'ANNÉE LIVRES - DISQUES A LA SACELP

ARD ECA

PANTALONS MISE SUR COSTUMES MISE SUR NOUVELLE COULEUR

LE GRAND T...

partant avec le... ateur...

INCKI

DIPLOMATIE

TANDIS QUE M. DOBRYNINE FAISAIT SES ADIEUX A M. REAGAN

Washington décide d'ajourner un essai nucléaire

De notre correspondant

Washington. - L'entretien a été plus long que prévu (une heure et quart au lieu de quinze minutes) et l'essai nucléaire auquel les Etats-Unis devaient procéder le même jour dans le Nevada a été reporté à la dernière minute. Ces bonnes manières mises à part, tout s'est passé comme attendu et un nouveau sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev est donc désormais en préparation pour cette année.

A l'issue de la visite d'adieu rendue, mardi 8 avril, au président américain par M. Anzoni Dobrynine, récemment nommé secrétaire du comité central soviétique, après avoir été vingt-quatre ans ambassadeur à Washington, le secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, a en effet annoncé qu'il recevra à la mi-mai le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, pour étudier avec lui l'organisation du rendez-vous dont MM. Reagan et Gorbatchev étaient convenus, en novembre dernier, à Genève.

Les dirigeants soviétiques avaient depuis lors manqué d'empressément à tenir ce rendez-vous, qui doit avoir lieu aux Etats-Unis et être en principe suivi d'un troisième sommet, l'année prochaine, en Union soviétique. Ces quatre mois d'attente ont donc été vains et ont fait perdre au rendez-vous son caractère de surprise.

Reste qu'aucune date n'est encore fixée et que sauf à en trouver une, comme le souhaitent les Américains, dans les trois mois courants avant la fin juillet, il faudra attendre la fin novembre. M. Reagan ne veut, en effet, ni sacrifier ses vacances d'été, ni recevoir le numéro 2 soviétique au beau milieu de la campagne pour des élections parlementaires de début novembre.

Reste surtout que M. Gorbatchev a nettement fait comprendre, dans le discours qu'il prononçait à l'occasion de la réception de M. Dobrynine, qu'il n'aurait pas l'intention de se rendre à la Maison Blanche, que

s'il ne met pas de conditions préalables au prochain sommet, il en attend, en revanche, des « résultats concrets » dans le domaine du désarmement. Au minimum, c'est là imputer d'avance à M. Reagan un échec en ce domaine, et M. Shultz a semblé, quant à lui, avoir une préoccupation tout à fait parallèle, bien qu'inverse, lorsqu'il a souligné qu'une « importante préparation était nécessaire » avant les nouvelles conversations des deux dirigeants, les deux parties étant d'accord, selon lui, pour que ces conversations débouchent sur « des résultats significatifs et substantiels ».

Pressé d'évaluer l'évolution des relations soviéto-américaines, ces derniers mois, le secrétaire d'Etat n'a pu parler que de « progrès » dans le domaine bilatéral, d'une « meilleure connaissance mutuelle », d'éléments positifs et d'autres négatifs. Montrant plus d'optimisme que ses collaborateurs à propos du contrôle des armements, M. Shultz a même estimé qu'un « rapprochement des positions s'était manifesté » dans le domaine des armes de moyenne portée (les euromissiles). Pour ce qui est des armes stratégiques et spatiales, en revanche, il n'a pas caché qu'aucun mouvement ne s'était produit.

Avant de repartir Moscou, M. Dobrynine avait à nouveau rencontré, ce mercredi, avec M. Shultz, qui l'avait déjà reçu lundi matin au département d'Etat. Ses conversations avec M. Reagan auraient notamment porté sur la question du terrorisme, la Libye et les essais nucléaires, sur lesquels l'URSS s'est imposé un moratoire unilatéral. Ce moratoire aurait été automatiquement levé si Washington avait procédé au test prévu pour mardi. En le reportant, la Maison Blanche a sans doute voulu éviter de prendre la responsabilité d'une tension dans les relations avec Moscou, au moment même où y était introduit un élément d'assouplissement.

Très provisoire, disait-on, ce report a toutefois été justifié par des raisons uniquement « techniques » : le porte-parole de la Maison Blanche a tenu à dire qu'aucun rapport avec la visite de M. Dobrynine.

BERNARD GUETTA.

L'URSS ne demande pas actuellement l'arrêt des essais nucléaires français, affirme M. Vorontsov, ambassadeur en France

L'URSS ne demande en aucune façon l'arrêt des essais nucléaires français et ne mène actuellement aucune négociation directe en ce sens avec la France, a déclaré, mardi 8 avril, M. Youli Vorontsov, ambassadeur d'URSS en France.

S'adressant à l'Association de la presse diplomatique, M. Vorontsov a souligné que la priorité essentielle de l'Union soviétique en matière de politique extérieure était d'arriver à un accord avec les Etats-Unis sur l'arrêt de la course aux armements, avec, pour commencer, dans un avenir immédiat, l'arrêt total des essais nucléaires américains et soviétiques. Dans ce domaine, « nous voulons des mesures concrètes », a-t-il ajouté, citant en anglais l'expression « We won't take « no » for an answer » (« Nous ne prendrons pas « non » pour une réponse »).

L'ambassadeur a ajouté qu'il n'était pas non plus question pour Moscou de traiter avec les Américains du problème des armes nucléaires françaises. « Si besoin est, nous connaissons l'adresse », a-t-il souligné, ajoutant que l'URSS engageait « des conversations avec la France en temps voulu » sur ce sujet.

M. Vorontsov a refusé de dire s'il serait, comme la rumeur en court, le prochain ambassadeur d'URSS à Washington, se bornant à constater que ce poste était aujourd'hui « vacant ».

Troika et cohabitation

Interrogé sur les problèmes que pourrait poser dans les relations franco-soviétiques la cohabitation, M. Vorontsov a répondu : « Notre dialogue s'est toujours déroulé avec la France, et non avec des partis politiques, et nous continuerons dans ce sens. Que les personnes au sommet changent, ce n'est pas important ».

« Nous sommes prêts à recevoir le président de la République, le premier ministre, et tous les ministres qui voudront venir », a-t-il dit, à propos du voyage prévu en juin de l'ambassadeur français en URSS. L'ambassadeur a fait remarquer à ce sujet qu'il était déjà arrivé que l'Union soviétique soit représentée à l'étranger par « une troïka » (NDLR : MM. Boulangine, Khrouchchev et Malenkov, après la mort de Staline) et qu'elle ne s'en était pas plus mal portée.

Les ambiguïtés de M. Gorbatchev

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev est l'héritier de cette stratégie. Il a continué à l'appliquer en se rendant à Paris en octobre dernier, pour sa première visite à Paris en tant que ministre des affaires étrangères.

Le secrétaire général n'est sans doute pas sur le point de changer de politique à l'égard de l'Europe de l'Ouest, mais un paradoxe s'estompe. Jusqu'ici, les Américains, déployés de Pershing et de Cruise, étaient les principaux « méchants », et les Européens, qui ont pourtant fait voter par leurs Parlements respectifs leur installation sur le Vieux Continent, étaient quasiment innocents.

Aujourd'hui, M. Gorbatchev est dépité et il le dit clairement : « En réponse à nos propositions qui vont au-delà des désirs de l'opinion européenne et de nombreux gouvernements nous entendons les Européens de l'Ouest dire maintenant : on ne peut pas retirer les missiles américains car l'Union soviétique obtiendrait ainsi une supériorité en matière conventionnelle. Mais, dans notre déclaration de janvier, nous avons proposé sans équivoque de réduire également les armements conventionnels et les forces armées classiques ».

Les Européens sont en outre accusés de mauvaise foi pour leur réaction négative à un autre aspect des propositions soviétiques. M. Gorbatchev avait suggéré dans son vaste plan de désarmement une « destruction des SS-20 installés en Russie d'Europe ». Or, les Européens de l'Ouest « font semblant », selon lui, d'ignorer qu'il s'agit bien d'une destruction et non pas d'un transfert en Asie.

« Rétablir l'atmosphère de Genève »

Le secrétaire général a fait savoir au passage à Washington qu'il a les « nerfs solides », et qu'il ne se laissera pas aller à des réactions inconsidérées. M. Gorbatchev a pu dire, à propos de l'explosion nucléaire qui devait avoir lieu mardi sur le polygone du Nevada, mais il n'a évoqué ni cet essai ni le report qui a été annoncé sans commentaires mardi soir par Radio Moscou.

M. Gorbatchev a enfin précisé sa position à propos d'un sommet avec M. Reagan. Ce n'est pas non, mais ce n'est pas oui non plus, et le ton n'est plus du tout chaleureux. « La rencontre peut avoir lieu si l'atmosphère de Genève est conservée ou, plus exactement, si elle est rétablie. Voyez ce qui se passe (...) la campagne antisoviétique a repris de plus belle aux Etats-Unis (...). Plus grave encore, on a exigé que l'Union soviétique réduise de 40 % son personnel diplomatique à New-York. Une escadre américaine a fait son apparition au large des côtes de la Crimée (...), on a lancé une attaque contre la Libye ».

Cette litane des griefs tend un peu moins probable un sommet aux Etats-Unis dans les mois qui viennent, mais le principe en est maintenu. « Je suis pour une telle rencontre (...), mais je souhaite qu'elle se déroule en conformité avec ce dont nous étions convenus avec le président (Reagan), à savoir qu'elle marque un pas en avant, c'est-à-dire qu'elle aboutisse à des résultats pratiques en vue d'arrêter la course aux armements », a affirmé M. Gorbatchev avant de conclure sur une note optimiste : « Nous sommes pour le maintien de la dynamique créée à Paris et à Genève, mais nous ne nous laisserons pas provoquer. Nous n'allons pas jeter de l'huile sur le feu et faire revivre ainsi la guerre froide. La politique, en ce siècle nucléaire, n'est pas un jeu ».

Les malins-mots tout au long de ce discours ont été « réalisme » et « responsabilité ». Le dirigeant soviétique cherche à faire passer M. Reagan pour un irresponsable et un bouffeur. C'est de bonne guerre. Mais le secrétaire général a choisi, au bout de plus d'un an d'exercice du pouvoir, de privilégier la diplomatie « publique ». Il donne l'impression d'avoir emporté un mégaphone et de ne plus vouloir de lâcher.

Les ambiguïtés de M. Gorbatchev

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev est l'héritier de cette stratégie. Il a continué à l'appliquer en se rendant à Paris en octobre dernier, pour sa première visite à Paris en tant que ministre des affaires étrangères.

Le secrétaire général n'est sans doute pas sur le point de changer de politique à l'égard de l'Europe de l'Ouest, mais un paradoxe s'estompe. Jusqu'ici, les Américains, déployés de Pershing et de Cruise, étaient les principaux « méchants », et les Européens, qui ont pourtant fait voter par leurs Parlements respectifs leur installation sur le Vieux Continent, étaient quasiment innocents.

Aujourd'hui, M. Gorbatchev est dépité et il le dit clairement : « En réponse à nos propositions qui vont au-delà des désirs de l'opinion européenne et de nombreux gouvernements nous entendons les Européens de l'Ouest dire maintenant : on ne peut pas retirer les missiles américains car l'Union soviétique obtiendrait ainsi une supériorité en matière conventionnelle. Mais, dans notre déclaration de janvier, nous avons proposé sans équivoque de réduire également les armements conventionnels et les forces armées classiques ».

Les Européens sont en outre accusés de mauvaise foi pour leur réaction négative à un autre aspect des propositions soviétiques. M. Gorbatchev avait suggéré dans son vaste plan de désarmement une « destruction des SS-20 installés en Russie d'Europe ». Or, les Européens de l'Ouest « font semblant », selon lui, d'ignorer qu'il s'agit bien d'une destruction et non pas d'un transfert en Asie.

« Rétablir l'atmosphère de Genève »

Le secrétaire général a fait savoir au passage à Washington qu'il a les « nerfs solides », et qu'il ne se laissera pas aller à des réactions inconsidérées. M. Gorbatchev a pu dire, à propos de l'explosion nucléaire qui devait avoir lieu mardi sur le polygone du Nevada, mais il n'a évoqué ni cet essai ni le report qui a été annoncé sans commentaires mardi soir par Radio Moscou.

M. Gorbatchev a enfin précisé sa position à propos d'un sommet avec M. Reagan. Ce n'est pas non, mais ce n'est pas oui non plus, et le ton n'est plus du tout chaleureux. « La rencontre peut avoir lieu si l'atmosphère de Genève est conservée ou, plus exactement, si elle est rétablie. Voyez ce qui se passe (...) la campagne antisoviétique a repris de plus belle aux Etats-Unis (...). Plus grave encore, on a exigé que l'Union soviétique réduise de 40 % son personnel diplomatique à New-York. Une escadre américaine a fait son apparition au large des côtes de la Crimée (...), on a lancé une attaque contre la Libye ».

Cette litane des griefs tend un peu moins probable un sommet aux Etats-Unis dans les mois qui viennent, mais le principe en est maintenu. « Je suis pour une telle rencontre (...), mais je souhaite qu'elle se déroule en conformité avec ce dont nous étions convenus avec le président (Reagan), à savoir qu'elle marque un pas en avant, c'est-à-dire qu'elle aboutisse à des résultats pratiques en vue d'arrêter la course aux armements », a affirmé M. Gorbatchev avant de conclure sur une note optimiste : « Nous sommes pour le maintien de la dynamique créée à Paris et à Genève, mais nous ne nous laisserons pas provoquer. Nous n'allons pas jeter de l'huile sur le feu et faire revivre ainsi la guerre froide. La politique, en ce siècle nucléaire, n'est pas un jeu ».

Les malins-mots tout au long de ce discours ont été « réalisme » et « responsabilité ». Le dirigeant soviétique cherche à faire passer M. Reagan pour un irresponsable et un bouffeur. C'est de bonne guerre. Mais le secrétaire général a choisi, au bout de plus d'un an d'exercice du pouvoir, de privilégier la diplomatie « publique ». Il donne l'impression d'avoir emporté un mégaphone et de ne plus vouloir de lâcher.

DOMINIQUE DHOMBRES.

AFRIQUE

Angola

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Paulo Jorge est nommé gouverneur de province

M. Paulo Jorge, ancien ministre angolais des affaires étrangères (de novembre 1976 à octobre 1984), a été nommé, dimanche 6 avril, gouverneur de la province de Kuando-Norte, dans le cadre d'un remaniement gouvernemental décidé par le président Dos Santos.

Six commissaires (gouverneurs ayant rang de ministre) ont été démis de leurs fonctions, cinq autres ont été nommés, ainsi qu'un vice-ministre du commerce extérieur, M. Antonio Dos Santos. Outre M. Paulo Jorge, les nouveaux commissaires sont MM. Joao Lourenço (province de Benguela), Jaime Ndongo (province de Matuco), Marcelino Mopo (province de Bié), enfin le lieutenant-colonel Monakui (province de Huambo).

Ces nominations font suite à un important renouvellement des responsables angolais du parti au pouvoir (MPLA-Parti du travail) et du gouvernement, entamé en janvier dernier lors du deuxième congrès du MPLA. M. Dos Santos a fait émerger aux postes de responsabilité une nouvelle génération de dirigeants, au détriment des « chefs historiques », comme MM. Lucio Lara, ancien « numéro deux » du MPLA, et Iko Carreira, le chef militaire de la lutte antiportugaise, Paulo Jorge et Lopo

do Nascimento, ancien premier ministre, nommé gouverneur de Huila et président du conseil militaire de la cinquième région, en février dernier. Ces remaniements visent aussi à favoriser une nouvelle dynamique économique dans un pays qui est gravement affecté par la chute des prix du pétrole.

D'autre part, le sommet des six pays de la « ligne de front » (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) s'est ouvert, mardi 8 avril, à Luanda. Au cours de cette réunion, consacrée à la situation en Afrique australe et au problème de l'accession de la Namibie à l'indépendance, la question de la livraison, par Washington, de missiles sol-air Stinger aux maquisards de l'UNITA (opposition armée au régime de Luanda), sera notamment évoquée. - (AFP, Reuter.)

Maroc

RABAT OFFICIALISE LES « CONVERSATIONS INDIRECTES » AVEC LE POLISARIO

Le Maroc a officialisé, mardi 8 avril, la tenue des conversations indirectes entre son pays et le Front Polisario, qui devaient s'ouvrir dès ce mercredi à New-York, dans le cadre des Nations unies. Le ministre marocain de l'Information a annoncé que M. Javier Pérez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a offert ses bons offices en vue d'un règlement du conflit du Sahara occidental.

Le roi Hassan II a désigné le secrétaire général du gouvernement marocain, M. Abbas Kaissi, pour être son représentant auprès de M. de Cuellar, à qui il a adressé une lettre indiquant qu'il est « clairement entendu que M. de Cuellar conduira son action (...) tant en ce qui concerne la cesse-le-feu que les opérations ultérieures au référendum par des entretiens qu'il aura séparément avec chacune des parties intéressées ou concernées ». Le roi Hassan II a reçu, mardi, à Erfoud (Sud marocain), les représentants des partis politiques marocains pour les informer du processus en cours.

Alger, le président Chadli a annoncé mardi que les relations de son pays avec ses voisins marocain et sahraoui seront examinées lors de rencontres avec les autres dirigeants maghrébins. Enfin, le Front Polisario a, pour la première fois, fait état de combats qui se seraient déroulés derrière les lignes de défense marocaines au Sahara occidental (le « mur » érigé par le Maroc pour bloquer l'accès de son territoire aux maquisards sahraouis). Le Front Polisario affirme avoir tué dix soldats et fait dix-sept blessés dans les rangs des forces armées royales marocaines, à El-Mesmer. - (AFP, AP, Reuter.)

Zaire

LES RELATIONS AVEC LA BELGIQUE SE SONT DÉGRADÉES

Le DC-8 de la compagnie Air Zaire, dont la saisie, vendredi 4 avril, sur l'aéroport d'Ostende (ouest de la Belgique) avait provoqué une brusque détérioration des relations entre Bruxelles et Kinshasa, a reçu, lundi matin 7 avril, l'autorisation de décoller, a annoncé le ministre belge des transports.

Cette mesure devrait, dans l'immédiat, mettre fin au différend entre les deux pays qui avait conduit le Zaire à annoncer la fermeture des bureaux d'Air Zaire à Bruxelles et à Ostende et leur transfert à Paris, ainsi que l'interdiction d'escale et d'activité de la compagnie belge Sabena au Zaire.

Le DC-8 avait été saisi sur décision du parquet de Bruges dans le cadre d'un conflit entre la compagnie et un pilote belge qu'elle a licencié.

Cette affaire ne constitue qu'un épisode dans les relations entre la Belgique et son ancienne colonie, qui se sont nettement dégradées depuis plusieurs mois. Le 31 mars dernier, Bruxelles avait exigé une « explication officielle » du Zaire après des attaques de l'armée officielle et de presse zaïroise AZAP contre le ministre belge des relations extérieures, M. Léo Tindemans. L'AZAP a, d'autre part, annoncé l'inauguration lundi d'une nouvelle liaison aérienne Kinshasa-Paris. - (AFP, Reuter, AP.)

LA LUTTE ANTITERRORISTE

Les dirigeants américains divergent sur les modalités de représailles contre la Libye

Le président Reagan et ses conseillers sont d'accord sur la nécessité de représailles après les derniers attentats contre des Américains en Europe, mais divergent sur les cibles à frapper et le moment de le faire, a indiqué, mardi 8 avril, un haut responsable américain qui a requis l'anonymat.

Bien que la Maison Blanche soit restée très prudente, plusieurs personnalités américaines ont fait état de nouvelles indications sur l'implication de la Libye, notamment dans l'attentat de samedi dernier contre une discothèque de Berlin-Ouest (le Monde du 9 avril). Le haut responsable américain a précisé que les services de renseignements avaient obtenu des informations selon lesquelles le colonel Kadhafi aurait demandé à ses diplomates en Europe d'organiser d'autres actions terroristes. Il s'est refusé à indiquer quelles pourraient être les cibles de ces attaques.

Le gouvernement américain tente de rassembler un nombre suffisant de preuves de l'implication de Tripoli ou de groupes terroristes précis dans les derniers attentats avant de décider d'éventuelles opérations de représailles, a-t-on ajouté de même source.

Le quotidien allemand à grand tirage Bild Zeitung affirme pour sa part, ce mercredi, qu'un diplomate libyen en poste à Berlin-Est, M. El Amin Abdullah El Amin, est soupçonné par les enquêteurs ouest-allemands d'être l'organisateur de l'attentat contre la discothèque de Berlin-Ouest.

Selon Bild, généralement bien informé dans ce genre d'affaires, M. El Amin travaillait jusqu'en juillet 1985 au bureau populaire libyen en RFA. Son départ de Bonn aurait été lié à l'assassinat, le 6 avril 1985 dans la capitale ouest-allemande, d'un opposant au régime de Tripoli, Gebri El Denali. Un porte-parole de la police berlinoise a toutefois déclaré que ses services ne disposaient actuellement d'« aucun indice permettant de conclure à la responsabilité d'une personne bien définie » dans l'explosion de samedi.

En attendant, la demande adressée par les Etats-Unis à la RFA concernant des sanctions à l'encontre de la Libye devait être discutée ce mercredi à Bonn lors du conseil des ministres, mais, de source con-

ventionnelle ouest-allemande, on indiquait mardi que la réponse serait certainement négative. Washington a formulé cette demande après avoir présenté à la RFA un dossier volumineux comportant des preuves supposées de la participation de Tripoli à l'attentat contre la discothèque de Berlin-Ouest.

Toutefois, des responsables ouest-allemands ont laissé entendre que Bonn ne jugerait pas suffisantes les preuves du dossier et ne prendrait des mesures économiques et politiques contre la Libye que s'il disposait de preuves irréfutables de l'implication de Tripoli. La RFA s'oppose par principe aux sanctions économiques ou politiques, estimant qu'elles produiraient l'effet escompté, se soldant même parfois par le contraire. Par ailleurs, la Libye est l'un de ses principaux partenaires commerciaux, étant son troisième fournisseur de pétrole et son deuxième marché d'exportation au Proche-Orient.

Un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis à Bonn a déclaré que des « consultations intenses » avaient eu lieu avec la RFA et d'autres alliés européens après l'attentat de Berlin-Ouest, mais il s'est refusé à fournir tout autre détail.

Enfin, selon le chef d'état-major de l'armée libyenne, le général Abou Bakr Younes, les Libyens ont tué cinquante-six morts lors de l'affrontement du golfe de Syrte avec la VI^e Flotte américaine il y a deux semaines. Le général Younes, qui a donné cette information au cours d'un entretien privé avec une délégation égyptienne du Parti du travail socialiste (PTS, opposition), n'a pas indiqué s'il s'agissait de victimes civiles ou militaires. « Une embarcation, un chalutier et un remorqueur » ont été touchés par l'aviation américaine, a-t-il cependant précisé.

Le général Younes, d'autre part, dément que des rampes de missiles libyennes aient été atteintes par l'aviation américaine au cours des affrontements. Selon lui, deux missiles américains ont atteint le territoire libyen, dont un a explosé dans le désert et l'autre a été récupéré intact. Ce dernier pourrait être remis à l'URSS, a-t-il dit. - (AFP, Reuter.)

Une riposte à la « guerre des étoiles »

M. Gorbatchev a d'autre part haussé le ton à propos de la « guerre des étoiles ». « Si, courtoisement au bon sens, les Etats-Unis persistent dans cette direction, nous trouverons une riposte adéquate, et pas forcément vers l'espace. Nous connaissons fort bien les possibilités de la science moderne, nos propres moyens, et il n'y a rien de ce que les Etats-Unis font que nous ne puissions faire », a-t-il déclaré.

Des militaires « autorisés » ont déjà fait savoir que la technologie soviétique en matière de laser basé au sol par exemple, ne le cédait en rien à celle des Américains. Ceci explique peut-être la petite phrase mystérieuse sur la « riposte adéquate, pas forcément dans l'espace ».

Selon les experts occidentaux, il pourrait s'agir de contre-mesures déployées à terre, visant davantage à aveugler le bouclier antimissiles américain qu'à l'annihiler. Ces armes n'existent encore qu'à l'état « embryonnaire » mais il pourrait s'agir de lasers puissants installés sur le territoire de l'URSS qui perturberaient le fonctionnement des satellites américains chargés de détecter dès leur lancement les missiles soviétiques. Dès lors que les satellites américains seraient aveuglés, ils ne pourraient déclencher les systèmes envisagés dans le cadre de l'IDS pour détruire ces fusées. Jusqu'ici, la position officielle en URSS était plutôt qu'il suffirait d'augmenter quantitativement le nombre des missiles inter-

Grèce
L'industriel assassiné par un commando terroriste

er le jeu
ale

LIQUES

Etats-Unis

A CARMEL SUR LA VICTOIRE DU HÉROS

Le président Reagan et ses conseillers sont d'accord sur la nécessité de représailles après les derniers attentats contre des Américains en Europe, mais divergent sur les cibles à frapper et le moment de le faire, a indiqué, mardi 8 avril, un haut responsable américain qui a requis l'anonymat.

Le voyeur vu nu. APOSTROPHES le 11 avril. De sa plume patiente et cruelle, Moravia lacère l'intimité de trois personnages et creuse les fissures de leur vie quotidienne jusqu'à la déchirure. Tandis que peu à peu, nous avons, nous, l'impression de découvrir un drame à travers le trou d'une serrure. Comme un homme qui regarde. Trop. 212 pages 75 F. Alberto Moravia L'homme qui regarde. Flammariion

PROCHE-ORIENT

Liban

AU CŒUR DU « RÉDUIT CHRÉTIEN »

L'attentat à la voiture piégée de Jounieh a fait onze morts

De notre correspondant

Beyrouth. - Le nouvel attentat à la voiture piégée en secteur chrétien, mardi 8 avril, a fait onze morts et une centaine de blessés. Il n'a étonné personne ici. Depuis deux ou trois jours, on entendait fréquemment, à Beyrouth-Est, des réflexions du genre : « Il faut s'attendre à un attentat ou à un bombardement... » L'épreuve est survenue à l'heure du déjeuner, à Jounieh, cœur du pays chrétien, localité longtemps épargnée par la guerre et qui vivait insouciantement son inexplicable immunité.

Le secteur musulman vivait, parallèlement, des événements tout aussi atroces, avec le massacre dans l'Iklim El-Kharoub (sud-est de Beyrouth) d'une famille sunnite par des druzes au village de Baaba. Il y aurait vingt-cinq morts, dix disparus et quinze maisons incendiées. Atterré, le chef des druzes, M. Walid Joubilant, a promis le châtiment des coupables, seraient-ils ses propres fils. Drame d'autant plus inexplicable, sinon par le chaos propre au secteur musulman, que druzes et sunnites sont ou font des alliés dans les conflits qui divisent

les communautés musulmanes du pays.

Impasse et confusion caractérisent ainsi une situation qui n'épargne pas la Syrie elle-même. Après avoir réussi un magistral retour en force entre 1983 et 1985, elle montre des signes de faiblesse, du moins des signes interprétés comme tels par ses adversaires du camp chrétien. C'est ce qui explique l'attitude vigoureusement accusatrice - provocante ? - des Forces libanaises, milice du camp chrétien, à l'égard de Damas, dont elles ont récemment dénoncé la politique.

Parlant du principe qu'après leur rejet de la « solution syrienne », le territoire chrétien est promis à des bombardements et des attentats chroniques, les Forces libanaises estiment utile de s'affirmer dans une conjoncture régionale défavorable, selon elles, à la Syrie. Sans compter qu'après avoir délaissé et ignoré la milice chrétienne durant

une longue année, il n'est pas impossible qu'Israël lui prodigue de nouveau de discrètes (et vagues) assurances.

Autre donnée de la phase actuelle : la poursuite de la guerre chilo-palestinienne des camps à Beyrouth, alors que s'accroît, dans les zones musulmanes, l'emprise des fondamentalistes du Hezbollah (parti de Dieu). La volonté affichée par M. Yasser Arafat, chef de l'OLP, de conquérir un nouveau droit de cité au Liban, prétention éminemment antisyrizienne, est combattue principalement par la milice chiite Amal de M. Nabih Berri. Mais celle-ci se montre incapable d'emporter la décision. Les « explications » à coups de canon entre Palestiniens et militaires d'Amal, ces deux dernières semaines, ont fait près de cinquante morts et plus de cent blessés. Elles ne sont pas terminées. Israël lance, pour sa part, des raids aériens antipalestiniens et des incursions terrestres au Liban du Sud.

LUCIEN GEORGE.

Iran

UNE FEMME LAPIDÉE À MORT DANS LA VILLE SAINTÉ DE QOM

Téhéran (Reuters). - Une femme a été lapidée à mort en Iran, après avoir été condamnée pour adultère et complicité dans le meurtre de son mari, a rapporté, mardi 8 avril, le journal *Resalat*. La condamnée a d'abord reçu cent coups de fouet avant d'être lapidée dans le lit d'une rivière à sec, à Qom, la ville sainte du clergé chiite, à 130 kilomètres au sud de Téhéran. Elle avait, selon ses accusateurs, séduisit son mari, exécuté le même jour qu'elle, à assassiner son mari et à quelques mois, avec deux autres complices, dont l'un a été condamné à la prison à perpétuité. Depuis la révolution islamique de 1979, c'est le troisième cas connu de lapidation en Iran.

● **Attentat à la voiture piégée au Liban du Sud.** - Quatre personnes ont été tuées et onze autres blessées, dans l'après-midi du mardi 8 avril, par l'explosion d'une Mercedes bourrée d'explosifs dans le secteur oriental de la « zone de sécurité » établie par Israël au Liban du Sud. La voiture a sauté alors qu'elle atteignait l'entrée du bâtiment abritant le quartier général des unités blindées de l'ALS (Armée du Liban du Sud, milice née et financée par Israël). Le bâtiment a été partiellement détruit et plusieurs blindés incendiés. A Beyrouth, la branche libanaise du parti Baas (au pouvoir en Syrie) a revendiqué l'opération suicide qu'aurait menée un de ses militants, âgé de seize ans, originaire de la plaine de la Bekaa. La branche libanaise du Baas a déjà revendiqué cinq des vingt attentats à la voiture-suicide menés au Liban du Sud entre mars et novembre 1985. - (AFP).

LA GUERRE DU GOLFE

La CEE dénonce l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak

L'Irak a annoncé, mardi 8 avril, que sa chasse et sa DCA avaient abattu deux avions de chasse irakiens, dans le sud-est de l'Irak, au-dessus de la péninsule de Fao. Selon Radio-Téhéran, cela porte à soixante-quinze le nombre d'appareils irakiens détruits par l'Irak depuis que les forces iraniennes se sont implantées dans la péninsule de Fao, le 9 février dernier. A Bagdad, un porte-parole a aussitôt démenti que la chasse irakienne ait perdu deux avions, affirmant, au contraire, que c'étaient deux chasseurs-bombardiers irakiens, de type F-14 Tomcat et F-4 Phantom, qui avaient été abattus. D'autre part, la CEE a renouvelé, mardi, sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques dans ce conflit. Dans un communiqué

publié à La Haye, les Douze expriment « leur plus profonde inquiétude » à la suite du récent rapport de l'ONU suivant l'usage « en maintes occasions » d'armes chimiques par l'Irak pour défendre son territoire contre les troupes iraniennes.

A Rome, l'ambassade d'Iran auprès du Saint-Siège a annoncé, pour sa part, mardi, que le Vatican avait accepté de soigner dans des hôpitaux romains grièvement blessés par des soldats irakiens victimes des gaz toxiques employés par l'Irak. L'ambassade d'Irak a exprimé sa « reconnaissance pour la bonne volonté, l'attention et la réaction humanitaire du gouvernement ami du Saint-Siège ». - (AFP-Reuters).

Israël

L'offre de démission du ministre des finances devrait désamorcer la crise à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. - M. Itzhak Modat a cédé. Dans une conférence de presse tenue mercredi 9 avril en fin de matinée, le ministre israélien des finances a annoncé qu'il était prêt à démissionner « dans l'intérêt supérieur du pays », comme le lui avait demandé le premier ministre, M. Shimon Pérès. Ce dernier reproche à M. Modat de l'avoir offensé par des attaques personnelles ironiques et de piétiner les règles de la solidarité gouvernementale (le Monde du 9 avril).

Dans son bureau ministériel où s'étaient réunis plus d'une centaine de journalistes, le ministre des finances a notamment déclaré : « Après avoir soigneusement réfléchi, j'ai décidé de remettre mon portefeuille au premier ministre et celui-ci me le demande. J'ai pris cette décision dans l'intérêt supérieur du pays et dans celui de l'unité nationale, à laquelle le peuple est attaché. Je ne

veux pas constituer un obstacle à l'unité nationale. Cela est ma contribution à l'intérêt de la nation. »

M. Modat a souligné qu'il avait pris sa décision, qu'il n'en avait informé au préalable aucun de ses collègues du Likoud et n'avait cédé à aucune pression. « J'ai soigneusement analysé la situation et en ai conclu que c'était mon devoir. » Il a précisé qu'il ne demanderait ni n'accepterait en contrepartie de sa démission aucune autre fonction ministérielle.

M. Pérès a donc eu raison de tenir bon. Ouvrant mardi, à Jérusalem, le congrès du Parti travailliste, dont il est le « patron », le chef du gouvernement israélien d'union nationale avait réaffirmé son intention de limoger son ministre des finances. Mais M. Pérès avait aussi réaffirmé avec force son attachement à l'expérience d'union nationale et son engagement à céder dans six mois le fauteuil de premier ministre au chef de la droite, M. Itzhak Shamir. Il avait rappelé qu'après avoir accepté, en novembre dernier, les excuses du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Ariel Sharon - qui l'avait attaqué lui aussi, - il adressa à tous les membres du cabinet une lettre les mettant en garde contre tout nouvel acte d'indiscipline.

La soumission de M. Modat devrait donc permettre un règlement rapide de la crise. Pour M. Pérès, il ne fait aucun doute que si celle-ci s'était prolongée au point de sommer le glas de l'union nationale, le seul responsable en eût été le ministre des finances. Ayant soigneusement affirmé sa détermination, le premier ministre ne pouvait plus faire machine en arrière, sauf à perdre la face. A droite, on voyait mal comment les ministres du Likoud auraient pu « lâcher » le plus populaire d'entre eux, quel qu'ils aient pensé de ses excès de langage. Avant la décision de M. Modat, la balle était dans le camp du Likoud.

Comme le veut la tradition, tous les ministres avaient été invités, mardi, à la séance d'ouverture du congrès travailliste. Ni M. Modat ni M. David Lévy, autre ténor du Likoud - actuellement au Canada - n'étaient du nombre. Après le dis-

cours du premier ministre, orationné par trois mille délégués à l'esprit très combatif, MM. Shamir et Sharon faisaient grise mine. Ayant quitté la salle juste avant qu'elle ne résonne des échos de l'*Internationale*, M. Shamir s'était montré pessimiste : « Après ces propos très graves, avait-il dit, je crains pour le sort du gouvernement. »

Sauf nouveau coup de théâtre, l'éclatement de l'union nationale est donc évité. A première vue, la démission de M. Modat est une indéniable victoire de M. Pérès. Il a su imposer son autorité au plus rebelle de ses ministres et le respect au Likoud. Sa stature d'homme d'Etat en sortira renforcée. Pourtant, ce n'est pas forcément une défaite pour M. Modat et son parti. En s'effaçant volontairement et en sortant le Likoud d'une passe difficile, M. Modat va faire figure de héros, voire de martyr, aux yeux des militants de son parti. Il a préféré se sacrifier dans l'immédiat pour mieux préparer son propre avenir, n'ayant jamais fait mystère de ses ambitions. Récemment, il laissait entendre qu'il pourrait postuler un jour au poste de premier ministre. En outre, M. Modat a coupé l'herbe sous le pied de tous ceux qui, au sein du Parti travailliste, poussaient tant en fin de compte à la rupture de l'union. Ils devront attendre une autre occasion, si jamais elle se présente d'ici à octobre. M. Pérès a peut-être laissé passer sa dernière chance de provoquer des élections anticipées.

J.-P. LANGELLIER.

● **Série d'attentats en Israël.** - Un cocktail Molotov a été lancé, mardi soir 8 avril, contre un autobus israélien, au nord de Jérusalem, blessant dix personnes, dont une gravement. Un peu plus tôt, un engin explosif avait été désamorcé à un arrêt d'autobus à Ramat Eshkol (Jérusalem-Est). Les forces de sécurité israéliennes ont interpellé cinq suspects et appelé les Israéliens à une vigilance accrue. Deux autres attentats à l'explosif ont été commis mardi : l'un à Haifa (nord d'Israël), l'autre à Afoula (centre), faisant un blessé. - (AFP).

A TRAVERS LE MONDE

AUSTRALIE

Une centaine d'anciens criminels de guerre nazis ?

Sydney. - L'Australie hébergerait plus d'une centaine d'anciens criminels de guerre nazis, a annoncé, mardi 8 avril, le conseil exécutif des juifs australiens, en demandant qu'une enquête gouvernementale soit effectuée à ce sujet. Un porte-parole du conseil, M. Jeremy Jones, a déclaré : « Nous estimons qu'il revient au gouvernement d'établir une liste de suspects. Il est surprenant de constater la fréquence du nom « Australia » dans tous les documents que nous avons étudiés sur le lieu d'asile des criminels de guerre. Les anciens nazis auraient profité de la grande vague d'immigration qu'a connue le pays après la guerre, de 1945 à 1952. « Je pense qu'un chiffre de cent cinquante nazis en Australie n'est pas invraisemblable », a estimé M. Jones. - (AP.)

AUTRICHE

L'ancien chancelier Kreisky prend ses distances avec M. Waldheim

Dans un entretien publié mercredi 9 avril par le quotidien socialiste *Arbeiterzeitung*, l'ancien chancelier autrichien Bruno Kreisky a estimé que « les contradictions dans la biographie » de l'ancien secrétaire général de l'ONU ont porté gravement atteinte au prestige politique de l'Autriche dans le monde. M. Kreisky, qui avait soutenu M. Waldheim au début de la campagne électorale contre ce dernier par le Congrès juif mondial, pense aujourd'hui qu'il « sera difficile pour lui de rétablir la situation avec quelques compliments à l'adresse des Etats-Unis et des juifs ». De son côté, M. Waldheim a fait parvenir à l'office de presse fédéral un adjectif complétant sa biographie officielle, indiquant sa présence dans une unité militaire dans les Balkans de 1942 à 1944. M. Israel Singer, directeur du Congrès juif mondial, a indiqué, au cours d'une conférence internationale de son organisation qui s'est tenue à

Londres mardi 8 avril, qu'une pétition signée par quatre-vingt-dix sénateurs américains serait adressée avant la fin de la semaine au président Reagan. Ce texte demande que l'accès au territoire américain soit interdit à M. Kurt Waldheim. - (AFP, AP, Reuters).

PHILIPPINES

La « mascarade » du procès Aquino

Manille. - L'ancien président Ferdinand Marcos a ordonné le verdict d'acquiescement des vingt-six personnes accusées de complicité dans l'assassinat de l'ancien chef de l'opposition, M. Benigno Aquino, a déclaré, ce mercredi 9 avril, le procureur en charge de l'affaire, M. Manuel Herrera. Il a qualifié le procès de « mascarade » (Le Monde du 3 décembre). L'ancien chef des forces armées philippines, le général Fabian Ver, vingt-quatre autres militaires et un homme d'affaires avaient été acquittés en décembre 1985 après avoir été jugés pour complicité dans l'assassinat. M. Herrera s'est plaint d'avoir eu à subir les pressions constantes de proches de M. Marcos et d'avoir été « mis sur la touche » dans la phase finale du procès. Il a indiqué qu'il allait s'associer aux pétitions réclamant à la Cour suprême l'annulation du procès. - (AFP.)

THAILANDE

Une bombe a explosé dans un hôtel de Bangkok où M. Weinberger était attendu

Bangkok. - Une bombe a explosé, mardi 8 avril, dans le parking d'un hôtel de Bangkok, où le secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, devait assister à un dîner officiel. La charge, qui a blessé trois personnes, a explosé une heure et demie environ avant le début du dîner, offert par le premier ministre thaïlandais, M. Prem Tinsulanonda. M. Weinberger, en visite officielle en Thaïlande depuis lundi, est descendu dans un autre hôtel et se trouvait loin de là au moment de l'explosion. Un peu plus tôt, des étudiants et des ouvriers s'étaient rassemblés devant le siège du gouvernement, où le secrétaire américain à la Défense s'entretenait avec le premier ministre thaïlandais, pour dénoncer un projet de stockage d'armes américaines dans le pays. - (AP.)

ASIE

Afghanistan

Violente offensive contre la résistance dans la province de Paktia

Islamabad. - De violents combats ont opposé, mardi 8 avril, des troupes soviétiques et afghanes aux résistants dans le sud du pays, faisant des centaines de victimes de part et d'autre, selon des sources diplomatiques occidentales. On confirme dans ces milieux les affirmations de la guérilla selon lesquelles d'importantes unités, soutenues par des avions et des chars, harcèlent des points forts de la résistance et ses routes d'approvisionnement dans la province de Paktia, près de la frontière pakistanaise, depuis vendredi dernier.

Des voyageurs en provenance de la capitale afghane rapportent par ailleurs qu'un attentat à la voiture piégée, attribué à la résistance, a fait douze morts, dimanche, devant un hôtel de Kaboul fréquenté par les « conseillers » soviétiques. Selon les voyageurs, la télévision afghane a mentionné l'attentat dans ses éditions de la soirée, l'attribuant à des « bandits » et des « contre-révolutionnaires », vocabulaire désignant habituellement les résistants.

D'autre part, la Suisse est prête à accueillir de nouveaux soldats soviétiques faits prisonniers en Afghanistan si toutes les conditions pour ce faire sont réunies, a déclaré mardi M. Pierre Aubert, vice-président et ministre des affaires étrangères helvétique, en visite officielle au Pakistan. Il a rappelé que le dernier soldat soviétique détenu en Suisse,

avec l'accord de toutes les parties au conflit, avait quitté la Confédération pour l'Union soviétique le 26 mars dernier. Sur un total de onze, deux de ces prisonniers de guerre avaient choisi de rester en Suisse et un troisième d'aller vivre en RFA.

Enfin, les contacts interrompus il y a trois ans et demi entre le Comité international de la Croix-Rouge, dont le siège est à Genève, et le gouvernement de Kaboul ont repris ces jours derniers. Le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique est arrivé le 4 avril dans la capitale afghane.

C'est la première fois qu'un représentant du CICR se rend à Kaboul depuis octobre 1982, dans laquelle les autorités afghanes avaient demandé à l'organisation humanitaire de quitter le pays. Des délégués du CICR avaient été admis en Afghanistan peu après l'entrée des troupes soviétiques, mais cette première mission avait quitté le pays en juin 1980, après cinq mois d'activités. Une deuxième mission s'y était rendue en août 1982, mais elle avait dû quitter Kaboul en octobre, les autorités afghanes ayant fait savoir que les visas ne seraient pas renouvelés. Dans les deux cas, les représentants du CICR n'avaient pu exercer leurs fonctions humanitaires (visites de prisonniers notamment) que dans les limites de la ville de Kaboul. - (AFP, Reuters, AP.)

30 000 pieds, température extérieure - 45 °C, 900 km/heure...
Bienvenue à bord, sourire, silence, long drink, petit coussin. Tranquille...
La lune n'est pas si loin.

123, Champs-Élysées, 75008 PARIS - Tél. (1) 47.20.86.15, Park Hotel BP 679, 6, Avenue de Suède 06120 NICE - Tél. (93) 53.29.82



Thai

Le n

« Servir au mie

A L'ASSEMBLEE NA

AU SENAT

Un « b

Pari

Jakarta, Séoul

La lune c'est j

122

POLITIQUE

LE MESSAGE DU CHEF DE L'ÉTAT AU PARLEMENT

Sous la sagesse, l'étai

M. Mitterrand a délivré au Parlement la parole d'un sage. Son message est emprunt de la majesté que confèrent la fonction préservée et la mission réaffirmée du garant des institutions.

Ainsi le chef de l'Etat prend-il acte, comme il l'avait déjà fait le 17 mars, de la volonté populaire qui - situation nouvelle - impose une pratique originale dans l'exercice des pouvoirs de l'exécutif. Le président de la République, auquel les usages confèrent jusqu'alors un rôle exorbitant, au regard d'une stricte lecture des textes institutionnels, prendra la part que lui accorde la Constitution - rien que la Constitution, toute la Constitution - et le gouvernement, toute la sienne. Au président de la République l'article 5 : « Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de Communauté et des traités. » Au premier ministre l'article 20 : « Le gouvernement détermine et conduit la politique de la

nation. Il dispose de l'administration et de la force armée... » Voilà l'essentiel.

Sur cette base, chacun exerce ses pouvoirs. Ceux du président ne sont pas affectés par « une consultation électorale (les élections législatives du 16 mars) où sa fonction n'est pas en cause ». Ceux du chef du gouvernement lui confèrent une responsabilité - « la mise en œuvre des décisions qui l'engagent devant les Français » - qui lui revient à lui seul, et que le président n'a ni à partager ni à assumer.

Ainsi s'achève le discours sur la sagesse, qui décrit un exercice de partage harmonieux des pouvoirs, afin que, hommes d'Etat avant tout, le président et le premier ministre recherchent « en toutes circonstances, les moyens qui leur permettent de servir au mieux et d'un commun accord les grands intérêts du pays ».

Mais la Constitution n'est pas un texte parfait ; et la sagesse impose de calculer large et de voir loin. M. Mitterrand s'efforce donc de jouer, comme à son habitude, plusieurs coups à l'avance, de poser ici ou là, en bout de piste, les balises qui

lui permettront, le cas échéant, de dire au moment qu'il choisira où passe la frontière, quitte à déplacer celle-ci. Car M. Mitterrand « n'oublie » pas les réformes constitutionnelles qu'il « naguère proposées » et qu'il continue « de croire souhaitables » : il pense certainement à cette réduction à cinq ans de la durée du mandat présidentiel dont le processus avait été engagé par Georges Pompidou en 1973. L'arme du référendum, utilisable à tout moment sur ce sujet précis, reste à sa disposition.

En sa sagesse, le président de la République, qui « veille au respect de la Constitution », élargit le champ de sa vigilance à la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et surtout au Préambule de la Constitution de 1946. Or ce Préambule auquel fait référence celui de la Constitution de 1958, a le mérite d'énoncer, avec quelque précision, les droits et devoirs des citoyens et de la collectivité. Il traite (lire ci-contre) du service public et, implicitement, des nationalisations, du droit d'asile, de l'égalité devant l'instruction, de la protection sociale...

Ces textes offrent donc au chef de l'Etat un terrain élargi pour observer

le comportement de la nouvelle majorité et, si besoin est, intervenir puisqu'il peut saisir le Conseil constitutionnel sur la conformité des lois. Comme si, ici et là, il tentait de resserrer son étai.

A ce point, la sagesse de l'un se heurte à l'impétuosité et à la détermination de l'autre. Dans son message, M. Mitterrand souhaitait que M. Chirac ne réduise pas « à l'excès » le droit d'expression et de délibération du Parlement, risque contenu, selon lui, dans l'utilisation combinée des ordonnances et de procédures contraignantes et expéditives, tel l'article 49 alinéa 3 de la Constitution (1). M. Chirac, qui a obtenu du conseil des ministres, mercredi 9 avril, l'autorisation d'engager sa responsabilité, conformément à cette procédure, sur les lois d'habilitation (réforme électorale, mesures économiques et sociales) l'a rassuré sur ce point. Devant le conseil, le premier ministre a indiqué qu'il n'utiliserait l'autorisation qui lui a été accordée qu'à bon escient, si la majorité lui crée quelques difficultés pendant qu'il est en voyage hors du territoire national.

Le heurt a été immédiat, au conseil des ministres, sur les projets de privatisation du gouvernement, puisque M. Mitterrand a indiqué qu'il ne signerait pas, sur ce sujet, n'importe quelles ordonnances. Il a été tout aussi vif sur la réforme électorale en demandant, contrairement à ce que prévoyait le gouvernement, que les avis de la commission des sages chargés de surveiller le découpage des circonscriptions, soient rendus publics.

L'étai mis en place par le chef de l'Etat au fil de ses interventions et jusque dans son message au Parlement s'est ainsi resserré plus vite sans doute que M. Chirac ne le croyait.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Selon l'article 49, alinéa 3 de la Constitution « le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée ».

Le préambule de la Constitution de 1946

CERTAINS « ACQUIS » MIS A L'ABRI ?

« Veiller aux droits et libertés définis par la Déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946. » Au détour d'une phrase de son message au Parlement, le président de la République a donné aux obligations présidentielles, qu'il énumérait, une extension et un poids que n'ont peut-être pas mesurés instantanément tous ses auditeurs.

Sa dernière référence, en particulier, celle au préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, n'a pas que l'évidence formelle des textes enchaînés par leurs reprises successives. Le préambule de la Constitution de 1958 renvoie, en effet, à celui de 1946, tout comme à la Déclaration de 1789.

Le préambule de 1946, fruit des réalités politiques et sociales complexes engendrées par le second conflit mondial, fut l'objet d'après débats. Il introduisait, par rapport à la Déclaration de 1789, une innovation considérable : l'affirmation de droits sociaux et économiques.

On y lit : « (...) Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. (...) Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. (...) Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. La nation (...) garantit à tous (...) la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. (...) L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat. (...) »

L'allusion de M. François Mitterrand, dans les circonstances où elle est faite, peut être entendue comme une indication supplémentaire à propos des limites de la cohabitation consensuelle. Derrière le rempart constitutionnel, le chef de l'Etat arbitre des réalités et des valeurs, ou des « acquis », que certaines tentatives libérales ou ultralibérales prêtées à la majorité ou effichées par elle quand elle n'en était qu'au stade des programmes ont paru vouloir remettre en cause. Les grandes lignes des lois Auroux ; les nationalisations d'avant 1981 ; l'essentiel du système d'éducation et de sécurité sociale se trouvent ainsi, à toutes fins utiles, mis à l'abri.

Du même coup, le président de la République s'assigne plus clairement que jamais la tâche de veiller à la conservation de ce « trésor ». Elle n'est certes pas nouvelle, mais les circonstances politiques inédites, leur incertitude évolution et le risque de fragilisation ou d'équivoque qui accompagnent désormais le président de la République comme son ombre en rendent la réaffirmation solennelle lourde d'un poids accru.

S'il le juge ultérieurement nécessaire, le chef de l'Etat ne manquera pas de « bouger » pour la défense des principes qu'il n'a fait qu'évoquer au passage dans son message. L'allusion et la discrète mise en garde s'enrichiront alors de la dimension à laquelle ne peut manquer de réveiller leur auteur : celle d'une contre-offensive politique.

MICHEL KALMAN.

CONFERENCE-DEBAT

avec
GUNTER WALLRAFF
et la participation
de **Gilles Perrault**
et **Harlem Désir**
Jeudi 10 avril à 21 h
FONDATION DE L'ALLEMAGNE
Cité universitaire
276, bd Jourdan, Paris (14)
à l'occasion de la publication de
« TÊTE DE TURC »
aux Editions de la Découverte



Nous le trouvons où qu'il soit.

LE PÉTROLE est notre principale source d'énergie. C'est lui qui fait tourner le monde et il est sans cesse produit dans des raffineries. Encore faut-il être prêt à arracher de la terre, en recourant aux technologies les plus avancées, et encore l'aventurer dans des lieux hostiles et insécables.

Agip, la société pétrolière nationale de l'Italie, a relevé ce défi il y a 60 ans. Inlassablement elle s'est mise à la recherche de nouvelles techniques et mobilise pour ces activités des ressources humaines et économiques toujours à la mesure des difficultés à surmonter.

Pertout où le moindre possibilité de trouver du pétrole existe, Agip est sur les lieux, avec ses experts d'exploration et ses équipes d'exploitation. Les succès qu'Agip a remportés dans 30 pays et 5 continents, sont en collaboration avec d'autres compagnies pétrolières de premier plan, fruit de cette société un internationalisme fidèle dans tous les domaines de l'activité pétrolière.

Y compris ceux où nul autre ne s'est jamais aventuré.

Agip
Eni Group.
Recherche en profondeur.
Réussite au sommet.

NOU
PO
Brittan
1^{er}

122

EMENT

Le préambule de la Constitution de 1958

CERTAINS « ACCUSÉS » MIS À L'ABRI ?

Le préambule de la Constitution de 1958, qui garantit à tous l'égalité devant la loi, a-t-il été violé par le régime de Vichy ? C'est ce que se demandent certains juristes. Ils ont notamment remarqué que certains « accusés » de collaboration ont été mis à l'abri de la justice. Ils ont également constaté que certains « accusés » ont été traités de manière inégale. Ces constatations ont conduit certains juristes à remettre en question la validité de certaines lois de Vichy. Ils ont notamment souligné que certaines lois de Vichy ont été appliquées de manière inégale. Ces constatations ont conduit certains juristes à remettre en question la validité de certaines lois de Vichy.

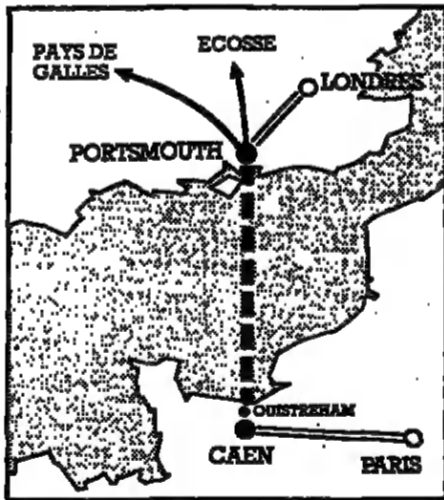
CAEN

NOUVEAU PORT DE PARIS

POUR L'ANGLETERRE

Printemps 86, c'est parti!
Le groupe Brittany Ferries/
Truckline ouvre sa nouvelle ligne
sur la Manche: Caen-Portsmouth.

A 2 heures de Paris par
l'autoroute et relié à toutes les
grandes villes de France - via
la capitale - par un solide réseau
autoroutier, Caen s'impose
aujourd'hui comme un choix
plein de bon sens pour toutes



les Entreprises qui exportent
Outre-Manche. A plus forte
raison pour celles qui souhaitent
éviter les routes du Nord.

Jusqu'au 6 juin 86 (date de
l'ouverture officielle de la nou-
velle ligne) le service "Spécial
Frêt" sur Caen-Portsmouth
sera assuré par Truckline,
grand spécialiste du
frêt Outre-Manche.

Brittany Ferries Truckline

1^{er} transporteur français sur la Manche

Je veux tout savoir sur la nouvelle ligne Caen-Portsmouth de Brittany Ferries.
Et découvrir toutes les idées de voyages en Grande Bretagne "made by
Brittany Ferries". Alors vite. Envoyez-moi la brochure 1986 Brittany
Ferries. Gratuitement.

M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse

Ville

Code Postal

Téléphone

BRITTANY FERRIES
Boite Postale N° 72
22411 ROSCOFF

86-16

CONFÉRENCE-DÉBAT
avec la participation de
Gunter Waldorf
Gilles Perrault
Harlem Désir
le jeudi 10 avril à 21h
17, rue de Valenciennes
17, rue de Valenciennes, Paris (75)
TÊTE DE TURC

POLITIQUE

Le projet de loi de privatisation risque de provoquer une polémique constitutionnelle

Les privatisations, comme naguère les nationalisations, relèvent de leur principe de la doctrine. L'Etat ne doit pas être propriétaire de biens industriels et financiers, de produire certains biens, d'offrir certains services ? Les socialistes répandaient on RPR et UDF, dans leur plate-forme commune, disaient non. On ne saurait donc être étonné du projet de loi d'habilitation présenté, ce mercredi 9 avril, au conseil des ministres : comme le disait le PS en 1981, les Français ont voté en connaissance de cause. On peut s'interroger, en revanche, sur certaines modalités retenues.

Le « périmètre » à privatiser est sans grande surprise. Les banques nationalisées en 1945, comme celles devenues publiques en 1982, les trois compagnies d'assurances, les compagnies financières de Suez et de Paribas et neuf groupes industriels seront ainsi, dans les cinq ans, transférés au secteur privé le contrôle majoritaire de leur capital. Par rapport aux listes qui circulaient, certains s'étonneront de ne pas voir figurer Dassault, la SOFIRAD, et de trouver Havas. Mais Dassault, dont l'Etat détient environ 46 %, pourrait être privé par le jeu de la respiration du secteur public qui permet par décret de céder des titres appartenant à l'Etat dans des entreprises qui n'ont pas été créées par la loi et dans lesquelles l'Etat n'est pas majoritaire.

Un premier problème peut toutefois se poser avec le président de la République à propos de la CGE. M. Mitterrand s'est en effet appuyé, mardi, dans sa définition de la cohabitation, sur le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (lire page 6). Celui-ci précise que

« tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères (...) d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité ». Or il ne fait guère de doute que le groupe dirigé par M. Georges Peberne a le monopole en France des centraux téléphoniques.

Tout aussi conflictuelles pourraient être la nomination des PDG et l'absence de précision quant au dispositif financier des opérations de dénationalisation.

Pour les PDG, l'ambiguïté du texte est totale. Il y est dit - à moins de modification dans la nuit du 9 au 10 avril - qu'il sera procédé dès promulgation de la loi à la désignation par décret d'un président du conseil d'administration dans chacune des sociétés à privatiser. Cela signifie juridiquement que tous les présidents seront révoqués, même si un (grand ?) nombre d'entre eux sont ensuite confirmés.

Voilà que se posent quelques problèmes. Si l'on se situe dans le droit commun, pour être président il faut être administrateur et choisi par le conseil d'administration ; on ne voit guère les conseils d'administration, dans leur composition actuelle, nommer « les hommes de la droite », on ne voit pas non plus, si l'on sort du droit commun, le président de la République signer la révocation de tous les hommes qu'il a désignés. Et il faut rappeler que « les personnes qualifiées », dans les conseils d'administration, nécessaires pour obtenir une majorité sont, dans la législation actuelle, nommés pour cinq ans par décret et révoqués uniquement pour faute grave.

Autant de raisons qui risquent de perturber quelque peu le fonctionne-

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. MITTERRAND :
pas de privatisation des sociétés nationalisées avant 1981

Au terme du conseil des ministres, le porte-parole de l'Elysée a déclaré : « Le président de la République est intervenu au cours du conseil des ministres pour faire connaître, comme il en avait informé précédemment le premier ministre, qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981 :

- qui transgresseraient les règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public ;
- qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public.

De la même manière, pour le projet de loi relatif à l'élection des députés, le président de la République a insisté sur la nécessité de rendre publics les avis de la commission consultative. »

Les communistes dénoncent les « premiers actes » du gouvernement

Réuni le mardi 8 avril, le bureau politique du PCF a rendu public un communiqué qui invite les Français à « faire barrage » à la politique du gouvernement de M. Chirac qui va « aggraver la situation des travailleurs et du pays ». La direction communiste appelle donc à « agir sans retard pour se défendre, à se rassembler autour de propositions concrètes pour d'autres choix à tous les niveaux permettant d'apporter des réponses positives aux problèmes posés ».

Souhaitant sans doute mettre en évidence le silence de M. Mitterrand sur la dévaluation, le bureau politique, dans son communiqué, a publié avant la lecture du message du chef de l'Etat, dénonce en premier lieu ce réaménagement monétaire. « La dévaluation du franc trahissant l'affaiblissement de l'économie française, souligne le communiqué, est un préambule à des décisions qui constituent une nouvelle agression contre les travailleurs ».

Le bureau politique passe ensuite en revue ceux qui sont, selon lui, « les premiers actes du gouvernement Chirac » pour les condamner : « le blocage des salaires », « la suppression de l'autorisation préalable des licenciements », « les mesures dites pour l'emploi des jeunes » ainsi que « le processus de privatisation [qui] est d'une extrême gravité ». Les dirigeants communistes remarquent que « cette politique prolonge et accentue, par des modalités nouvelles, celle qui a été mise en œuvre par la droite avant 81 et dans les dernières années par le gouvernement socialiste ».

La direction du PCF affirme que « les communistes soutiendront activement les luttes sociales et rechercheront toutes les possibilités de rassemblements constructifs permettant de résoudre les problèmes posés ».

En conclusion de son communiqué, le bureau politique souligne, à destination probablement des contestataires communistes, que « la mise en œuvre créatrice des orientations du vingt-cinquième congrès et des travaux du dernier comité central sera développée à tous les niveaux et dans tous les domaines ».

Interrogé dans les couloirs de l'Assemblée nationale sur le message du président de la République, M. Marchais a indiqué qu'il lui inspirait « deux remarques ». Pour le secrétaire général du PCF, « contrairement à ce qu'on avait annoncé, le président de la République ne formule aucune réserve sur la décision gouvernementale de dévaluation ». En second lieu, M. Marchais a précisé : « Je m'étonne que le président socialiste de la République déclare qu'il attend de la majorité de droite existant désormais à l'Assemblée nationale qu'elle fasse la politique de plein emploi et de progrès social que la majorité socialiste et les gouvernements socialistes n'ont pas réalisés. »

Le premier mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni le mercredi 9 avril, a procédé à un mouvement préfectoral.

- Directeur de la DST : M. BERNARD GÉRARD.
- M. Bernard Gérard, préfet, haut commissaire en Polynésie française, est nommé directeur de la DST en remplacement de M. Rémy Pautrat.
- Directeur des personnels et de la formation de la police : M. MICHEL BLANGY.
- M. Michel Blangy, préfet de région de la Réunion, est nommé directeur des personnels et de la formation de la police au ministère de l'Intérieur en remplacement de M. Jean-Jacques Pascal, administrateur civil.
- Secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France : M. RÉMY PAUTRAT.
- M. Rémy Pautrat, préfet, directeur de la DST, est nommé secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France en remplacement de M. Paul Roux, préfet remis à la disposition de son corps d'origine.
- Région de Basse-Normandie : M. JEAN AMET.
- M. Jean Amet, préfet hors cadre, est nommé préfet du Calvados, en remplacement de M. Michel Blangy.

● Polynésie française : M. PIERRE ANGÉLI.

M. Pierre Angélie, conseiller d'Etat, est nommé haut commissaire de la République en Polynésie française, en remplacement de M. Bernard Gérard.

M. FRANÇOIS SCHOELLER (TDF) REMPLACÉ PAR M. CLAUDE CONTAMINE

M. François Schoeller, président de Télédiffusion de France (TDF), a été remplacé ce mercredi 9 avril en conseil des ministres par M. Claude Contamine. M. Schoeller a publié dans la matinée un communiqué où il indique notamment : « Les résultats d'exploitation de TDF ont triplé en 1985 grâce à un gain de productivité de plus de 15 %. La situation financière de l'entreprise est saine. » Après avoir évoqué les deux grandes batailles en cours - télévision haute définition et satellite de télévision directe - M. Schoeller conclut : « TDF est prête à affronter la concurrence dans un monde de plus en plus déregulé. Mais l'essentiel est l'intérêt de la France, aussi je souhaite à mon successeur de gagner les batailles engagées. »

[Né le 29 août 1929 à Metz (Moselle), M. Claude Contamine est ancien élève de l'ENA. Diplômé de carrière, il a été notamment chargé de mission au cabinet de M. Michel Debré à Matignon (1959-1962), directeur du cabinet de M. Alain Peyrefitte, ancien ministre de l'Information (1962-1964), directeur général adjoint de l'ORTF, à deux reprises, président de FR3 (1975-1981). Il est conseiller maître à la Cour des Comptes depuis 1981.]

Le refus de M. Mitterrand

(Suite de la première page.)

M. Mitterrand refuserait de signer aussi les ordonnances qui transgresseraient les règles d'évaluation financière admises lors du passage du secteur privé au secteur public ; celles qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public. De surcroît, M. Mitterrand a souligné que les avis émis par la commission de sages chargée de surveiller le découpage des circonscriptions dans la perspective du retour au scrutin majoritaire soient rendus publics. Sur tous ces points, M. Chirac a déclaré en réponse au chef de l'Etat : « Nous verrons le moment venu, lors de l'examen des différentes ordonnances. »

Le projet d'habilitation économique et social comporte un volet réunissant des mesures destinées à favoriser l'embauche et un volet concernant la dénationalisation des entreprises publiques du secteur concurrentiel.

Entrent dans le périmètre des privatisations qui ont pour objet de transférer au secteur privé le contrôle majoritaire des sociétés publiques quarante-deux banques (BNP, Société générale et Crédit

lyonnais, plus les trente-neuf établissements nationalisés en 1982), les deux compagnies financières rattachées au secteur public il y a quatre ans (Paribas et Suez), les trois compagnies d'assurances (UAP, GAN et AGF), Havas et neuf groupes industriels (CGE, Saint-Gobain, Pechiney, Rhône-Poulenc et Thomson plus Bull, Matra, ELF-Aquitaine et la CGCT).

Il sera procédé dès promulgation de la loi d'habilitation à la désignation pour chacune des entreprises visées d'un président du conseil d'administration.

Un texte de « respiration » prévoit la possibilité pour les autres sociétés du secteur public de céder par décret une partie de leur capital dès lors que l'Etat en garde le contrôle (51 %). La loi de démocratisation du secteur public n'est pas abrogée. Les dispositions financières d'actions, notamment - seront précisées par ordonnances.

Le projet de loi d'habilitation sectorielle comporte, après avis du Conseil d'Etat, les principes qui guideront le découpage des circonscriptions déjà entamé par les services du ministère de l'Intérieur. L'écart de

population entre la circonscription la moins peuplée et la circonscription la plus peuplée (compte tenu des petits départements qui élisent obligatoirement deux députés) sera au maximum de 30 %.

Dans son discours de politique générale, M. Chirac, qui s'exprimera le 23 avril à la télévision au cours de l'émission « L'heure de vérité », précise que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ne s'appliquera, dans un premier temps, qu'aux entreprises de moins de cent salariés. Il détaille aussi ses projets en matière de communication et annonce notamment l'abrogation de la loi du 23 avril 1984 sur la presse écrite, et son remplacement par d'autres dispositions tendant à assurer le pluralisme et la transparence des entreprises de presse.

Dans un chapitre consacré aux libertés et à la sécurité, le premier ministre annonce l'instauration d'une peine de détention incompressible de trente ans et souligne d'autre part l'importance de la lutte contre le terrorisme. Il indique enfin que le code de la nationalité sera modifié afin que l'accession à la nationalité française revête dans tous les cas un caractère volontaire.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Votes sélectifs de M. Le Pen et passerelles de la droite vers l'extrême droite

M. Jean-Marie Le Pen s'amuse beaucoup à jouer chat et rat avec la majorité gouvernementale. Pour l'élection des députés des six commissions permanentes, le mardi 8 avril, il a fait le tri parmi les candidats du RPR et de l'UDF, entre ceux à qui il accorde les suffrages de ses amis (MM. Lecanuet et d'Ornano, son remplacement par d'autres députés) et ceux contre lesquels il présente son propre candidat (MM. Barrot et Dominiati, UDF).

Très franchement, le président du Front national a expliqué : « Il est plus facile de voter pour ceux qui ne nous manifestent pas d'hostilité », soulignant à plaisir que l'UDF a « une attitude plus compréhensive » à l'égard de son mouvement que le RPR. Mais les votes prouvent que, en fait, le Front national choisit ses « amis » à l'intérieur de chacun de ces deux partis.

Ce petit jeu peut-il durer longtemps sans approfondir les failles dans une majorité divisée sur l'attitude à avoir envers l'extrême droite ? Car les votes pour les bureaux des commissions ont - une fois encore - prouvé que certains membres de la droite classique ne comprennent pas que le Front national soit exclu de toute responsabilité alors qu'ils acceptent eux-mêmes l'exclusion pour l'opposition de gauche. Est-ce simplement des renouveau d'ascenseur après les élections aux présidences de certains conseils régionaux, acquiescés grâce à une alliance avec M. Le Pen ? Ou bien est-ce, déjà, la manifestation d'une

volonté d'élargir la majorité vers son extrême droite ?

M. Jean Lecanuet a donc été élu président de la commission des affaires étrangères avec les voix des cinq commissaires membres du Front national. Le maire de Rouen, en fait, n'en avait pas mathématiquement besoin : quelques absences (dont surtout celle des communistes) et deux bulletins blancs avaient, en effet, abaissé le seuil de la majorité absolue. Mais ce soutien au président de l'UDF fut d'autant plus net que les candidats de la majorité gouvernementale aux trois postes de vice-président, eux, n'en bénéficieraient pas ; au contraire, M. Edouard Frédéric-Dupont, reçu, lui, l'appui d'une voix extérieure au FN.

M. Michel d'Ornano, pour la présidence de la commission des finances, reçut le même soutien, mais il n'en avait absolument pas besoin : le RPR et l'UDF détiennent la majorité absolue, et aucun de leurs membres n'était absent. En l'occurrence, le FN ne fit pas de distinction entre les deux formations de la droite classique puisque M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne) reçut aussi son soutien pour le poste de rapporteur général du budget.

Curieusement, l'extrême droite se divisa pour la vice-présidence : son candidat officiel, M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault), n'eut que quatre voix, alors que M. Pascal Arrighi (FN, Bouches-du-Rhône) en eut une.

L'attitude des amis de M. Le Pen fut moins conciliante avec M. Jac-

ques Toubon ; ils se contentèrent de voter blanc lors de son élection à la présidence de la commission des postes et télécommunications. M. Pierre Sirgue (FN, Gironde) obtint deux voix de plus que son potentiel théorique. Lors de l'élection de M. François Fillon à la présidence de la commission de la défense, le FN ne participa pas au vote. En revanche ses cinq commissaires apportèrent leurs suffrages à M. Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine) lors de son accession à l'une des trois vice-présidences.

Dans les commissions de la production et des affaires sociales, deux commissions où la droite classique ne dispose pas de la majorité absolue, l'extrême droite a choisi de présenter ses propres candidats à la présidence. Sans succès. Des absences, à gauche, ont permis à MM. Jacques Dominati et Jacques Barrot d'être élus dès le premier tour. Mais, dans la première, le candidat du FN au secrétariat, M. Jean-Pierre Schenard (FN, Val-de-Marne), a eu trois voix de plus qu'il n'y a de commissaires de son parti.

Les socialistes, bien entendu, n'ont pas manqué de condamner « ce vote bloqué RPR-UDF-FN », et cela d'autant plus vivement qu'aucune place ne leur a été accordée dans les bureaux des commissions, alors qu'en 1981 ils en avaient proposé - sans succès - à l'opposition d'alors. Au Palais-Bourbon, mais certains sont nettement tentés de lancer des passerelles entre la droite et l'extrême droite.

THIERRY BRÉHER.

L'ordre du jour contesté par le PS

M. Jacques Chirac a tenu à participer, le mardi 8 avril, à la première conférence des présidents de la nouvelle Assemblée nationale, organisme chargé de recueillir l'ordre du jour des travaux de la Chambre décidée par le gouvernement. Le premier ministre voulait ainsi souligner son souhait « d'une collaboration très étroite avec le Parlement ».

Pour M. Pierre Joxe, le président du groupe socialiste, cette collaboration « n'est pas étroite, mais équilibrée ».

Ce premier accord entre le gouvernement et le principal groupe de l'Assemblée a été créé par la rapidité demandée aux députés, par le premier ministre, pour l'examen de la loi d'habilitation en matière économique et sociale. Sa discussion en séance publique a été fixée au mardi 22, au mercredi 23 et au jeudi 24 avril. M. Joxe s'en est étonné, faisant remarquer que ce projet, lorsque ces dates ont été fixées, n'avait pas encore été approuvé par le conseil des ministres, et que donc sa teneur et son importance n'étaient pas encore connues.

Tout le monde le connaît et la plupart reconnaissent son talent : à 13 heures chaque jour Yves Mourousi met en scène l'actualité, à chaque fois un coup de génie.

L'AUTRE JOURNAL

MM. Chirac et Pasqua
le rétablissement

15.000.000
DE PARENTS
attendent
ce livre...

15 ans
Pour
Réussir

De 5 à 15 ans
De 16 à 25 ans
au lycée

Jean-Pierre
Berland

CHEZ
VOTRE LIBRAIRE
50F

POLITIQUE

MM. Chirac et Pasqua sont soucieux d'obtenir rapidement le rétablissement du scrutin majoritaire

En entretenant de rétablir sans tarder le scrutin majoritaire, le gouvernement boucle en quelque sorte sa ceinture de sécurité. Il rend plus aisé pour le président de la République le recours à la dissolution de l'Assemblée nationale pour faire trancher par les électeurs un conflit entre lui-même et la majorité. Il interdit aux alliés du RPR de tenter de provoquer une telle dissolution, en cas de désaccord avec le premier ministre, dans l'espoir de rééquilibrer cette majorité. Ainsi doublement garantie, la cohabitation pourra franchir des passes difficiles — dont la première s'annonce pour l'automne — et faire route tranquillement vers le rivage de l'élection présidentielle de 1988, où M. Jacques Chirac espère arriver enfin au port.

haient un accord entre le RPR et l'UDF excluait des primaires entre les deux formations dans les circonscriptions qu'adoptent ou ont déjà adoptées les futurs sortants. Ce souhait n'a pas encore reçu de réponse du premier ministre ni des dirigeants de la majorité.

La délimitation des circonscriptions elles-mêmes donne lieu à des discussions qui s'organisent de façon diverse selon les départements et la nature des relations locales entre les élus. Le RPR dispose d'une nette avance sur l'UDF dans cette étude, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a invité les députés de son groupe à faire connaître leurs propositions ou remarques. Les chefs de file du RPR dans les départements préparent ou ont déjà préparé leur propre copie, avec ou sans consultation, selon les cas, des responsables UDF, et en concertation, parfois, avec les préfets — copie transmise ou qui va l'être à M. Pasqua. Il est clair que le RPR aura la maîtrise quasi totale du résultat final.

avaient montré dans le passé leur penchant pour le dirigisme se retrouvant en position de gardiens vigilants de la plate-forme libérale, que la majorité d'aujourd'hui s'était donnée avant les élections.

L'ancien chef de l'Etat estime qu'une libération immédiate des prix aurait, certes, un effet de hausse dans les premiers mois, mais assurerait de meilleurs résultats en 1987, tandis que la démarche retenue par le gouvernement, si elle permet de contenir l'inflation à court terme, risque de la favoriser plus tard.

La réunion des responsables de la majorité, mardi, à l'hôtel Matignon, autour de M. Chirac, a été l'occasion pour certains d'entre eux d'une mise en cause de l'information à la télévision. M. Gaudin a fait ensuite écho à cette irritation, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, en déclarant que certains responsables de l'information télévisée « n'ont pas compris qu'il s'était passé quelque chose le 16 mars ». Le premier ministre s'est borné à observer, au cours du déjeuner de mardi, que les reproches faits à la télévision justifient les mesures de privatisation en cours d'élaboration.

Au temps de l'union de la gauche au gouvernement, les communistes avaient fait de l'information un cheval de bataille leur permettant de se démarquer des socialistes sur un terrain secondaire. La situation n'est pas tout à fait semblable puisque des responsables du RPR partagent le jugement de ceux de l'UDF sur la télévision, mais on ne peut s'empêcher de voir là un débat annexé, destiné à occuper la galerie en attendant mieux.

levée du contrôle des changes et l'allègement de celui des douanes soient effectives avant l'été.

M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a exposé mardi devant les députés UDF les grandes lignes de son intervention en tant que porte-parole du groupe dans le débat de politique générale, se proposait, certes, d'approuver la dévaluation du franc, dont il juge qu'elle était inévitable, mais il devait aussi formuler des mises en garde.

Les réserves de M. Giscard d'Estaing

La situation léguée par les socialistes est, selon l'ancien président de la République, plus grave qu'il n'y paraît. Au moment où un conseil ministériel, présidé mardi par M. Chirac, a fixé définitivement les économies budgétaires qui seront inscrites dans le collectif examiné par le conseil des ministres le 16 mars, M. Giscard d'Estaing estime que certains ministres risquent d'être à court de crédits de fonctionnement avant la fin de l'année. L'UDF approuve les restrictions décidées par le premier ministre et les juge courageuses, mais elle souligne les difficultés auxquelles le gouvernement devra faire face.

M. Giscard d'Estaing entendait exprimer, aussi, son sentiment sur le rythme de la libération des prix, qui aurait gagné selon lui à être plus rapide. Il avait souhaité, naguère, que la libération complète intervienne avant le 1^{er} mai et que la

La majorité verrouillée

L'UDF joue le jeu, mais tient à faire entendre sa voix dans le déroulement de la stratégie commandée par M. Chirac. La majorité est verrouillée — M. Raymond Barre se disposait à en donner la preuve mercredi, dans le débat de politique générale, en expliquant pourquoi il voterait la confiance, — mais pas muette pour autant. Comme dit M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, les chefs de file de l'UDF restent hors du gouvernement et qui

Ce scénario optimiste, de gouverner parmi les membres du gouvernement, suppose d'abord que le retour au scrutin majoritaire ne pose pas de problèmes au sein de la majorité si ne puisse être retardé par M. François Mitterrand avec l'aide du groupe socialiste de l'Assemblée nationale et en faisant appel au Conseil constitutionnel, ces deux ordres de difficultés étant naturellement liés dans la tactique éventuelle du chef de l'Etat.

Pour parer aux objections juridiques, MM. Chirac et Pasqua, le ministre de l'Intérieur, ont décidé d'inscrire dans le projet de loi d'habilitation permettant de réformer le mode de scrutin par ordonnance les principes du découpage des circonscriptions (le Monde du 9 avril). Si ce projet est, comme il est vraisemblable, déposé au Conseil constitutionnel par les députés socialistes, puisque le Conseil ne peut être saisi des ordonnances elles-mêmes, l'avis de la haute juridiction, présumé favorable, dès lors que les critères retenus sont conformes à sa jurisprudence, validera le découpage et étendra au président de la République la justification d'un éventuel refus de signer les ordonnances correspondantes.

An sein de la majorité, les difficultés sont moins simples à résoudre. Il s'agit, en fait, de donner aux députés des garanties suffisantes de leur réflexion avec le futur mode de scrutin. La plupart d'entre eux sou-

haient un accord entre le RPR et l'UDF excluait des primaires entre les deux formations dans les circonscriptions qu'adoptent ou ont déjà adoptées les futurs sortants. Ce souhait n'a pas encore reçu de réponse du premier ministre ni des dirigeants de la majorité.

La délimitation des circonscriptions elles-mêmes donne lieu à des discussions qui s'organisent de façon diverse selon les départements et la nature des relations locales entre les élus. Le RPR dispose d'une nette avance sur l'UDF dans cette étude, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a invité les députés de son groupe à faire connaître leurs propositions ou remarques. Les chefs de file du RPR dans les départements préparent ou ont déjà préparé leur propre copie, avec ou sans consultation, selon les cas, des responsables UDF, et en concertation, parfois, avec les préfets — copie transmise ou qui va l'être à M. Pasqua. Il est clair que le RPR aura la maîtrise quasi totale du résultat final.

Le scénario optimiste, de gouverner parmi les membres du gouvernement, suppose d'abord que le retour au scrutin majoritaire ne pose pas de problèmes au sein de la majorité si ne puisse être retardé par M. François Mitterrand avec l'aide du groupe socialiste de l'Assemblée nationale et en faisant appel au Conseil constitutionnel, ces deux ordres de difficultés étant naturellement liés dans la tactique éventuelle du chef de l'Etat.

Pour parer aux objections juridiques, MM. Chirac et Pasqua, le ministre de l'Intérieur, ont décidé d'inscrire dans le projet de loi d'habilitation permettant de réformer le mode de scrutin par ordonnance les principes du découpage des circonscriptions (le Monde du 9 avril). Si ce projet est, comme il est vraisemblable, déposé au Conseil constitutionnel par les députés socialistes, puisque le Conseil ne peut être saisi des ordonnances elles-mêmes, l'avis de la haute juridiction, présumé favorable, dès lors que les critères retenus sont conformes à sa jurisprudence, validera le découpage et étendra au président de la République la justification d'un éventuel refus de signer les ordonnances correspondantes.

An sein de la majorité, les difficultés sont moins simples à résoudre. Il s'agit, en fait, de donner aux députés des garanties suffisantes de leur réflexion avec le futur mode de scrutin. La plupart d'entre eux sou-

haient un accord entre le RPR et l'UDF excluait des primaires entre les deux formations dans les circonscriptions qu'adoptent ou ont déjà adoptées les futurs sortants. Ce souhait n'a pas encore reçu de réponse du premier ministre ni des dirigeants de la majorité.

La délimitation des circonscriptions elles-mêmes donne lieu à des discussions qui s'organisent de façon diverse selon les départements et la nature des relations locales entre les élus. Le RPR dispose d'une nette avance sur l'UDF dans cette étude, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, a invité les députés de son groupe à faire connaître leurs propositions ou remarques. Les chefs de file du RPR dans les départements préparent ou ont déjà préparé leur propre copie, avec ou sans consultation, selon les cas, des responsables UDF, et en concertation, parfois, avec les préfets — copie transmise ou qui va l'être à M. Pasqua. Il est clair que le RPR aura la maîtrise quasi totale du résultat final.

Les meilleures ventes du Livre de Poche

Nouveautés (3 derniers mois)		
TITRES	AUTEURS	PRIX
1. Jacques Brel	Olivier Todd	29,00 F
2. Deux amants	Patrick Poivre d'Arvor	16,50 F
3. La maison aux esprits	Isabel Allende	29,00 F
4. Collèges: programmes et instructions	Ministère de l'Éducation Nationale	25,00 F
5. Suspens IV	Pierre Bellemare	16,50 F
6. D.A.R.Y.L.	N.H. Kleinbaum	10,50 F
7. Les vrais durs ne dansent pas	Norman Mailer	25,00 F
8. Le quatrième protocole	Frédéric Forsyth	29,00 F
9. La cité des sorcières	Han Suyin	27,00 F
10. Laura Bruns	Patrick Carvin	25,00 F

Titres parus depuis un an		
TITRES	AUTEURS	PRIX
1. Le bal du gouverneur	Marie-France Pisier	19,70 F
2. Les fillettes chantantes	Robert Sabatier	19,70 F
3. Softwar, la guerre douce	Thierry Breton Denis Benech	25,00 F
4. Un cri dans la nuit	Mary Higgins - Clark	25,00 F
5. La baronne rentre à cinq heures	Nadine de Rothschild	25,00 F
6. Roman	Roman Polanski	29,00 F
7. Cécile la poison	Janine Bossard	19,70 F
8. Les yeux plus grands que le ventre	François Cavanna	25,00 F
9. Mabrouk, chien d'une vie	Jean-Pierre Huthis	19,70 F
10. Des jeunes y entrent, des fauves en sortent	Guy Gilbert	19,70 F

Série "Biblio" (romans et essais)		
TITRES	AUTEURS	PRIX
1. Le maître et Marguerite	Mikhail Boulgakov	45,00 F
2. Le lac	Yasunari Kawabata	16,50 F
3. Michel Foucault : Archéologie et généalogie	Angèle Kremer-Marietti	31,00 F
4. La garde blanche	Mikhail Boulgakov	31,00 F
5. Claude Lévi-Strauss ou la structure et le mythe	Catherine Clément	25,00 F

Cette liste est établie sur la base des ventes à l'ensemble des grossistes et diffuseurs (libraires, maîtres de la presse, grands magasins, grandes surfaces, bibliothèques de gare...).

15.000.000 DE PARENTS attendent ce livre...

15 ans Pour Réussir

De 3 à 18 ans De la maternelle au bac

Jean-Pierre Berland

MEYVON DATTAZ FATHI
TRES PROPOSITIONS
AMÉLIORER LA FORME
EN ALTERNANCE

BOGOTA OU PARIS. POUR GOUPIL, QUELLE DIFFERENCE ?

Que vous soyez à Bogota, Abidjan, Londres ou Paris, pour Goupil il n'y a pas de différence. Pour nous, l'environnement des services est aussi important que les performances de nos micro-ordinateurs. Où que nous soyons.

Avec ses 81 centres Goupil sur le seul territoire français, avec ses 60 distributeurs dans le monde, Goupil vous offre les mêmes services et les mêmes conseils personnalisés. La raison en est simple : tous nos centres techniques sont signalaires de la Charte Goupil-Service qui vous assure la même garantie, la même qualité, les mêmes compétences et des prestations équivalentes partout dans le monde.

Deux exemples. Vous achetez un micro-ordinateur Goupil G40 à Abidjan. Votre distributeur local lui fera subir tous les tests de contrôle avant de vous le livrer. Exactement comme à Paris. Vous signez un contrat de maintenance pour vos micro-ordinateurs Goupil G4 en Equateur. Tout comme en France, votre distributeur vous proposera quatre types de contrats en fonction de vos besoins.

Cette même volonté de sérieux et d'efficacité partout où Goupil est présent nous a permis, entre autres, d'équiper en France les services des Douanes et des Commissariats de Police, mais aussi la Présidence de la République en Colombie, l'Université de Lisbonne au Portugal ou encore la Société Camerounaise de Banque.

Il n'y a pas de secret. Quand on conçoit une gamme aussi performante que le Goupil G4 compatible PC et le nouveau Goupil G40 super compatible AT, on se doit d'offrir aux entreprises des services à la mesure de la technologie Goupil.

PARTOUT OU IL Y A DES GOUPIL, IL Y A LA CHARTE GOUPIL-SERVICE.

SMT-GOUPIL
3, rue des Archives 94000 Créteil France
Tél. (1) 43 99 15 15 - Téléc. 262043 F

SMT GOUPIL
DEPARTEMENT INTERNATIONAL

me droite

de la qualification de son...
de la qualification de son...
de la qualification de son...

me droite

de la qualification de son...
de la qualification de son...
de la qualification de son...

société

ÉDUCATION

La « cohabitation » paraît difficile entre M. Monory et M^{me} Alliot-Marie

Si la cohabitation « baigne dans l'huile » au sommet de l'Etat, il ne semble pas en aller de même à l'éducation nationale entre le ministre, M. René Monory (CDS) et sa secrétaire d'Etat, M^{me} Michèle Alliot-Marie (RPR). Dotée du titre énigmatique de « secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale chargée de l'enseignement », ses attributions réelles n'ont toujours pas été définies.

Des précisions à ce sujet devaient vraisemblablement être données par M. Monory, lors de la conférence de presse qu'il doit tenir lundi prochain 14 avril, pour indiquer ses projets et les grandes lignes de sa politique. Mais sans attendre cette échéance, M^{me} Alliot-Marie vient d'accorder une interview à l'AFP dans laquelle elle aborde tous les grands sujets de l'heure et se présente en véritable ministre de l'éducation. Or il est intéressant de noter que, sur de nombreux points, la tonalité de ses déclarations diffère très sensiblement de celle des propos tenus à plusieurs reprises en public par M. Monory.

C'est ainsi qu'elle n'exclut pas que la loi Savary sur l'enseignement supérieur soit abrogée dans les trois mois, ce qui n'est pas ce qu'avait laissé entendre le ministre. Ou qu'elle exprime des réserves à l'égard de la réforme des lycées de M. Chevènement, alors que le ministre avait indiqué qu'il était d'accord

avec son principe, mais qu'il craignait des difficultés matérielles pour son application.

M^{me} Alliot-Marie préconise la révision immédiate de certains textes d'application de la loi Chevènement sur l'enseignement privé « pour éviter des interprétations brimant les écoles privées » et envisage à plus long terme « et en accord avec les syndicats autonomes qui, dans un communiqué au vitriol, rappelle que si la loi Savary sur l'enseignement supérieur n'était pas abrogée dans les plus brefs délais... ».

Elle avait été précisée, dans cette initiative, par la Fédération nationale des syndicats autonomes qui, dans un communiqué au vitriol, rappelle que si la loi Savary sur l'enseignement supérieur n'était pas abrogée dans les plus brefs délais... « on enregistrerait un véritable reniement qui ferait perdre toute crédibilité à la nouvelle majorité dans l'Université ». La Fédération ajoute qu'on ne peut accorder « aucune confiance à l'administration socialo-communiste parvenue en place sans pudeur » de 1981 à 1986.

M. Monory aura tout loisir de réfléchir à l'atmosphère qui règne au sein de son ministère lors du voyage qu'il doit faire à Cotonou (Bénin), les 10 et 11 avril, pour participer à la trente-huitième conférence des ministres de l'éducation d'expression française... On se contente d'indiquer, pour le moment, dans son entourage que « le ministre, c'est lui ».

Par cette offensive, M^{me} Alliot-Marie, qui a été la principale inspi-

« Un véritable reniement »

Sur de nombreux autres points, M^{me} Alliot-Marie fait état d'intentions ou de décisions sur lesquelles le ministre ne s'était pas encore prononcé : création d'un « comité des sages » chargé de surveiller le contenu des manuels scolaires ; institution, à partir de la rentrée 1987, d'un système de contrôle des connaissances avec des examens tous les deux ans « pour s'assurer que l'enfant a le niveau nécessaire pour suivre utilement la classe suivante » ; possibilité, dès 1987 également, pour les parents de choisir entre trois établissements scolaires, pour aboutir à une désaffectation complète dans cinq ans.

Par cette offensive, M^{me} Alliot-Marie, qui a été la principale inspi-

ratrice du programme de l'opposition en matière d'éducation, veut manifestement rappeler les engagements électoraux de la plateforme RPR-UDF à un ministre qui a semblé dans ses premières déclarations vouloir prendre son temps et choisir une orientation nettement plus modérée.

Elle avait été précisée, dans cette initiative, par la Fédération nationale des syndicats autonomes qui, dans un communiqué au vitriol, rappelle que si la loi Savary sur l'enseignement supérieur n'était pas abrogée dans les plus brefs délais... « on enregistrerait un véritable reniement qui ferait perdre toute crédibilité à la nouvelle majorité dans l'Université ». La Fédération ajoute qu'on ne peut accorder « aucune confiance à l'administration socialo-communiste parvenue en place sans pudeur » de 1981 à 1986.

M. Monory aura tout loisir de réfléchir à l'atmosphère qui règne au sein de son ministère lors du voyage qu'il doit faire à Cotonou (Bénin), les 10 et 11 avril, pour participer à la trente-huitième conférence des ministres de l'éducation d'expression française... On se contente d'indiquer, pour le moment, dans son entourage que « le ministre, c'est lui ».

F. G.

Les Américains redécouvrent le français...

(Suite de la première page.)

La désaffection envers les langues étrangères notée dans les années 70 ne s'expliquait pas seulement par l'insularité culturelle des Etats-Unis, encouragée par le glissement du centre de gravité du pays vers le Pacifique. Il faut tenir compte aussi des effets de la contestation universitaire à partir de 1969, rejoignant la protestation contre la guerre du Vietnam, qui ont remis en question les structures hiérarchiques et les valeurs traditionnelles. Les langues étrangères cessèrent alors de figurer parmi les matières obligatoires.

Les anciens contestataires, désormais beaucoup moins préoccupés de politique que de leur avenir, savent que la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est un atout qui servira leur carrière. Dans ce mouvement général de reprise des études de langues vivantes, où se situe le français ?

La population scolaire du secondaire. Aujourd'hui, 54 % des élèves de langues vivantes étudient l'espagnol, 30 % le français, 9 % l'allemand, 2 % l'italien et 1 % le russe.

Beaucoup d'élèves de français abandonnent en cours de route. Mais l'effacement des effectifs des élèves de langues vivantes est un phénomène général dont on ne peut tirer des conclusions pessimistes.

Dans l'enseignement supérieur (collèges et universités des secteurs public et privé) les chiffres sont plus encourageants pour le français. Certes, l'espagnol a également délogé le français de la première place des langues vivantes enseignées. En 1960, les étudiants inscrits pour des cours d'espagnol représentaient 30 % du total et ceux inscrits pour le français 38,1 %. En 1983, les pourcentages ont changé : 45,3 % pour l'espagnol, 31,6 % pour le français.

né l'importance croissante de la population hispanique, affecte la position de l'anglais ? Tel n'est pas le cas du français dont les statistiques confirment qu'il est resté la langue de l'élite, tandis que l'espagnol est surtout enseigné dans les collèges (deux ans d'études seulement). Le français occupe une place plus importante dans les universités (quatre ans d'études), les programmes de licence (bachelor of arts) et surtout de maîtrise (master of arts).

Parallèlement à cet enseignement pour ainsi dire de haut de gamme, divers établissements ont créé des cours de business French, (français commercial), accompagnés de cours sur la civilisation française. Certains professeurs s'inquiètent de cette « commercialisation » du français qui risque, selon eux, de détourner les étudiants de l'étude de la langue et de la littérature. Elle témoigne pourtant de la place plus forte tenue par la France dans le domaine des sciences et de la technologie. Enfin, on trouve toujours dans les grandes universités les meilleurs spécialistes des grands écrivains français.

Un corps enseignant de qualité variable

La remontée du français pose des problèmes de recrutement, surtout dans le secondaire où, pour satisfaire la demande, il a fallu embaucher des contractuels plus ou moins compétents, travaillant à temps partiel et, dans l'ensemble, très mal payés.

L'écart est grand entre l'enseignement du français dans les universités, assuré par des professeurs de français réunissant des professeurs de haut niveau (doctorat), et la médiocre qualité, reconnue par les autorités américaines, de l'enseignement dans le secondaire par des « certifiés » ou même des non-diplômés pourvus d'un simple certificat pédagogique.

Par rapport aux besoins, l'action de l'Alliance française est insuffisante, mais elle est loin d'être dérisoire puisque sur les cent vingt-deux Alliances des Etats-Unis plus d'une trentaine ont une école, petite ou grande, de français.

HENRI PIERRE.

La concurrence de l'espagnol

Dans l'enseignement secondaire, on constate que c'est entre 1934 et 1948 que le français, jusque-là première langue étrangère enseignée aux Etats-Unis, a cédé la place à l'espagnol. En 1961, les deux langues étaient pratiquement à égalité avec environ un million d'étudiants chacune. Selon l'ACTFL, l'écart s'est ensuite accentué et, en 1982, on comptait 12,1 % d'élèves d'espagnol et seulement 6,7 % d'étudiants de français, par rapport à

LE JAPONAIS AUSSI...

L'enseignement du japonais aux Etats-Unis a progressé de façon spectaculaire en quelques années. Selon une enquête de l'International Herald Tribune, le nombre des étudiants américains qui apprennent le japonais a augmenté de 40 % depuis 1980. Cette percée n'est pas seulement sensible dans les universités : banquiers, scientifiques ou hommes d'affaires ont de plus en plus tendance à juger nécessaire l'apprentissage de la langue d'un pays avec lequel les échanges économiques et commerciaux progressent considérablement.

Moyens réduits, tout de même, quand on sait que tous les écoliers japonais apprennent l'anglais à partir de douze ans.

Artirec vend-il du vrai au prix du faux ? Moquette laine au prix synthétique

DU SYNTHETIQUE au prix du plastique, des fibres mixtes au prix du papier... Le tout avec choix sidé, conseils décoration gratuits.

Miroir ? Non il existe encore des endroits où l'on fait de vrais affaires. J'ai vu chez Artirec : « Tapis sur papier, 6 F le m² ». « Dots », à partir de 10 F le m². « Heures ». Tapis 1 m sur 1 m (x2,60 m) : 29,50 le m². « Tapis grande largeur sur mesure, 33 F le m² ».

Artirec : Spécialiste dans tous costumes, coltes tendu. Meilleur prix garanti ou différence remboursée. (- 5 % sur présentation de journal).

424 seuls dépôts Artirec : 4. Bd. Raspail, 12^e - 01.40.72.72 (Artirec Home) - 11. Bd. St. Gérold - 01.40.72.72 - 11. Bd. St. Gérold - 01.40.72.72 - 11. Bd. St. Gérold - 01.40.72.72 - 11. Bd. St. Gérold - 01.40.72.72.

Le Monde
PUBLICITÉ
TOURISME-GASTRONOMIE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4344

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE PARIS

Lionel Cardon, meneur de jeu à son propre procès

A-t-on, comme le soutient la défense, « mis la charrue avant les bœufs » en faisant comparaître, à partir du mardi 8 avril, Lionel Cardon devant la cour d'assises de Paris, où il doit répondre du meurtre d'un policier, suivi d'une prise d'otages avec tentative de meurtre d'un autre policier, alors que ces faits sont postérieurs à l'assassinat des époux Aran, dont le même Cardon se trouve accusé à Bordeaux, et que cette affaire-là ne sera pas examinée avant plusieurs mois par les assises de la Gironde ?

Car, pour ses avocats comme pour lui-même, Lionel Cardon, s'il se trouvait à Paris le 22 novembre 1983, armé d'un pistolet et porteur d'un gilet pare-balles, ce n'était pas dans le dessein d'attenter à la vie d'un policier, mais uniquement pour se protéger de ceux qui, selon lui, sont les véritables auteurs du double crime de Pessac. Et si d'aventure, disent-ils, Cardon était acquitté à Bordeaux, c'est avec un tout autre regard qu'il faudrait considérer sa tragique équipée parisienne. Aussi bien est-ce par une demande de renvoi du procès parisien qu'a débüté l'audience du 8 avril.

Vaine demande, car la cour, tout en regrettant qu'une même juridiction n'ait pu être saisie de l'ensemble des faits, a considéré qu'il n'y avait pas de raison de retarder l'examen du dossier qui se trouve clos depuis aujourd'hui huit mois, alors que personnes ne peut dire quand le sera celui de Bordeaux.

Ainsi, Lionel Cardon a dû faire contre mauvaise fortune bon cœur. Conscient de la renommée que lui a donnée sa situation judiciaire, ce jeune homme blond, qui portait un blouson blanc à boutons rouges et noir, a d'abord paru autant flatté que surpris de trouver face à lui, au moment de son entrée dans la box, une bonne dizaine de photographes et de cameramen qui eurent toute latitude de prendre de lui ces images d'autant plus précieuses qu'elles sont rares à obtenir dans une salle d'audience.

Sur le champ, on a pu mesurer qu'il entendait bien être le premier personnage de son procès. C'est lui qui, au moment du tirage au sort des jurés, a décidé lesquelles il voulait écarter. Par la suite, c'est toujours lui qui mobilisait ses avocats, M^{rs} Pierre Blazy, Pierre Hardy et Gérard Doukhan, pour avoir avec eux, à tout moment, des entretiens particuliers, leur faisant savoir ce qu'il convenait, à ses yeux, de relever, de discuter ou de mettre en valeur. On l'a vu d'un bout à l'autre attentif à tout, constamment aux aguets, fixant tour à tour d'un regard incisif l'avocat général, les parties civiles, les jurés. A l'occasion, il trouva même des propos pour qualifier M^{rs} René Henri Garud, partie civile pour la veuve du brigadier Hochard, à la fois de « fou et de défenseur des assassins d'enfants » (allusion à l'affaire Grégory). A un autre moment, ce fut l'avocat général, M. Henri Salado, qui reçut l'apostrophe : « Il faut que vous le sachiez, mesdames et messieurs les jurés, celui-là, il est là pour m'effacer ».

Cependant, ces moments de bravades alternent avec d'autres où le visage s'abaisse, où le regard se perd vers le plafond, on pense alors à une réflexion qu'il livre au psychologue pour se dépasser : « *Cardon Zorro*,

et qui peut-être est bien là pour tout résumer.

Car qui est-il, ce personnage qui doit bien mesurer l'impasse judiciaire dans laquelle il se trouve aujourd'hui ? Le portrait n'est pas simple. Lionel Cardon naît le 6 janvier 1958 à Houffleur. Son père, garde-côtes, va se séparer de sa mère, Lionel a alors treize ans. Il se retrouve auprès de la mère, venue travailler chez Renault à Boulogne-Billancourt où elle épouse un homme avec lequel l'enfant ne s'entendra jamais.

C'est le foyer éclaté

C'est le temps des premières fugues. Quand on lui demandera ce qu'il ressentit de cette rupture familiale, il répondra : « *Je suis un peu gêné pour parler de ça ici, devant tous ces gens...* » Il dira pourtant : « *Il y avait un foyer, il a éclaté. Un étranger est apparu. Alors, forcément, il y a eu malaise.* »

A quinze ans, le garçon passe pourtant son BEPC. Il n'ira pas au-delà dans l'étude. Il travaillera successivement de la mécanique, du blanchissage. Il sera quelques mois démarcheur. Le premier accord viendra avec un vol de moto suivi d'une décision de placement dans un foyer à Savigny-sur-Orge. Les incidents, alors, se multiplient. Il s'en explique d'une phrase : « *J'ai toujours été en opposition avec l'autorité ; ça tient de mon enfance.* » Il se retrouvera un moment apprenti boulanger. Un peu plus longtemps, garçon de salle dans un restaurant des Champs-Elysées.

Puis, du jour au lendemain, il quitte cet emploi qui lui plaisait pour aller faire la manœuvre dans le métro, rechant une guitare aux côtés de l'amie du moment, Maria Dos Santos, qui dira plus tard qu'elle le quitta, lasse qu'elle était d'être battue et dépuillée. Pourquoi tant d'instabilité ? « *J'arrive à m'y perdre moi-même.* »

Dans cette vie déjà manquée survient, le 24 avril 1976, le vrai drame. Le père se jette du haut d'une falaise. Or ce père, Lionel Cardon nourrissait pour lui la fois une affection vraie et l'espoir non moins vrai et très pratique d'acheter, grâce à lui, un restaurant. Les psychiatres diront : « *A la douleur du deuil va s'ajouter la déception d'un rêve déçoulié.* » Et encore ceci : « *Cardon, aujourd'hui, ne se sent coupable que d'une chose, n'avoir pas compris la souffrance de son père et n'avoir pas pu prévenir son suicide.* »

Est-il d'accord ? La réponse a été immédiate : « *Je n'ai pas de commentaires à faire.* »

« *Cardon Zorro, Cardon zéro, a dit de lui-même l'accusé. C'est peut-être ce qui résume le mieux le destin de ce marginal, devenu meurtrier après une jeunesse particulièrement instable.* »

Son destin de marginal est en tout cas définitivement scellé. De ce jour, les événements vont se précipiter. Après une période de rêve rural et agricole dans une communauté où il lit aussi de la drogue, c'est d'abord un vol à l'arraché qui le conduit à la prison de Fleury-Mérogis pour quelques mois. Il connaît là un co-détenu, Pascal Debré. Libérés l'un et l'autre, ils se retrouveront bientôt pour une série d'attaques à main armée contre des pompistes entre janvier et mars 1977. Lionel Cardon a dix-neuf ans.

En 1981, la cour d'assises des Hauts-de-Seine le condamne, pour ces faits, à dix ans de réclusion criminelle. Aujourd'hui encore, il estime qu'il peut crier à l'injustice. Pourquoi ? « *Parce que, dit-il avec force, je ne faisais, moi, que conduire la voiture. Je n'ai jamais fait usage d'armes dans ces affaires.* »

On le libère, sous caution, en mars 1983 après six ans, deux mois et six jours de détention. Est-il prêt pour cette libération ? Lui, il raconte l'administration pénitentiaire, l'isolement où il fut maintenu dans des quartiers de haute sécurité ou, plus exactement, dans ce qui correspond à ces quartiers, aujourd'hui qu'ils ont été officiellement supprimés. Il trouve à ses raisons, sinon de justification, du moins d'une incapacité à pouvoir retrouver une vie normale.

Les « ruminations sur la mort »

Les psychiatres, depuis ceux qui l'examinèrent en 1977, puis en 1979 après son arrestation pour les vols à main armée, jugés à Nanterre, à ceux qui ont plus longuement tenté l'accusé d'aujourd'hui, en 1983, hésitent, les uns comme les autres. Les premiers ont relevé « une instabilité émotionnelle », décelé « une personnalité très immature, marquée par les incertitudes de l'adolescence ». Ceux-là l'ont vu fasciné par l'imagination, en proie « à des ruminations sur la mort ». Ils avaient suggéré une formation éducative et professionnelle durant le temps de la détention. Cardon ricane : « *L'isolement, vous trouvez ça éducatif ? »* « *Ça peut être, la solitude, le repli sur soi-même peuvent, pour certains, être bénéfiques.* », répond le docteur Bernard Deter.

Du coup, le Cardon démonstratif, agité, se retrouve tout entier pour crier : « *Bravo ! Avec tout ce qu'il faut y mettre de décision et d'ironie. Ce n'est pas le même homme que dépeignent les psychiatres de 1983.* Pour eux, Lionel Cardon est aujourd'hui « dans un état limite ». Au moment des faits de Paris, il avait « perdu son jugement et se trouvait dans une situation d'abandon atroce ». Sa course fut « la course folle d'un malade désemparé ». La bravache provoquant simultanément des « angoisses profondes ». Et voilà nos docteurs bien embarrassés, faute d'avoir trouvé, selon leur expression, l'adéquation entre la personnalité de leur sujet et les faits qui lui sont reprochés.

Ce sont ces faits, cette fuite à Paris, scellée par la mort, que l'on va maintenant aborder dans leurs moindres détails.

JEAN-MARC THÉOLLEFRE.

AVRIL SANS SOLEIL A PARIS

Tout le monde se plaint du mauvais temps : ciel gris, froid et pluie intermittentes sont le régime météorologique que Paris connaît depuis le 1^{er} avril.

Selon les statistiques de la Météorologie nationale, le plus remarquable est le déficit d'insolation. Du 1^{er} au 8 avril, le soleil ne s'est montré que 23,6 heures, soit environ vingt-cinq heures de moins que ce à quoi on pouvait s'attendre, étant donné que l'insolation de tout le mois d'avril est de 184 heures à Paris.

De même, toujours à Paris, les températures sont inférieures aux moyennes saisonnières : un seul exemple, celui du 6 avril, jour le plus froid depuis le début du mois. Ce jour-là, le thermomètre a oscillé entre 1,3 °C et 7,1 °C (record non battu : 1 °C à 5 °C le 6 avril 1911), alors que depuis 1873 les minima et les maxima moyens pour le 6 avril sont, respectivement, de 5 °C et de 14 °C.

Les pluies, en revanche, ne sont que légèrement supérieures aux moyennes : 16,5 mm d'eau sont tombés en dix-neuf heures du 1^{er} au 7 avril à Paris (40,6 mm en 1970, 25,2 mm en 1979), alors que la moyenne de la première décennie du mois, calculée de 1951 à 1980, est de 15,8 millimètres.

La situation météorologique est telle que la prévision n'est pas possible au-delà de trois jours. Les vents du nord et du nord-est continueront : il fera donc toujours froid.

FAITS DIVERS

● **Intoxication mortelle dans une chaufferie à Paris.** - A la suite d'une panne de chauffage à la crèche municipale du 15^e cours Debille, à Paris (11^e), une équipe des services techniques de la ville est intervenue le lundi 7 avril pour remettre en route la chaudière à gaz. Les trois agents ont été intoxiqués par des émanations d'oxyde de carbone et aussitôt transportés à l'hôpital Saint-Antoine, où l'un d'eux, Serge Gys, un contremaître de trente-six ans, est décédé.

La Mairie de Paris indique que, sur les deux cents trente crèches municipales de la ville, la moitié

sont chauffées au gaz, un tiers à la vapeur ou à l'électricité, et le reste au fuel.

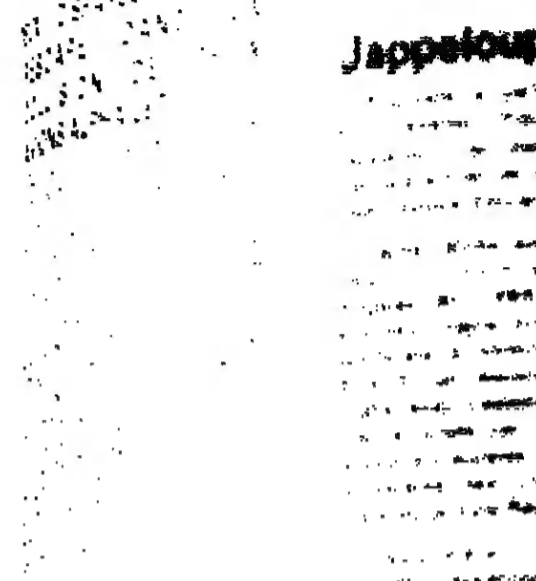
● **Casino du Grand-Roi :** l'incendie était d'origine criminelle - L'incendie qui a entièrement détruit le casino du Grand-Roi (Gard) pendant la nuit du dimanche 6 au lundi 7 avril (Le Monde du 9 avril) était d'origine criminelle : sept bouteilles de gaz butane ont en effet été déconnectées dans les décombres de cet établissement qui, depuis sa création en 1983, n'avait jamais obtenu l'autorisation d'ouvrir des tables de jeu.

Selon les premières constatations, les bouteilles de gaz avaient été disposées au milieu de la piste de danse, dont le sol a été ensuite aspergé d'essence.

● **Une vieille dame étranglée à Beauvais.** - Un gardien d'immeuble a découvert, le lundi 7 avril, le cadavre d'une vieille dame, M^{me} Marthe Duthil, âgée de quatre-vingt-deux ans, les poignets liés par un foulard, au pied de son lit, dans son appartement du quartier Argentine où elle vivait seule à Beauvais (Oise). La porte n'était pas fermée et si aucune effraction n'a été relevée par les policiers du SRPJ de Crétail chargés de l'enquête, le studio avait été entièrement fouillé.

L'autopsie a permis d'établir que M^{me} Duthil avait été étranglée.

destination
Finlande
Laponie
LAPONIE
Circuit accompagné
Finlande Norvège
5 jours PARIS PARIS
F. 9.850
votre agent de voyages ou
ALANTE TOURS
5, rue Dante-Casanova
75001 Paris
☎ (1) 42 96 59 78



SOCIÉTÉ

D'ASSISES DE PARIS

Le jeu à son propre procès

Le jeu à son propre procès. Les événements ont été très rapides. Après une période de réflexion, le conseil d'administration de la commune de Paris a décidé de transférer la caserne de Poissy (cinquième arrondissement) dans des locaux neufs situés dans l'enceinte de l'ancienne Ecole polytechnique. Le budget actuel de la brigade (près d'un milliard de francs en 1986) ne permet pas de faire davantage.

La solution passerait-elle par un allègement des missions accomplies par les pompiers ? L'an prochain, un nouveau système de secours aux victimes devrait être mis en place. Il est confié aux ambulances SAMU, qui répondront au numéro d'appel téléphonique 15.

« Lorsqu'il faudra débloquer un incendie ou débarrasser un blessé, nous sommes prêts à nous déplacer », a déclaré le général Godon. Les médecins ne sont évidemment pas équipés pour le faire.

Devrait-on à privilégier certaines interventions banales, c'est-à-dire faire appel à des entreprises agréées travaillant sous le régime de la concession, mais en pratique à Paris pour un nombre croissant de tâches municipales ? « Nous n'avons pas envisagé cette hypothèse », reconnaît le chef de la brigade. Mais est-elle réaliste ? Doit-on faire payer certains services rendus par les pompiers, comme cela commence à se faire dans les communes de province ?

« Je pense que ce serait très mal ressenti par la population », répond le général Godon. « N'oublions pas que les pompiers de Paris ont un service public, financé en bonne partie par l'Etat. Pour dissuader les Parisiens de nous appeler pour une brouille, nous voudrions faire leur éducation que les faire payer. »

DEUX DISPARUS ET UN RESCAPÉ DANS LA COLLISION DE DEUX AVIONS ALPHA-JET

Deux avions militaires d'entraînement Alpha-Jet de la base de Cazaux (Gironde) se sont heurtés en vol, le mardi 8 avril, au large du littoral charentais, alors qu'ils effectuaient une navigation au-dessus de l'île d'Oléron. Les deux appareils se sont abîmés à environ dix milles au large du port de La Cotinière.

Trois hommes, au total, se trouvaient à bord des deux avions, selon un communiqué de la III^e région aérienne. L'un d'eux a pu s'éjecter et a été récupéré par un hélicoptère de l'armée de l'air. Les deux autres sont portés disparus et d'importants moyens de recherches ont été envoyés sur place.

Les identités du rescapé et des deux disparus n'ont pas été communiquées par l'autorité militaire.

L'Alpha-Jet est un bi-réacteur franco-allemand d'entraînement à la chasse. Son équipage est généralement de deux hommes, un moniteur et un élève.

SPORTS ÉQUESTRES

Jappeloup, meilleur sauteur français, en copropriété

Propriété à part entière, son cavalier, Pierre Durand, Jappeloup, le meilleur cheval français actuel de sa catégorie, restera français.

Tenté, après son échec aux Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, à vendre son cheval noir, le bordelais a conclu, le mardi 8 avril, un accord de copropriété avec l'association Ecurie France, créée par la Fédération équestre française et la Société bordelaise de Luze, filiale du groupe Rémy Martin.

Désormais, le cheval s'appelle Jappeloup de Luze. Il appartient à 59 % à Pierre Durand, qui en assure l'entretien, et à 41 % à Ecurie France, qui cherche à préserver les chevaux français en compétition dans les trois disciplines olympiques, le dressage, le saut et le jeu olympique.

Financée par ses parrains (dont cinq sont déjà connus : Bénédicte, Brittany Ferries, Moët et Chandon-Hennessy, UAP et France), Ecurie France n'avait signé jusqu'alors que des contrats de conservation engageant le propriétaire d'un cheval à ne pas le vendre avant les Jeux olympiques et à le laisser à la disposition de son cavalier.

Huit chevaux se sont inscrits, dont Flambeau C, monté par Frédéric Cottier, et Fayette, monté par Michel Robert, qui avaient bénéficié, lors des cinq chevaux de concours complet.

Enfin, 20 000 000 F ont été versés par Ecurie France, qui cherche à préserver les chevaux français en compétition dans les trois disciplines olympiques, le dressage, le saut et le jeu olympique.

Séoul.

J.-J. B.

DÉPANNAGES EN TOUS GENRES ET CASERNEMENTS VÉTUSTES

La grogne des pompiers de Paris

« Combien de temps encore pourra-t-on demander à nos garçons de faire entre quatre-vingt-cinq et cent cinquante heures de service par semaine alors que leurs conditions de travail sont largement au-dessous de la normale ? » Cette question a été posée au cours d'une conférence de presse, le mardi 8 avril, par le général Pierre Godon, cinquantenaire, qui vient de prendre le commandement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris en remplacement du général Coupez, admis à la retraite.

De manière diplomatique, tout a été fait explicitement, le nouveau chef des soldats a soulevé le problème des conditions de vie de travail des hommes. Ces militaires, qui appartiennent au corps des sapeurs-pompiers, sont au nombre de 6 700. Ils sont répartis dans les départements de l'Ile-de-France (Paris, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine) peuplés de six millions d'habitants. Ils répondent à un nombre croissant d'appels, qui ont atteint près de sept millions par jour en 1979. Les incendies ne représentent plus que 8 % des interventions. En revanche, ce sont les pompiers pour des dépannages en tous genres, autrefois assurés par des artisans, comme le déblocage de personnes enfermées dans des appartements ou des locaux, des portes dont on a perdu les clés.

« Alléger les missions ? » Les soldats du feu sont encasernés dans soixante-dix-huit casernes de secours, souvent construites au siècle dernier et qui n'offrent aujourd'hui qu'un confort très médiocre. Cette situation n'entraîne pas le recrutement. Mais le général Coupez n'a pas caché qu'après quelques années de service ses hommes étaient tentés de passer dans le civil. A la longue, le recrutement quantitatif et qualitatif des volontaires pourrait s'en ressentir.

Augmenter les effectifs pour alléger le temps d'astreinte ? Le

général Godon n'y compte pas. Moderniser les casernes ? Cela se fait, mais au rythme très lent d'un seul centre par an. Pour Paris, par exemple, on ne prévoit en 1987 que le transfert de la caserne de Poissy (cinquième arrondissement) dans des locaux neufs situés dans l'enceinte de l'ancienne Ecole polytechnique. Le budget actuel de la brigade (près d'un milliard de francs en 1986) ne permet pas de faire davantage.

La solution passerait-elle par un allègement des missions accomplies par les pompiers ? L'an prochain, un nouveau système de secours aux victimes devrait être mis en place. Il est confié aux ambulances SAMU, qui répondront au numéro d'appel téléphonique 15.

« Lorsqu'il faudra débloquer un incendie ou débarrasser un blessé, nous sommes prêts à nous déplacer », a déclaré le général Godon. Les médecins ne sont évidemment pas équipés pour le faire.

Devrait-on à privilégier certaines interventions banales, c'est-à-dire faire appel à des entreprises agréées travaillant sous le régime de la concession, mais en pratique à Paris pour un nombre croissant de tâches municipales ? « Nous n'avons pas envisagé cette hypothèse », reconnaît le chef de la brigade. Mais est-elle réaliste ? Doit-on faire payer certains services rendus par les pompiers, comme cela commence à se faire dans les communes de province ?

« Je pense que ce serait très mal ressenti par la population », répond le général Godon. « N'oublions pas que les pompiers de Paris ont un service public, financé en bonne partie par l'Etat. Pour dissuader les Parisiens de nous appeler pour une brouille, nous voudrions faire leur éducation que les faire payer. »

MARC AMBROISE-RENDU.

MÉDECINE

LES VACCINS DU DÉSERT

Les responsables de l'UNICEF ont la bonne idée de la piste vers les régions les plus reculées du Tchad s'ouvre à la technologie par drones aérospaciaux.

Pour schématiser, les vaccins qui sauvent les enfants dont un sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans, l'organisme humanitaire a décidé de mettre au point des ampoules de petits réfrigérateurs, les petits réfrigérateurs sur les dos des quadrupèdes, et des drones.

Le monde a accepté de participer à l'opération. En effet, les boîtes réfrigérantes fonctionnent à l'énergie solaire.

Le Monde
PUBLICITÉ ARTS ET SPECTACLES
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4835

D'un sport à l'autre

FOOTBALL : Champions et Coupe. Grâce au match nul obtenu à Sochaux (1-1) le 8 avril, le Paris-SG a enregistré ses 3 points d'avance en championnat.

Le champion de première division sur le FC Nantes qui n'a pas réussi à battre Bordeaux (0-0). Pour ce qui est des autres matches en retard, Lens et Strasbourg, qui recevaient, se sont imposés respectivement contre Auxerre (2-1) et Laval (2-1). En Coupe de France, Marseille qui, en arrachant le nul (1-1) au Racing de Paris, s'est qualifié pour affronter le Stade Rennais en demi-finale.

TENNIS DE TABLE : Champions et Coupe. L'équipe France, composée de Secrétin, Birochou et Gatien, a obtenu une médaille d'argent aux championnats d'Europe de Prague le 8 avril. Valentin (5-4) en demi-finale, les pongistes français ont ensuite été battus (5-0) par les Suédois.

TENNIS : Masters WCT de Dallas. Yannick Noah a battu l'Américain Matt Anger (7-5 ; 6-4 ; 6-2) le 9 avril au premier tour du tournoi WCT de Dallas.

VOILE : Course autour du monde. Les quinze voiliers encore en compétition dans la Course autour du monde par équipage devaient prendre le départ le 8 avril de la quatrième et dernière étape, Punta del Este (Uruguay) - Portsmouth (Angleterre).

En temps réel, c'est le bateau suisse URS Switzerland de Pierre Fehmann qui est le mieux placé pour remporter la victoire tandis que, en temps compensé, l'équipage français de Lionel Pénar sur l'Esprit d'équipe a les meilleures chances de succès. Quant à Eric Tabary, sur le bateau belge Côte d'Or, il tentera de remporter une victoire d'étape pour se consoler de ses déboires dans cette épreuve.

Léon Chertok, psychiatre et psychanalyste, réhabilite l'hypnose qui a plutôt mauvaise réputation chez les scientifiques depuis deux siècles.

L'AUTRE JOURNAL

FAITS DIVERS

Le monde est un vaste théâtre. Les événements se succèdent à un rythme effréné. Les nouvelles de la semaine dernière ont été particulièrement mouvementées. Les conflits armés continuent à faire rage dans de nombreuses régions du monde. Les tensions diplomatiques restent élevées. Les élections ont eu lieu dans plusieurs pays, avec des résultats parfois surprenants. Les progrès de la science et de la technologie sont remarquables, mais soulèvent également de nouvelles questions éthiques. Les problèmes environnementaux restent d'actualité, appelant à une action collective. Les relations internationales sont marquées par une certaine instabilité. Les défis de la paix et du développement sont toujours d'actualité. Les nouvelles de la semaine dernière ont été particulièrement mouvementées.



ENSEMBLE, PRATIQUONS L'EXPORT DE COMBAT.

Nouveau service : pour tout savoir sur la Coface via minitel, composez le 36 14 91 66, code d'accès : coface

Pour réussir à l'étranger, prenez un partenaire solide : la Coface. La Coface à l'exportation, c'est l'assurance compétition. Patrons de PME, vous avez tout pour exporter : forcez.

COFACE
Siège Social : 32, rue Marboutin - 75008 PARIS
OSEZ, NOUS ASSURONS.

Service Clientèle et assistance

ON A SOUVENT DE MEILLEURS RESULTATS
A DEUX QUE TOUT SEUL.

L'effrontée
de Claude Miller

Sans toit ni loi
d'Agnès Varda

L'inspecteur Lavardin
de Claude Chabrol

Conseil de Famille
de Costa Gavras

La gitane
de Philippe de Brocca.

sont parmi les 150 films qu'Antenne 2
a eu le plaisir de coproduire avec le cinéma.



Films A2: La filiale cinéma d' **antenne2**

FILMOGRAPHIE

122

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma viennois

RÉTROSPECTIVE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

L'esprit de Vienne a régné sur l'Europe et sur Hollywood, le cinéma viennois est au Centre Georges-Pompidou. Stroheim, Fritz Lang, Sternberg, Murnau, et Billy Wilder, Preminger et Lubitsch et Michael Curtiz, né en Hongrie, et le plus Viennois de tous, Max Ophüls, né en Allemagne. Le cinéma de l'esprit viennois est celui de la diaspora.

SEPT notes de cithare, une poursuite nocturne dans des égouts, une ville de trafics à peine sortie de la guerre et encore occupée, tout en mesure l'étendue tandis que dans la cabine de la grande roue : pour beaucoup, Vienne au cinéma est celle du *Troisième homme* (1949) que l'ont fixée une fois pour toutes le producteur Alexander Korda, le metteur en scène Carol Reed, le scénariste Graham Greene, l'interprète Michael Welles et le compositeur Miklós Karas. Aucun Autrichien parmi eux, mais qui s'en étonnerait ? L'Autriche cinématographique n'a jamais cessé de manquer exister.

Ebranlés en 1848 par la révolution Metternich, humiliés en 1918 par la défaite devant la Prusse à Sadova, Vienne meurt avec le traité de Versailles. Elle ne survit que la survivance d'une souveraineté qu'annexe Hitler en 1938, à jamais vidée de ses forces vives : le plus remarquable montage de l'exposition parisienne fait s'écrire sur un écran silencieux la

liste interminable des Viennois expatriés. Tous ou presque partent, à l'exception de Vienne, un temps, à régné suprématie sur la littérature et la musique. Si l'on peut contester le culte exagéré rendu à un Klimt ou à un Schönberg, on s'entendra sur la maîtrise du cinéma autrichien, dont les fils géniaux ne purent s'exprimer qu'en exil.

Comme toute l'Europe, l'Autriche, en la personne de l'empereur François-Joseph, avait accueilli le cinématographe Lumière avec enthousiasme, dès avril 1896. Premières studios, premières vues animées : les *Rues de Vienne*, l'*Atteint de Sarajevo* (1), la *Guerre vue du front*, l'actualité de l'Autriche sous la République en 1918. Ces films ressemblent à leurs équivalents italiens, suédois, américains. Le cinéma austro-allemand recourt largement à l'opérette viennoise, sous la houlette de Walter Friedmann et du ténor Hubert Marischka (*Der Millionenkönig*, 1912) : les vedettes d'alors ont nom Hilde Radway,

Felix Dörmann, Magda Sonja, Joseph Schildkraut.

L'Europe se souvint plus longtemps du grand Max Reinhardt, né près de Vienne en 1873. Il dirigea pendant un temps le Deutsches Theater de Berlin, hormis Fritz Lang, il n'est aucun nom du spectacle de langue allemande qui ne soit passé dans sa troupe, Murnau, Lubitsch, Jennings, Leni, Veidt, Dieterle, sans oublier Marlène Dietrich. Peu avant la guerre, il donna au cinéma allemand *Das Mirakel*, *Die Insel der Seeligen* et *Venetianische Nacht*, trois œuvres extrêmement symbolistes et entrevoyant l'imminente gloire de l'expressionnisme. De ce mouvement, l'un des premiers monuments devait être *La Mère sans pitié* et *fenêtre* (1921), tourné à Berlin par le Viennois Friedrich Feber.

Stroheim, Lang, Sternberg : les trois grands, homologues du triumvirat Schoenberg, Webern, Berg, emporteront des poussières de l'ancien Empire sans d'autres dieux. Né à Vienne en 1895 de parents petits commerçants juifs, Eric von Stroheim n'était pas majeur lorsqu'il émigra en Amérique. Deux de ses films, *Merry-go-Round* (1922), *The Wedding March* (1926), ont été tournés à Vienne — souvenirs de sa jeunesse ? — alors que sa gracieuse épouse *joyeuse* (1925) n'a été l'opérette viennoise que l'apparente opérette, mais tournée aux studios de l'interprète Mimi Murray, fille d'émigrés autrichiens, qui haïssait l'Autriche.

Né (en 1890) et élevé dans la capitale, officier de l'armée impériale, Fritz Lang accomplit sa carrière de cinéaste en Allemagne, en France et aux Etats-Unis. Un seul de ses scénarios, *Lilith und Ly*, aura été mis en scène en Autriche (1919). Viennois enfin, né en 1894, Josef von Sternberg est plus américain encore : émigré aux Etats-Unis dès l'enfance, il n'a tourné qu'un seul de ses vingt-cinq films en Europe, mais quel film : *L'Ange bleu*, invention du mythe Marlène (Allemagne, 1929).

La fin de la double monarchie avait réduit l'Autriche à la taille d'un petit pays, mais se lassent même des réalisations moins exceptionnelles qui lui préfèrent l'Allemagne de Weimar, pourtant en pleine crise, ou

l'Amérique. Mais les principaux collaborateurs de l'Américain Robert Siodmak pour *les Hommes à l'arme*, film allemand de 1929, étaient à Vienne : Edgar Ulmer en 1928, Billy Wilder en 1906, Fred Zinnemann en 1907. L'Autriche ne les pas les retenir, non plus que leur compatriote Otto Preminger (en 1906), brillant collaborateur et successeur de Reinhardt au Josefstadt Theater de Vienne. Il réalisa un seul film en Autriche, *Der große Liebe* (1931) avec son exil et sa gloire hollywoodienne.

Mais tentés par un mouvement de balancier, la nationalisation des studios hongrois par Bela Kun l'année même du traité de Versailles ont vu les d'immigrants à l'Autriche voisine, comme Mihály Kertész et son épouse la comédienne Lucy Doraine. Né en 1883, Kertész a une longue carrière hongroise lui lorsqu'il rencontre à Vienne l'excentrique producteur Alexander, dit Sascha Kolowrat. Pour sa compagnie, il tourne jusqu'en 1925 une quinzaine de films, comédies mondaines tournées par ses compatriotes Siklósi et Vajda (*la fleur aux yeux noirs*, *la Dame aux tournesols*), ou de grands spectacles historiques comme *Sodoma et Gomorrah* (1922) et *Die Sklaventöchter* (1924).

A Hollywood en 1926, Ebranlé devient Michael Curtiz, réalisateur assidu de la Warner qui Errol Flynn et Humphrey Bogart devront beaucoup. Arrivé à Korda quant à lui (né en 1893) arrive à Vienne un peu plus tard, chassé lui, par Horthy. Pour la Vita-Film, rivale de la Sascha, il dirige notamment *Prinzessinnen* (1920), d'après Mark Twain, et le magnifique *Erasmus et Dalia* (1922) ; puis Korda sillonne l'Europe pour s'établir définitivement en Grande-Bretagne. Mais ce sont bien ces superproductions autrichiennes, demeurées du style de l'Amérique de DeMille qui valent à leurs auteurs, vers le succès public, la reconnaissance internationale.

Les producteurs autrichiens ne purent s'opposer longtemps à l'organisation berlinoise de la UFA, ses fameux studios de Neubabelsberg. *Elektrik* du *Troisième homme* (1927) pour le pittoresque de la toute



- The Wedding March - (1926) Erich von Stroheim.

jeune Marlène, mais elle ne finit : l'Allemagne maîtrise la technique du pariant avant tout le monde, ainsi qu'elle veut et annexe l'Autriche du cinéma dix ans avant l'*Auschwitz*. Ne restent à Vienne que les plus médiocres, comme Ernst Neubach, Erich Engel, Max Neufeld, Werner Hochbaum, et le gentil Willi Forst, symbole à lui seul de l'opérette viennoise (*Masquerade*, 1934).

Dans les années 30, on vient, moins qu'à Berlin, à Vienne des films quelconques en versions multiples : la *Chanson d'une nuit*, de l'Ukrainien Litvak avec le Polonais Jan Kiepura et l'Allemande Magda Schneider (mère de Romy) ; *Madame ne veut pas d'enfants*, de l'Allemand Steinhoff, sur un scénario de Wilder ; *Voyage de noces*, de Schmidt et Fried, sur un scénario d'Ernst Marischka (futur père de *Sissi*), avec Brigitte Helm et Albert Prêtre ; *la Fille du régiment*, du Tchèque Lamac avec sa compatriote Anny Ondra. Seul *Sonnenstrahl* dans la version autrichienne, 1933, du Hongrois Paul Fejos, avec Annabella et Gustav Froehlich, exprime une émotion vraie, un intimisme digne du meilleur romanesque autrichien.

A vrai dire, le cinéma autrichien n'est en fait celui d'une «joyeuse apocalypse». Son cosmopolitisme fortuit ne l'a guère enrichi, lui qui, par le truchement de ses expatriés, a marqué et l'Europe et l'Amérique. L'Autriche s'est enlevée à elle-même, on ne trouvera guère de traces dans ses films des subtiles institutions de Freud ou de Roth, sans même évoquer le vertige freudien.

Le cinéma qui fut comme aucun autre montrer l'élégance tragique d'un monde accompli et déclinant, cela aussi éprouver un quel le *Sissi* rapproche de la mort, d'un juif des *Wieser* du Rhin. Max Ophüls (1902-1957), metteur en scène au Burgtheater de la capitale à vingt-quatre ans, a été le plus «viennois» des cinéastes. *Liebeslied* (1932) et *la Ronde* (1950) d'après Schnitzler. *Lettre d'une inconnue* (1948) adapté de Zweig, égalent leur modèle, la dépassent sans doute : un sourire, le temps d'un œuvre de *HERZL*. A la fin du *Plaisir*, Ophüls conclut-il pas : «*N'est-ce pas gai ?*»

OLIVIER BARROT.

(1) Les films marqués * sont présentés dans le programme «Vienne et le cinéma» du Centre Georges-Pompidou.

FILMOGRAPHIE

Le troisième joyeux, d'Erich von Stroheim (1926), 12 avril à 20 h 30, 17 mai. *Café Elektric*, de Gustav Ucicky (1927) avec Marlène Dietrich, 11 avril à 11 h 30, 18 mai à 14 h 30. *Grosse Liebe*, d'Otto Preminger (1931), 14 avril à 20 h 30, 19 mai à 14 h 30. *Masquerade*, de Willi Forst (1934), 13 avril, 23 mai. *L'Impératrice rouge*, de Sternberg (1934) avec Marlène Dietrich, 19 avril, 23 mai. *Mardi*, de Sternberg (1930) avec Marlène Dietrich et Gary Cooper, 20 avril, 25 mai. *Liebeslied*, de Max Ophüls (1932) avec Magda Schneider, 27 avril, 1^{er} juin. *Ernst*, de Gustav Machaty (1932) avec Hedy Kessler (Hedy Lamarr), 28 avril, 2 juin. *Der Mann und sein Kind*, de Walter Ruttmann (1931), le premier film autrichien en archive, 30 avril.

Samson und Delilah, d'Alexander Korda (1922), 2 mai. *Merry Go Round*, d'Erich von Stroheim, 4 mai. *Sodoma und Gomorrah*, de Michael Kertész (Michael Curtiz), 11 mai. *Marche nuptiale*, d'Erich von Stroheim (1924), 10 mai. *Die Spinnerin*, de Fritz Lang (1918), 11 mai. *Ortosa Hande*, de Robert Wiene (1935) avec Conrad Veidt, 12 mai. *Sissi*, de Fritz Lang (1926), 16 mai. *Sonnenstrahl*, de Paul Fejos (1933) avec Annabella, Gustav Orlich, Paul Otto, 22 mai. *Zauber der Boheme*, de Josef von Bolvary (1938) avec Marthe Eggérth et Jan Kiepura, 21 mai (avec un programme documentaire). * *Centre Georges-Pompidou*, salle Garance, jusqu'au 2 juin. *Sissi* à 20 h 30 jusqu'au 18 avril, à 14 h 30 à partir du 18 avril.

VO : UGC CHAMPS-ÉLYSÉES — UGC BOULEVARD — UGC ODÉON — CINÉ BEAUBOURG HALLES — UGC ROTONDE — UGC GOBELINS



Voilà soixante ans que la capitale des Pays-Bas attendait son Palais Garnier. Le nouveau théâtre d'Opéra néerlandais ouvre le 23 septembre. A six mois de l'inauguration, on se querelle de plus belle à son sujet.

L'Opéra d'Amsterdam

CELUI QU'ON N'ATTENDAIT PLUS

UN BATEAU, TROIS CAPITAINES

La musique fait la « une » de l'actualité culturelle aux Pays-Bas. On parle aussi beaucoup de cette toile de Barnett Newman. *Who's Afraid of Red, Yellow and Blue*, qu'un chômeur, pourfendeur d'art abstrait, vient de brûler de plusieurs mètres de haut au musée d'art moderne. Mais chaque jour, en presque, les grands journaux hollandais sur leurs colonnes des derniers rebondissements d'un feuilleton qui tient le public en haleine depuis plus de soixante ans : l'impossible construction d'un Opéra à Amsterdam.

Le miracle s'est pourtant produit : commencé en 1982, un bâtiment au bord de terre, dans l'une des singularités de d'abriter, dans son aile droite, l'Hôtel de Ville et, dans son aile gauche, ce temple de l'art lyrique et de la danse si longtemps convoité. A six mois de l'inauguration (prévue pour le 23 septembre), les polémiques sont plus vives que jamais : des critiques vigoureuses pleuvent sur le bâtiment et mettent en doute son adaptation aux besoins d'un grand Opéra moderne. Les financiers s'inquiètent. Les « artistes » s'échauffent. Et l'imbroglio administratif au toit de fond neva sans doute de repousser au moment d'arrêter les structures de ce futur Opéra de la Bastille.

Il y a vraiment quelque chose à faire : faire connaissance du nouvel édifice par l'arrière. Vu du côté des bureaux officiels, il parvient assez bien à s'effacer. Mais en venant d'est, on est surpris : l'œil sur cinq étages de fenêtres en rangs serrés, un stalag de 150 mètres de long entouré de hautes cheminées d'où s'échappent par temps froid des nuages de fumée. Quand on sait qu'autour de la Waterlooplein (lieu choisi pour le Musiktheater de son quartier) l'hôtel de ville s'étendait jadis le quartier juif, on croit rêver. Lorsque des cranes seront plantés et que sera rapatrié sur le flanc ingrat le marché aux fleurs pour l'instant exilé sur la place voisine, les débats seront sans doute plus gaie.

Cette vue-là peut être heureuse. Quand on viendra

à pied écouter Verdi ou Puccini, on longera les bureaux de l'Hôtel de Ville par la gauche et on s'engagera à angle droit sous un passage souterrain pour prendre le place à l'abri du vent et de la neige. À l'un des quatre guichets entièrement informatisés (les autres pourront être mis en mémoire plusieurs années à l'avance). Muni de la partition librairie ad-hoc, on retrouvera un vestiaire des automobilistes réservés aux parkings souterrains et un ascenseur dans lequel on aura laissé entrer par les portes vitrées l'avant, privilège des taxis et des bicyclettes. Là, on aura l'eau à ses pieds.

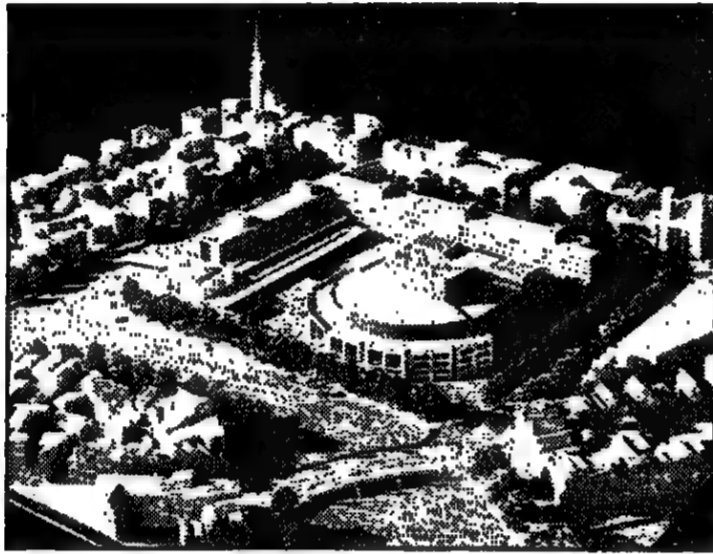
Un Opéra au bord d'un canal ! Même à Venise, on n'y avait pas pensé. Et ce sont des impressions vénitennes qui vous assaillent aux trois étages de ce foyer revêtu de faux marbre rouge passé, entièrement ouvert sur l'extérieur par de grandes baies vitrées. Ce qu'on observera du balcon en prenant son café ? Des toits en clocheton, des arbres, un pont, huit lampadaires. Le plus bel emplacement pour ne pas rêver.

La salle elle-même a une particularité avec ses balcons profilés comme des ailes de Boeing, inclinés sur les côtés pour permettre une parfaite visibilité. Bois blanc, matériaux simples : simplicité, confort. Inévitablement un peu dur (pour une « écoute active »), les fauteuils aux deux côtés sont ceux de ces voitures confort de petites classes individuelles et sont munis d'un bon haut-parleur rang suit, où des haut-parleurs loupottes permettent de lire votre programme et votre partition. Ces mille six cents places réparties sur un plateau et trois balcons ne devraient pas décevoir quatre ou cinq milliers par semaine : tel est son ambition de l'Opéra de l'avenir dans cette ville de 800 000 habitants.

« Des possibilités techniques extraordinaires », écrit un compliment fier et massif à Cambridge, spécialiste de l'opéra français du dix-neuvième siècle, critique lyrique d'un grand hebdomadaire hollandais, drama-

teur en titre du Musiktheater; Jim Coleman se compte, loin de là, parmi les admirateurs inconditionnels du bâtiment. Les fenêtres de son bureau provisoire donnent, il est vrai, sur les chemins.

Mais « si ça marche », le système hydraulique permettant d'élever ou d'abaisser chaque élément du plateau sur chemins d'air - matériel germano-suédois hypersophistiqué - de petits moteurs finlandais, - la fosse modulable, le proscenium



escamotable, l'ouverture de ses portes font passer dans un foyer un frisson d'enthousiasme.

Car ici, où se produiront successivement ballets modernes et troupes de danse moderne, où seront joués Wagner et les autres spectacles pour lesquels les superproductions, les consignes sont : maniabilité, flexibilité. D'une largeur maximale de 22 mètres (mais pouvant être ramenée à 16), la salle telle qu'on l'aperçoit de la salle n'occupe en fait que le quart du bâtiment de travail. Trois modules équivalents, placés à l'arrière et à gauche du plateau, permettront de déplacer les décors sans avoir à les démonter quand plusieurs spectacles seront donnés en alternance.

ALTERNANCE est d'ailleurs un faible mot. Le Musiktheater est le premier établissement en Europe, et peut-être dans le monde, à fonctionner sur des plannings à rotation généralisée. Trois programmations s'y chevaucheront : la longueur d'année de la Fondation de l'Opéra - les productions maison - quelques spectacles invités, - celle du Théâtre national, celle enfin du Théâtre musical proprement dit, qui accueillera dans les murs les spectacles lyriques et chorégra-



phiques de son choix, les nationaux - le Nederland's Ballet - les étrangers - les Ballets du Bolchoï. Imaginez que vivent dans le bâtiment tout les équipes du palais Chastel et celles du Château. Qu'aurait-il s'entendre douze mois sur douze un Martiny, un Hérold et un Cartier. « Le bâtiment sera dirigé par deux capitaines », constate Jim Coleman. On ne veut pas penser aux risques de capoter.

Et il y aura aussi la musique : pas moins de deux orchestres. La formation principale est le Ballet et son secteur délimité. Mais celle qui accompagnera les opéras n'est autre que l'Orchestre philharmonique néerlandais : il assurera simultanément, avec la responsabilité d'un chef attitré, une saison symphonique. (y compris des

formé n'a atteint en peu de temps un niveau international. La plupart des orchestres vraiment bons ont déjà un siècle d'existence ou un minimum vingt-cinq ans. Ce qu'on attend de moi - un miracle - je ne peux pas l'accomplir » (interview publiée dans le Nieuwe Rotterdamse Courant du 7 mars dernier).

Visitant d'aventure le futur royaume, l'architecte y a cherché « sa » salle de répétition. En vain, il a tonné : « C'est une faute de conception fondamentale ! Comme il ne s'en est jamais jamais produit dans le monde ! » Il propose alors de construire deux salles supplémentaires, dans le bâtiment au-dessus. « Deux salles, ce serait l'idéal, une pour la grande formation et l'autre pour la formation Beethoven ». qu'on pourrait aussi utiliser pour les répétitions de groupes. Il faudrait y ajouter une remise pour les instruments, une bibliothèque de musique, une cantine pour les membres de l'orchestre et le bureau de la direction. Je suis très pessimiste sur les chances qu'il y ait à réaliser.

Il n'est pas complètement à l'envie. L'orchestre lui-même a la charge de redresser la situation symphonique nationale (crise économique oblige), à peu près radical que celui qui a privé la Radio française de ses orchestres régionaux dans les années 70. Il est né, en effet, le 1^{er} septembre dernier, de la fusion du Philharmonique d'Amsterdam, de l'Orchestre de chambre néerlandais et de l'Orchestre symphonique d'Utrecht.

Sur les 170 musiciens retenus (notre Nouvel Orchestre philharmonique, avec ses « géométries variables », n'en compte que 138), 30 devaient encore être éliminés au fur et à mesure des départs à la retraite. Edo de Waart, c'est l'un des premiers de son coup d'éclat, aurait préféré trancher dans le vif et licencier. Haenchen, quant à lui, souhaiterait maintenir les effectifs à 170 et constituer deux noyaux permanents, respectivement spécialisés dans le répertoire symphonique et la musique de chambre. En fait, il cherche désespérément le moyen d'« élever la qualité jusqu'au niveau souhaité. Quand je vois ce qu'on attend de moi ici, il y a de quoi être épouvané. C'est irréaliste - je suis bien obligé de décevoir tout le monde. Jamais jusqu'à présent un orchestre ainsi

formé n'a atteint en peu de temps un niveau international. La plupart des orchestres vraiment bons ont déjà un siècle d'existence ou un minimum vingt-cinq ans. Ce qu'on attend de moi - un miracle - je ne peux pas l'accomplir » (interview publiée dans le Nieuwe Rotterdamse Courant du 7 mars dernier).

Visitant d'aventure le futur royaume, l'architecte y a cherché « sa » salle de répétition. En vain, il a tonné : « C'est une faute de conception fondamentale ! Comme il ne s'en est jamais jamais produit dans le monde ! » Il propose alors de construire deux salles supplémentaires, dans le bâtiment au-dessus. « Deux salles, ce serait l'idéal, une pour la grande formation et l'autre pour la formation Beethoven ». qu'on pourrait aussi utiliser pour les répétitions de groupes. Il faudrait y ajouter une remise pour les instruments, une bibliothèque de musique, une cantine pour les membres de l'orchestre et le bureau de la direction. Je suis très pessimiste sur les chances qu'il y ait à réaliser.

En tant que chef d'orchestre, j'estime que les énormes investissements dans le Théâtre musical ne se justifient que si l'on parvient à une véritable solution. Un grand que soit le bâtiment, il ne doit pas être un obstacle. On ne peut pas travailler dans un théâtre et transférer constamment et en travail de prévoir toutes sortes de solutions de rechange. On a englouti des millions d'argent dans la technique dramatique, on avait dû penser aussi aux salles de travail.

Renseignements pris auprès de Wim Sinnige, directeur exécutif du lieu, la bibliothèque musicale existe : les musiciens et l'administration iront manger dans les cafés des environs ; la construction d'une nouvelle salle de répétition - à l'étude ». Les architectes étaient précisément réunis pour en débattre le jour de mardi matin.

CRETEIL
Maison des Arts

SAISON DE DANSE
20 h 45
15/27 avril

GROUPE EMILE DUBOIS
J.C. GALLOTTA
du 15 au 19 avril
MAMMAME acte I
du 22 au 27 avril
PANDORA ET LES LOUVES
LOC. 2, PLACE DU CHATELET
02 76 22 77

COMPAGNIE LAURENT TERZIEFF

18h30 au THEATRE DU ROND-POINT
UNE HEURE AVEC RILKE
avec Aurélie Aulfaure, Pascale de Boysson, Laurent Terzieff
LOCATION 42 56 70 80

20h45 au LUCERNAIRE
TEMOIGNAGES SUR BALLYBEG
de Brian Friel
avec Pascale de Boysson, Jacques Marchand, Laurent Terzieff
LOCATION 45 44 57 34

ODEON THEATRE NATIONAL
Direction Françoise Bourgeois

Question de Géographie
de John BERGER et Nella BIELSKI
Mise en scène : Marcel MARECHAL

avec Martine PASCAL, Marcel MARECHAL, Daniel GELIN, ... FORTINEAU
Stephane BERRY, Tulliana MOUNINE, Alexis NITZER, Colin PELLIEROUIS,
Michel DE MIAUTTE, Alain CRASSAS, ... Laurent TERZIEFF

15 AVRIL / 16 MAI LOCATION OUVERTE TEL. 43.25.70.32

AUBERVILLIERS

Deux pièces de
COPI
du 18 au 27 avril

LA FEMME ASSISE
mise en scène Alfredo ARIAS
avec Marilù MARINI, Alain SALOMON
JUSQU'AU 16 AVRIL

LA NUIT DE MADAME LUCIENNE
mise en scène Jorge LAVELLI
avec Facundo BO, Françoise BRION, Maria CASARÉS,
Miloud KHETIB, Liliane ROVERE

THEATRE DE LA COMMUNE
Té. 48.33.16.16

M.C. 93 BOBIGNY • 15 AVRIL • 10 MAI 1986

TCHÉKY KARYO MYRIEM ROUSSEL BENOIT REGENT

D'HELLO
MISE EN SCÈNE HANS PETER CLOOS

M.C. GRENOE • 23



L'appareil photographique n'est plus seulement le prolongement du regard, la photo devient acte d'imagination, idées traduites en images, images-émotions, fiction, c'est le « Théâtre des réalités » aux caves Saintes-Croix à Metz.

Images d'images

LES PHOTOS FONT LE « THÉÂTRE DES RÉALITÉS » A METZ

DISPARU en 1973, l'âge quarante-six après avoir exercé toute sa vie le métier d'opticien, Ralph Eugene Meatyard...

Gilbert Fastenackens - dans la maturité dans ses yeux dans le superbe travail accompli dans la région lyonnaise (2) - l'image allégorique d'une atmosphère nocturne et surréelle...

C'est également l'envers d'une image la lumière que produit le Catalan Miquel Escusa, dans la pénombre du port de Barcelone où les gallions engloutis viennent échouer sur la rive d'une immense scène de théâtre.

Images fabriquées.

Prendre le réel en images revient à donner corps à l'illusion par la photographie. Tel pourrait succinctement se résumer l'enjeu d'une seconde salle, à l'accrochage aussi inventif qu'réfléchi par la première, consacrée aux plasticiens. Réunies autour du thème de la fiction, les œuvres présentées ici n'ont pas d'autre prétention que d'être regardées pour ce qu'elles sont. Aucune d'entre elles n'est vraie. Et pas un de ceux qui les ont faites...

croire à la véracité de la représentation, à celle dont Gormeau (photographe) et Minot (acteur) utilisent symboliquement le nudité du corps pour animer la nature. Dans l'œuvre de Gormeau, la durée par une succession d'instantanés traduits en séquences. Il simule par une pantomime la pesante menace du temps qui altère et dénature le corps, et jusqu'à la matière même de l'œuvre.

Cette esthétique de l'usure et du délabrement se retrouve chez le Tchèque Jan Saudek, qui, à Prague, dans le sous-sol qui lui sert d'atelier, réalise des œuvres de dévotion, à la patine, à l'échelle, en utilisant ses murs humides et ses peintures en trompe-l'œil. Situé sur une ligne de fuite où se marient l'irréel et l'impossible, le photographe réalise ses désirs en réalisant le jeu d'acteur de Mario Broekmans dans une atmosphère de méditation.

C'est à l'appareil le pouvoir de figurer l'irrationnel, voire le surnaturel, la photographie devient le gardien des mythes et des légendes, héberge en son sein les titans, les sphinx, les griffons et autres créatures de gargonille qui hantent l'univers apocalyptique, faussement dépré de Witkin. Considéré par certains comme l'opérateur le plus génial des années 80, il présente une image récente qui est un pur chef-d'œuvre : posant devant une toile écarlate, un vieux clown aux yeux bandés, il se penche éléphantique, s'enfonçant à coups de menton un bâtonnet de bois dans les narines. Accomplissant ainsi ce qui n'était possible qu'en dessin, la photographie s'affirme comme l'acte contraire d'un non-fonctionnel.

C'était l'un des enjeux de ce vaste panorama remarquablement pensé, conçu et présenté par Michèle et Jean-Luc Tartarin après une première exposition thématique, Construire les paysages de la photographie (3).

En attendant de voir cette exposition à l'automne à Paris, elle sera accueillie par la CNP au Palais de l'Image, il faut aller la découvrir à Metz dans le cadre splendide de la cave conçue aussi dans le beau livre catalogue co-édité par les Editions Contrejour (4).

PATRICK ROEGERS.



Ralph Eugene Meatyard (1958).

l'exposition organisée par l'association Metz pour la photographie sous le titre « Théâtre des réalités » (1). Elle réunit 250 œuvres réalisées par 24 auteurs et plasticiens internationaux. Même s'il s'agit d'un événement d'importance par sa qualité d'images, par la réflexion qu'elle suscite sur la création...

meint dégradés les membres des grandes familles de l'aristocratie florentine dans la leur orpusculaire de leurs lugubres palais et auxquels il confère l'aspect fantomatique des créatures d'outre-tombe. Explorant la conscience mais aussi l'inconscient, au point de parvenir à rendre crédibles des présences spectrales, l'appareil, longtemps comme le prolongement de l'œil, n'est plus manipulé par une machine à voir, mais comme un moyen de donner le jour à des images qui n'auraient jamais existé si elles n'avaient d'abord été conçues.

Reconstituant en studio la même déperdition d'un univers en ruine, il partit duquel la mémoire façonne et reconquiert son espace, Carol Marc Lavriller, à l'aide d'accessoires d'une beauté étrange sculptés par sa mère, met en scène d'étonnantes métaphores de l'art et de la guerre. Tandis que, par une manière quasi hypnotique...

Ainsi Sandy Skoglund, qui se dit influencée par Hopper et Walt Disney, lorsqu'elle compose des scènes fictives où des personnages inactifs (interprétés à l'occasion par ses voisins) posent dans un décor glaqué, entourés de vingt-six chat phosphorescents...

Prénant l'avènement du réel comme l'illusion, le photographe fait œuvre de fiction, apparente au travail à celui du dramaturge ou du romancier. C'est ce que réalise Eileen Cowin, qui interprète sa compagnie de son mari de sa sœur jumelle des mini-pyrodromes inspirés des photographies des feuilletons télévisés...

Images imaginées.

C'est ce que confirme dans une première salle consacrée au noir et blanc trois jeunes praticiens de la troisième génération, mais de nationalité différente, qui adoptent une démarche d'auteur. Inventant la fiction où se joue le jeu de l'inconscient, le Belge...

VOTRE TABLE CE SOIR

Advertisement for 'VOTRE TABLE CE SOIR' featuring a list of restaurants and their specialties. Includes sections for 'DINERS', 'RIVE DROITE', 'RIVE GAUCHE', and 'DINERS-SPECTACLES'. Restaurants listed include ARMAND, LE RELAIS DE VARSOVIE, CHEZ DIEP, LA ROTONDE, TY COZ, AU PETIT RICHE, PAGODA, LA PETITE ALSACE, FILL DU TROCADERO, EL PICADOR, AUBERGE DES DEUX SIGNES, LE MAHARAJAH, LE JOCKEY, LA VILLA D'ADRIEN, LE DAUPHIN, CHEZ FRANÇOISE, AVEBICA, DESSERTIER, CHARLOT, and LES RESTAURANTS DE LA NUIT.

Advertisement for 'ESPACE PIERRE CARDIN' featuring 'L'ART DES NŒUDS' exhibition. Text includes 'TRADITION MILLÉNAIRE DE LA PARURE CORÉENNE' and 'EXPOSITION du 11 au 30 AVRIL'.

Advertisement for 'LE PLUS CÉLÈBRE CABARET DU MONDE' featuring 'PANACHE' and 'LIDO'. Text includes 'NOUVELLE REVUE' and 'h. Dîner dansant Champagne // Revue // F 22 h 15 et 0 h // Champagne // Revue // F SERVICE CAVISTES'.

Advertisement for 'LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR'. Features 'AU PIED DE COCHON', 'LE GRAND CAFÉ', and 'LA MAISON D'ALSACE'.

Sélection

EXPOSITIONS

Vertical text on the right side of the page, likely a continuation of the article or related content. Includes the name 'ANDRÉ MASSON' at the bottom.

Texte principal de la section Sports, commençant par 'Le 10 avril 1986...' et traitant de la campagne de persuasion de la RATP.

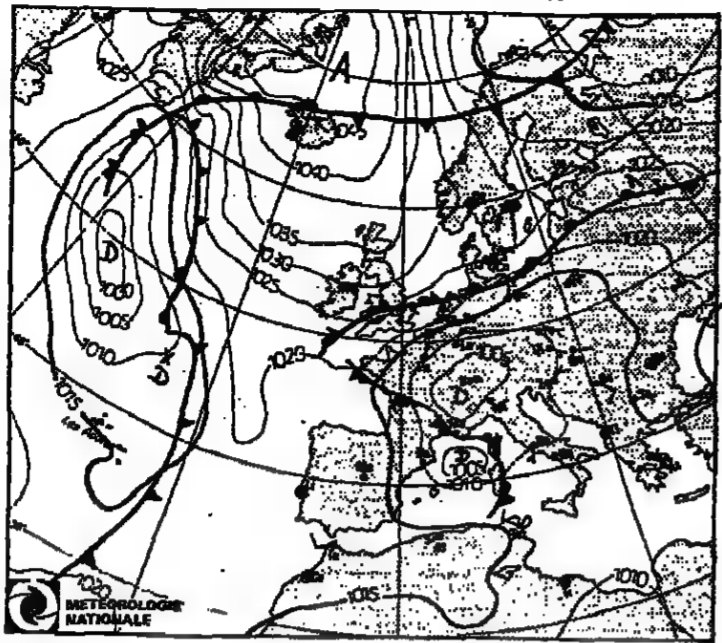
EN VISITES

Texte de la section 'EN VISITES' commençant par 'Le 10 avril...' et mentionnant des déplacements.

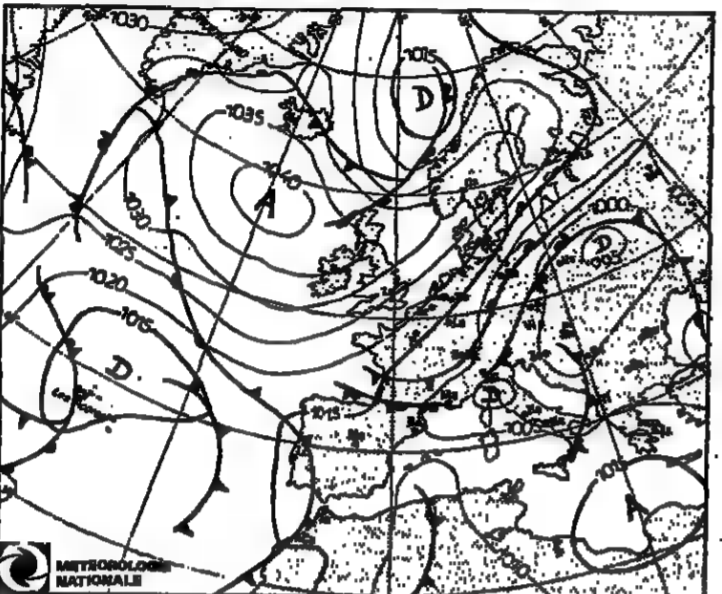
Texte de la section 'EN VISITES' continuant avec des détails sur des visites et déplacements.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 AVRIL 1986 à 0 h GMT



PRÉVISIONS POUR LE 11 AVRIL à 0 h GMT

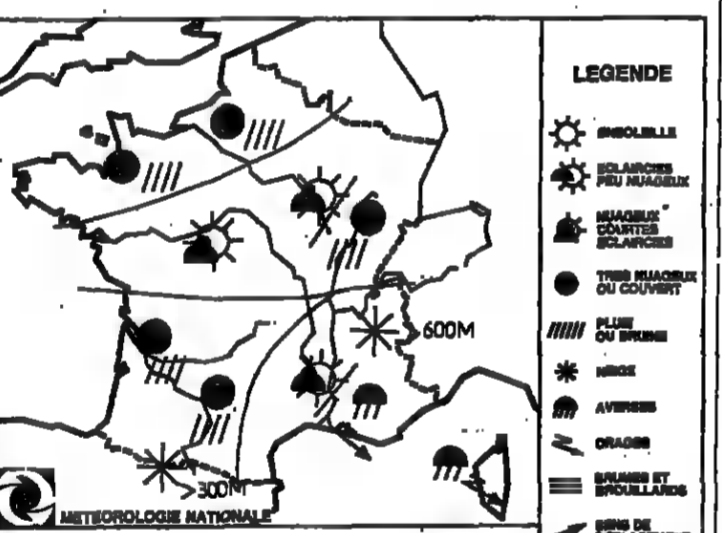


Evolution probable du temps en France entre le mercredi 9 avril à 0 heure GMT et le jeudi 10 avril à midi.

De l'air froid en provenance du nord-ouest viendra réajuster les perturbations dont la partie active circule principalement sur les régions de la moitié sud-est de la France.

Jour ensoleillé : Un temps toujours très frais et très nuageux prédominera sur la France; les nuages seront fréquemment accompagnés de précipitations à caractère orageux du sud des Alpes à la Corse et encore neigeuses sur les Pyrénées et le Massif Central.

Seules les régions situées de la Bretagne et des Pays de Loire au Nord-Est



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Table with columns for 'TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé' and rows for various French cities like ANGOULÊME, BAYONNE, BORDEAUX, etc.

LA DÉMOCRATIE ET L'ARGENT par Claude Julien. NUMÉRO D'AVRIL. EN VENTE PARTOUT.

AVANT LE VOTE D'UNE NOUVELLE LOI La Haute Autorité en situation délicate

Condamnée à brève échéance par la future loi sur l'audiovisuel que le nouveau gouvernement a décidé de faire voter le plus rapidement possible, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle est dans une situation délicate. Sa position centrale dans le dispositif établi par la loi du 29 juillet 1962 lui donne des responsabilités. À l'égard du service public de radiotélévision et dans les autorisations délivrées aux stations locales.

Les déclarations fracassantes d'un membre de la Haute Autorité, M. Gilbert Comte, ont été l'instance de ne pas jouer un rôle; l'appartenance à la télévision d'un autre, M. Daniel Karim, pour expliquer son action en marge des renovateurs du Parti communiste; le silence des autres «neuf» dont chacun s'interroge sur la longévité. L'insistance a donné, depuis quelques semaines, l'impression qu'elle partait à vau-l'eau. L'impression renforcée lorsqu'on a vu, M. Létour, ministre de la culture et de la communication, que la «Haute» est déjà...

Qu'est-ce qui a créé cette situation? Avant tout, les affirmations contradictoires de Matignon et de la Rue à Valois. Pour les uns, elle allait disparaître; pour les autres, elle allait disparaître. Il faut un communiqué du ministre, mettre les choses au point; en attendant la nouvelle loi, la Haute Autorité fait son travail. Mais, par le doute, se sont développés des motifs personnels parfois contradictoires, les «neuf» ne peuvent pas donner l'image qui doit être la leur: l'autorité.

L'intervention de M. Gilbert Comte, isolé, en le méritant à rassembler les huit autres membres autour de lui. M. Comte, qu'il attaque personnellement. Dans un communiqué unanime (moins un), la Haute Autorité a déclaré qu'elle entend continuer à travailler collectivement sa mission jusqu'à son terme, quel qu'il soit.

Le conseil d'administration de 100 membres Raymond-Poincaré, où les réunions se succèdent. Une vingtaine de départements sont passés au crible jour après jour pour le renouvellement des autorisations.

Pas de zèle «politique» Sur tous ces points, pas de friction avec le ministère de la culture et de la communication. Les radios locales privées intervenues au deuxième tour de la loi (Il était prévu pour le 19 avril).

La Haute Autorité reçoit, en semaine, les représentants des villes. Elle renvoie, elle a demandé aux autorités locales de réviser les programmes des radios locales. Elle a considéré de toute part comme un abus le pouvoir pour une institution en survis.

EN BREF - L'Unita ouvre son capital à ses abonnés. L'organe du Parti communiste italien, l'Unita, vient d'ouvrir son capital à ses abonnés, à un prix de 100.000 lire.

M. Berlusconi est confiant. M. Berlusconi est confiant. M. Berlusconi est confiant. M. Berlusconi est confiant.

Le Monde DES LIVRES

L'avenir du satellite TDF 1

UNE MISE AU POINT DU CONSORTIUM EUROPÉEN

Le Consortium européen pour la télévision commerciale, qui est le gouvernement français attribué deux canaux à satellite TDF 1, adresse une mise au point.

Le Consortium européen pour la télévision commerciale n'a reçu à ce jour aucune notification d'une résiliation et il est le premier projet européen de télévision consistant à partager les quatre plus importants (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie) et à accueillir un partenaire espagnol, puisse être l'objet de fausses informations.

On commence à s'apercevoir, au ministère de la culture et de la communication, que les dossiers de l'audiovisuel ne sont pas aussi simples que dans les autres secteurs politiques. C'est bien normal. Mais il paraît que peut-être plus judicieux de ne pas remplacer d'une instance le rôle de l'Assemblée, précédemment une période.

YVES AGNÈS.

LE CARNET DU Monde

Naissances - Le général du corps d'armée des officiers, sous-officiers, personnels militaires de la direction de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre.

Le président de la réunion du conseil d'administration de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

Le général Jean-Louis FORT, président de la Légion d'honneur, promotion de l'Union française, survécu le dimanche 6 avril 1986.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la chapelle de l'École militaire, à Paris, place Joffre, le jeudi 10 avril, à 10 heures.

La demande de la famille, ni fleurs ni couronnes, mais un peu de la tradition sur le cercueil, à travers un lieutenant-colonel Aguilera, Ecole des ORSEMs, 1, place Joffre, 75007 Paris.

Après une carrière entièrement consacrée à Dragages et à ses activités, M. Jacques Rigal a pris sa retraite le 31 mars 1986.

Après une carrière entièrement consacrée à Dragages et à ses activités, M. Jacques Rigal a pris sa retraite le 31 mars 1986.

Le 21 juillet 1985, le Canablan de France d'outre-mer, Soulière a été élu comme secrétaire, puis comme conseiller des dirigeants, successivement à Rabat, Coppenhague et Addis-Abeba avant d'être, de 1968 à 1972, chargé de liaison pour la France avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Une messe sera célébrée le mercredi 9 avril 1986, à 11 heures, en l'église Sainte-Agnès, Maisons-Alfort, rue Nordring.

Communications diverses - Une conférence-débat sur le thème: «La contraception, un faux problème?» sera donnée le mercredi 9 avril à 20 h 30, au FIAP, rue Cabanis, à Paris-14e, par M. G. C. Bur...

ANNONCES CLASSEES

OFFRES D'EMPLOIS

Important laboratoire analyses industrielles recherche pour son unité parisienne ADJOINT CHEF DE LABORATOIRE

Conseil en brevets Paris-8° recherche 2 INGENIEURS GRANDE ECOLE L'UN : CHIMISTE OU SPECIALISE TECHNIQUES ALIMENTAIRES.

Europavia FRANCE GROUPE SONEPAR recherche dans le cadre de son développement INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

ENTREPRISE DE PRESSE CENTRE DE PARIS RECRUTE JOURNALISTE

emploi regional

L'ecole nationale des beaux arts de Lyon recrute sur concours UN DESIGNER, ayant une pratique des espaces de communication (graphique, mediatic, etc.)

LE CONSEIL GENERAL DE L'EURO recrute RESPONSABLE INFORMATIQUE

L'INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES recrute ANIMATEUR DU SERVICE FORMATION CONTINUE

propositions diverses automobiles divers

AUTO-RADIO ALARME

AUTOTEK

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :

DIRECTEUR MARKETING - 45 ans - Diplômé ENSAE - 14 années de carrière dans la Presse et la Publicité

J.F. - 23 ans - Trilingue Anglais, Italien - Maîtrise d'aménagement du territoire - Formation complémentaire domaine culturel et artistique

J.F. - 27 ans - DUT relations publiques - Licence Français ne presse - Maîtrise sciences politiques

J.F. - 27 ans - ATTACHEE DE RELEVEMENTS - Diplômée sciences politiques

JURISTE - 38 ans - DEA droit du travail et de la sécurité sociale - Maîtrise droit privé des affaires

ECRIVEUR

DIRECTEUR GENERAL

Jeune diplômée

Ingénieur logiciel

Assistant technique chez industriels

Ingénieur logiciel Suplec 88

Jeune diplômée en droit européen

Ingénieur logiciel

L'immobilier

appartements ventes 4e arrdt Paris

18e arrdt Paris

5e arrdt Paris

6e arrdt Paris

7e arrdt Paris

13e arrdt Paris

14e arrdt Paris

ALÉSIA

15e arrdt Paris

16e arrdt Paris

17e arrdt Paris

18e arrdt Paris

93 Seine-Saint-Denis

95 Val-d'Oise

non meublées offres

Paris

Province

CHARENTAIS

non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

Gobelins

ALÉSIA

15e arrdt Paris

16e arrdt Paris

17e arrdt Paris

18e arrdt Paris

93 Seine-Saint-Denis

95 Val-d'Oise

bureaux

Locations

SIEGE SOCIAL

constitutions STES

SIEGE SOCIAL

ventes

viagers

meublées demandes

hotels particuliers

SUPERBE

150 KM SUD PARIS 100% DE CREDIT

meublées demandes

meublées demandes

meublées demandes

meublées demandes

Vertical advertisement on the right edge of the page, partially cut off.

Advertisement for 'canard boiteux' (duck) products.

Advertisement for 'canard boiteux' (duck) products, mentioning 'CEAC'.

Advertisement for 'viagers' (real estate).

Advertisement for 'meublées demandes' (real estate).

Advertisement for 'meublées demandes' (real estate).

Advertisement for 'meublées demandes' (real estate).

Advertisement for 'meublées demandes' (real estate).

économie

REPÈRES

Dollar : le repli se poursuit à 7,4155 F

Amorcé mardi 8 avril, le repli du dollar sur les marchés des changes s'est poursuivi mercredi 9 avril, le cours de la devise américaine revenant de 7,49 F à 7,4155 F à Paris, de 2,3550 DM à 2,3250 DM à Francfort et de 181,45 yens à 179 yens. Le repli est dû aux rumeurs de baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, ceux de l'eurodollar à six mois tombant à 6 7/8 %. En Grande-Bretagne, les banques ont, à nouveau, réduit leur taux de base, le ramenant de 11,50 % à 11 %. La Banque de France a continué d'acheter des devises (de 8 à 10 milliards de deutschemarks depuis lundi, estime-t-on) pour empêcher le franc de crever ses plafonds au sein du SME, le cours du deutschemark devant être soutenu au cours plénière de 3,1837 F.

Pétrole : la demande sera réduite au deuxième trimestre, selon l'AIE

La production de l'OPEP au cours du premier trimestre 1986 est estimée à 17,3 millions de barils par jour en moyenne par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). C'est-à-dire à un niveau plus élevé que prévu précédemment. L'Arabie saoudite aurait son quota de 4,3 millions de barils par jour, mais le Koweït, le Nigeria et les Émirats ont accru leur production. Pour le deuxième trimestre, la production dépendra de l'évolution des stocks, mais l'AIE prévoit, au fin de compte, une demande de 15 millions de barils par jour adressée par les pays consommateurs à l'OPEP. La différence entre les deux trimestres donne une idée de l'ampleur de la réduction à laquelle devront parvenir les pays membres de l'organisation, qui se réunissent le 15 avril à Genève.

SOCIAL

LES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. de Charette accepte de discuter d'une clause de sauvegarde

M. Hervé de Charette, ministre délégué à la fonction publique, s'est déclaré « satisfait », le mardi 8 avril, de ses premiers rencontres avec les fédérations de fonctionnaires qu'il a achevées en recevant la FGAF (autonome), la CGC, la FEN et la CFTC. Mettant à part la CGT, il a évoqué l'« attitude d'ouverture » des syndicats prêts à discuter des problèmes tels que la grille des salaires, la formation et le temps partiel : « Nous allons ouvrir ces dossiers les uns après les autres avec les syndicats que nous verrons séparément puis ensemble ».

Comme la FGAF, la FEN a demandé, dès maintenant, l'ouverture des négociations salariales 1986. M. Jacques Pommatou, secrétaire général de la FEN, a trouvé M. de Charette « modéré », celui-ci s'étant déclaré ouvert à une discussion sur une clause de sauvegarde, qui pourrait s'ouvrir dès le mois de juin selon la CFTC. « Actuellement, avec une évolution des prix avoisinant zéro, je ne vois pas pourquoi les fonctionnaires s'agitent », a affirmé M. Pommatou. En revanche, si les prix se mettaient à déraper et si les négociations échouaient, comme sous le précédent gouvernement, il appellerait à l'action. La CGT a appelé, pour sa part, à une journée d'action le 29 avril. Selon l'INSEE (1), le pourcentage d'achat du traitement net des fonctionnaires a baissé de 1,9 % en moyenne annuelle en 1985, mais il a très légèrement augmenté de 0,1 % en glissement (avant le rappel payé en février 1986).

Il y a des mots qui font peur, il en est ainsi du mot « gel ». Il ne s'agit pas d'un gel des rémunérations », a déclaré mardi à Antenne 2 M. Hervé de Charette à propos du traitement des fonctionnaires en 1986. La veille, M. André Giangué, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires FO, avait fait la même observation (2).

compter sur un dérapage des prix, toujours possible avec la libération de la quasi-totalité des prix industriels, puisqu'il s'est engagé lors de ses entretiens avec les syndicats à discuter de « l'application d'une clause de sauvegarde s'il s'avère que le taux de l'inflation en 1986 est supérieur aux prévisions ». L'originalité de cette clause de sauvegarde est qu'elle pourrait être mise en œuvre alors même qu'il y aurait eu gel des rémunérations en 1986. Une innovation...

Le « gel »

Il y a des mots qui font peur, il en est ainsi du mot « gel ». Il ne s'agit pas d'un gel des rémunérations », a déclaré mardi à Antenne 2 M. Hervé de Charette à propos du traitement des fonctionnaires en 1986. La veille, M. André Giangué, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires FO, avait fait la même observation (2).

L'application des décisions de M. Balladur, qui n'avait pas alors prévu leur sévérité, risque de poser plus de problèmes dans certaines entreprises publiques. A EDF-GDF, l'effet report sur les augmentations de 1985 sur 1986 est particulièrement faible, 0,46 %, ce qui, avec 0,5 % de GVT, laisse apparaître un manque en masse de 1,44 % pour que le pouvoir soit mécaniquement garanti.

L'affaire avait aussi provoqué une sérieuse riposte diplomatique entre les deux pays. Mais les bilatérales ne sont depuis lors franchement améliorées sur le plan politique, et la nouvelle révision du contrat semble s'être opérée cette fois sans grande difficulté.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Economie et statistique, n° 108, mars 1986.
(2) La Fédération syndicaliste FO des personnels civils de la défense nationale a pour sa part « condamné », le 8 avril, le gel des salaires. Le gouvernement, indique-t-elle, continue « comme nous nous en doutions - la politique des revenus lancée par Jacques Delors au début des années 80, n'envisageait pas le pouvoir d'achat en masse et non en niveau. A partir de là, toute notion de sauvegarde est impossible, pour l'attribution de primes. Aux Charbonnages de France, mais, là aussi, moins favorable » que dans la fonction publique avec un effet report de 1 % et un GVT de 1,1 % ou 1,2 %, il manque 0,2 % ou 0,30 % en masse pour le maintien du pouvoir d'achat. Là aussi la négociation des propos du gel des rémunérations se révèle délicate. Quant à la RATP, elle doit compter pour 1986 avec un effet report de 2,25 % (incluant les mesures catégorielles). S'il faut rajouter 0,50 % de GVT, elle pourra assurer le maintien du pouvoir d'achat.

AFFAIRES

PRÈS DE COUTRAS (GIRONDE)

Un canard boiteux en caoutchouc

De notre correspondant

Bordeaux. — Depuis maintenant plus de 20 ans, les usines d'Étiolles, près de Coutras (Gironde) défilent dans la chronique économique. Fondées en 1910 par un enfant du pays, M. Maurice Baudou, cette entreprise a été lancée dans la production de

permettent de franchir cette mauvaise passe avant que, nouveau, au début de 1981. L'entreprise a subi un déclin de bilan.

La Compagnie française de développement des entreprises (CFDE) reprendit alors l'ensemble des activités, tandis que le responsable de ce groupe, spécialisé dans la reprise des canards boiteux, multipliait les déclarations fracassantes. On allait voir ce qu'on allait voir, d'autant plus que M. Leleuch, patron de la CFDE, se réjouissait en 1981 de l'arrivée de la gérance au pouvoir et de la présence de son « ami » Chevènement au ministère de l'Industrie. M. Baudou laissait la place à la Compagnie industrielle du Sud-Ouest (CISO). En fait, M. Leleuch avait rapidement montré que son véritable intérêt était la chasse aux primes.

Peu après, la CFDE devait passer à la main en catastrophe. L'empire industriel qu'elle s'était facilement constitué étant à son tour repris en partie par un groupe dirigé par un financier libanais, M. Raymond Sfeir. Malheureusement, il ne pouvait faire que l'ombre d'un concurrent se réduisant de 10 % par an.

Et l'on se demande pourquoi il a fallu attendre l'échéance électorale de mars pour que ces entreprises soient sérieusement envisagées.

Pour l'année 1985, le chiffre d'affaires de CISO a été de 90 millions de francs, tandis que les pertes dépassaient les 76 millions. Le 19 mars, le personnel (trois cent soixante-dix personnes) était prévenu du prochain dépôt de bilan. Un administrateur judiciaire vient d'être nommé et l'actuel directeur général concède un plan de reprise... Les salariés, eux, ne demandent à quelle nouvelle sauce ils vont être mangés. (Indrim.)

ENTREPRISES

La CGE a vendu 20 % de la CEAC

La Compagnie générale d'équipement (CGE) a plus récemment qu'à l'habitude (78 % de la CEAC (Compagnie européenne d'accumulation), spécialisée dans les véhicules pour automobiles (deux tiers de son chiffre d'affaires) et industrielle. La CGE a vendu en trois lots 20 % des actions qu'elle détenait. « Pour calmer le jeu », disent les dirigeants du groupe nationalisé, qui s'expliquent que le rachat de la CEAC ne justifie pas la hausse qu'a connue le titre au cours des derniers mois (il cotait 80 F à fin 1985 et près de 130 F aujourd'hui). La CGE a enregistré un bénéfice de 15,7 millions de francs en 1985 (contre une perte de 38,8 millions en 1984) pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs, en progression de 13,6 %.

Bénéfices historiques pour Rhône-Poulenc...

Le groupe Rhône-Poulenc de la chimie a le vent en poupe. Pour 1985, il annonce, à nouveau, des bénéfices historiques, avec un chiffre d'affaires de 58 102 millions de francs (+ 8,8 %) et, surtout, un bénéfice net de 3 111 millions de francs (+ 18,2 %), alors que les experts prévoyaient 2,1 milliards de francs. La direction ne fait aucun commentaire, le président Loïc Le Floch Prigent se réservant de fournir toutes les explications lors de sa conférence de presse.

...et pour Bayer

Pour la première fois, Bayer, numéro un mondial de la chimie, a franchi, en 1985, le cap des 3 milliards de francs de chiffre d'affaires (2,9 milliards de francs de chiffre d'affaires net de 1 800 millions de francs). Le résultat brut atteint les 3,15 milliards de francs (+ 8,8 %) pour un chiffre d'affaires également net de 2,9 milliards de francs (+ 6,7 %). En termes de profits, la firme ouest-allemande de Leverkusen a fait un bénéfice de 3,04 milliards de deutschemarks (+ 10,4 %).

Diamants : prochaine augmentation de 7,5 %

C'est un mois, les diamants coûtent plus cher. Le groupe De Beers, premier producteur mais également premier négociant mondial (75 % du marché), a annoncé d'augmenter de 7,5 % les prix de ses pierres non taillées qu'il proposera le 7 mai prochain à la clientèle des tailleurs au cours de la troisième présentation (sight) de l'année.

C'est la première majoration qui intervient depuis le début de l'année (+ 3,5 %). Durant trois ans, frappée par la crise, l'industrie du diamant avait été réduite à la portion congrue, et la De Beers avait réussi à stabiliser les cours en continuant des stocks très importants mais aussi très onéreux. Une reprise du marché sensible s'était amorcée l'an dernier, qui s'est poursuivie en s'accroissant

de dix-trois points à la faveur de la hausse du dollar. Le groupe a jugé la situation mûre pour rajuster ses tarifs.

Un député RPR met en cause un haut fonctionnaire. — M. Jean-Louis Masson, député RPR de Moselle, a déclaré que dans la sidérurgie - la priorité des priorités - il y avait un déplacement du directeur de la DIMME (Direction des industries métallurgiques, mécaniques et électriques) au ministère de l'Industrie. M. Gadonneix, le directeur de la DIMME depuis 1977, « est responsable d'un moins 50 % des emplois de la sidérurgie depuis 1977 », a poursuivi M. Masson, qui s'occupe avec lui de la sidérurgie et est l'auteur d'un ouvrage, *Demain l'acier français* (éditions Cujas). M. Madelin, ministre de l'Industrie, a fait savoir que les déclarations de M. Gadonneix n'engageaient que son auteur.

TRANSPORTS

La CGT cherche à éviter la privatisation des filiales de la SNCF

En présentant à la presse, le mardi 8 avril, les résultats d'une étude intitulée « Perspectives SNCF dans le transport marchandises », le comité central d'entreprise de la SNCF, qu'anime la CGT, voulait informer l'opinion publique des intentions du gouvernement de privatiser des sociétés de transport des services de la société nationale. En effet, parmi celles-ci, que les parts de la nouvelle majorité voudraient détacher de la SNCF, figurent des filiales vouées au transport des marchandises (Calberson, SCETA, etc.). Selon l'UDF et le RPR, le transfert de ces sociétés se préoccupe de transports routiers ou du stockage.

L'étude commandée par le CCE et réalisée par l'Institut des sciences mathématiques économiques appliquées (ISMEA) rejoint de nombreuses réflexions déjà menées par des spécialistes : la SNCF n'a pas, en matière de transport de marchandises, une conception d'entrepreneur. Elle est, certes, commercialement agressive, mais sans avoir élaboré de stratégie commerciale. Il est indispensable qu'elle ne

se limite plus à tirer les trains de marchandises, mais qu'elle s'efforce d'aller au-devant des besoins de la clientèle en offrant un service complet qui implique une vraie valeur ajoutée (stockage, conditionnement, comptabilité, etc.).

Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes. Il serait dommageable de séparer la SNCF de ses filiales qui pourraient lui permettre de dégager des marges bénéficiaires. Pas question non plus de continuer dans la voie de la diminution des effectifs mis en branle par le pouvoir socialiste (6 000 emplois supprimés en 1985) puisque tous les bras et toutes les compétences seront nécessaires pour assurer la réalisation de la ligne à laquelle le CCE voudrait que la direction convie tous les cheminots.

Voilà le gouvernement prévenu. S'il persévère dans ses projets de dépecer la SNCF, le CCE et la CGT diront haut et fort, étudés à l'appel, que de telles mesures ne sont ni inévitables ni de bonne tenue.

ÉNERGIE

L'Espagne obtient à son tour une réduction du prix du gaz algérien

De notre correspondant

Madrid. — Après la France, l'Espagne a obtenu à son tour une baisse du prix du gaz naturel acheté en Algérie. Entré en vigueur le 1^{er} avril, l'accord a été officiellement annoncé le mardi 8 avril à Madrid par le président de l'ENAGAS (Entreprise nationale du gaz), M. Juan Badosa.

L'Espagne paie désormais le gaz algérien 3,11 dollars par million de BTU (British Thermal Unit) au lieu de 3,80 dollars, soit une réduction de 18 %. Selon M. Badosa, cette baisse permettra de réaliser, durant l'année 1986, une économie estimée à 4 milliards de pesetas (200 millions de francs). Madrid achète actuellement à Alger l'équivalent de 15 000 tonnes.

Le problème du gaz naturel a déjà été lié à de sérieuses controverses commerciales entre les

deux pays. Le long terme de l'accord de la SONATRACH algérienne et l'ENAGAS avait été signé en 1975, quelques mois avant la mort de Franco. Il reportait sur une surévaluation des besoins énergétiques réels de l'Espagne, qui, dès le début des années 80, n'envisageait plus qu'une proportion décroissante des quantités initialement prévues. Pris de court aux dures négociations furent deux tentatives nécessaires avant que l'Algérie n'accepte enfin, en février 1985, une révision du contrat permettant une réduction du rythme annuel de fourniture.

L'affaire avait aussi provoqué une sérieuse riposte diplomatique entre les deux pays. Mais les bilatérales ne sont depuis lors franchement améliorées sur le plan politique, et la nouvelle révision du contrat semble s'être opérée cette fois sans grande difficulté.

Th. M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

LA RÉGIE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ DU BURUNDI (REGOBESO) lance un appel d'offres pour la réalisation de projet d'électrification des quartiers périphériques de Bujumbura et du centre de Katumba.

Les prestations des entreprises consistant en la construction en usine, le transport des usines au site, le stockage et la montage sur le site, les essais et la mise en service des ouvrages MT/BT, de l'éclairage public et l'équipement des postes MT/BT dans les quartiers de Bwisa, Buyenzi, Kamenge, Kinama, Musenge, ainsi que dans le centre de Katumba.

Le financement de la réalisation du projet est assuré par la Caisse centrale de coopération économique.

Le délai d'exécution du projet est de 24 mois mais les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Les soumissionnaires doivent en même temps leurs offres, une documentation complète et détaillée sur l'équipement proposé. Ils doivent également fournir des plans techniques et financiers prouvant qu'ils possèdent le savoir-faire et les ressources suffisantes à la bonne exécution du contrat.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus sur demande écrite adressée à Electricité de France International, 68, rue du faubourg Saint-Honoré, 75001 Paris, téléphone : 47-64-64-70 - Téléc 660 434 F, contre paiement d'un montant remboursable de 1 700 434 F, à compter du 10 avril 1986.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission ou d'une garantie bancaire d'un montant égal à 3 % du montant de la soumission.

Les soumissions rédigées en langue française doivent parvenir par envoi recommandé ou être remises de main à main au Monsieur le directeur général de la Regobeso, BP 100, BUJUMBURA (Burundi), au plus tard le 13 juin 1986 à 15 h (heure de Bujumbura) en cinq copies conformes. Elles devront porter la mention « Offre pour le projet d'électrification des quartiers périphériques de Bujumbura et du centre de Katumba » et être accompagnées d'un pli cacheté à ouvrir qu'en séance ».

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 13 juin 1986 à 15 h 30 (heure de Bujumbura) à la Direction générale de la Regobeso.

Une copie sera envoyée à Electricité de France International, à l'adresse ci-dessus.

PHOTOCOPIE COULEUR
SUR PAPIER ORDINAIRE / PAPIER PHOTO - RÉDUCTION / AGRANDISSEMENT
DIABOLIC
75, RUE BAYEN 75017 PARIS - TEL. 45.72.41.46 +

nobilier
locations non meublées offertes
bureaux
SIÈGE SOCIAL
CHARENTILLE
locations non meublées demandées
IMMOBILY SERVICE
45 62 78 99
locations meublées demandées
AGACHAT DR
TOUS LES JOURS

AGRICULTURE

L'AFFAIRE DU VIN QUI TUE

L'Italie rassure ses clients européens

Le ministre italien de l'Agriculture, M. Pandolfi, a dit mardi à Paris, que le scandale des vins falsifiés au méthanol est circonscrit, que le mécanisme de prévention sont pris. Rome espère ainsi éviter la sanction d'un arrêté des Nations Unies.

M. Pandolfi a précisé mardi 8 avril, avant de dîner avec M. Guillaume, que les exportations de vins italiens n'étaient que temporairement affectées, mais qu'elles étaient couvertes par un certificat spécial de l'obtention retardé des expéditions.

« Dès le 15 mars nous avons imposé un document garantissant l'absence de méthanol dans les vins exportés », dit M. Pandolfi, qui a poursuivi : « Ce contrôle est un document précis par lequel nous pouvons nous appliquer à tous les produits à base de vin. Cette mesure et celles qui sont prises par les pays importateurs assurent une double garantie. Le risque est nul car les différents pays bien que nous les importations italiennes. »

La police et la justice ont mis quinze jours pour identifier, lancer, dans un délai de 48 heures de cette affaire criminelle », a déclaré M. Pandolfi. Elle se déroula en trois temps : un gang s'attaqua

LE CONFLIT COMMERCIAL CEE - ETATS-UNIS

Bruxelles met au point des mesures de rétorsion

Le ton très dur utilisé le 8 avril par le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Allen Wallis, chargé de coordonner la préparation du prochain sommet des nations Industrielles à Tokyo, tend à confirmer que Washington entend changer ses partenaires commerciaux et n'a en première place notamment la CEE qu'au Japon. Pour M. Wallis, le protectionnisme européen « est probablement le facteur qui affecte le plus le fonctionnement du commerce mondial ». La Communauté européenne, de son côté, met en place les mesures de rétorsion.

En outre, la France devra appliquer les montants compensatoires monétaires (MCM) négatifs de 6,3 % dans ses échanges agricoles avec les autres Etats membres. Dans ces MCM seront de 4,7 % et dans celui de vin de 1,2 %. Ce sont les conséquences des négociations du week-end passé. Les MCM négatifs s'ajoutent comme des taxes à l'exportation des subventions à l'importation. Ils rendent donc les exportations françaises plus difficiles.

La Commission suggère que la CEE frappe les importations canines des graines de tournesol (127 millions de dollars importés) et la CEE en 1985, dont 77 millions de dollars pour la RFA), les abat (77 millions de dollars importés en 1985), les suifs et le maïs. La France, avec des importations de 43 millions de dollars, est de loin le principal acheteur d'abat américains dans la Communauté.

La seconde série de contre-mesures concerne la mise en œuvre par le Portugal de la préférence communautaire sur les importations de céréales : 15 % des importations portugaises devraient provenir de la CEE en 1986. Le dommage potentiel est évalué par Washington à 23 millions de dollars. Les Etats-Unis se proposent de relever les droits de douane sur les importations de la Communauté de biscuits (130 millions de dollars), de produits de la confiserie, de jus de fruits, de pommes fraîches. Les produits figurant sur la contre-liste dressée par Bruxelles sont, dans l'ordre d'importance, la viande de cheval (53 millions de dollars, dont 32 millions en provenance de la France en 1985), les produits laitiers (17 millions de dollars, dont 8 millions en provenance de la France), les jus d'orange, les figues (5 millions), l'ambre gris, le jus de pamplemousse.

Les choses deviennent plus graves avec une troisième série de représailles, puisqu'il s'agit ici pour les Américains de dénoncer l'application d'un prélèvement mobile sur leurs exportations en Espagne de maïs ainsi que de sorgho, et que le volume de commerce concerné est de l'ordre de 620 millions de dollars. L'affrontement pourrait donc être plus sérieux, mais probablement plus instable, puisque c'est le 1er juillet seulement, dans le cas où aucun compromis ne serait trouvé dans l'intervalle, que l'administration américaine se propose de relever les droits de douane. En tête des produits visés : les différentes catégories de fromage, les conserves de porc et de légumes, les olives.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). - La Communauté se prépare à riposter aux mesures protectionnistes agricoles américaines, voici quelques jours par les Etats-Unis. Ces mesures, qui ne sont pas d'application immédiate, avaient elles-mêmes pour objet de compenser les pertes de débouchés qui risquent de résulter pour les exportations américaines de soja et de céréales de la mise en œuvre des règles de la politique agricole commune (PAC) au Portugal et en Espagne. La Commission européenne établit maintenant des listes de produits dont les importations en provenance des Etats-Unis pourraient être frappées de droits ou taxes dans le cas où Washington mettrait ses menaces à exécution. L'escalade, pour l'instant, est encore essentiellement verbale et se développe à un rythme suffisamment lent pour laisser la place à la négociation.

A LA SUITE DU RÉAMÉNAGEMENT MONÉTAIRE

La Communauté européenne fixe le niveau des montants compensatoires

Bruxelles (Communautés européennes). - A compter du 15 avril, la France devra appliquer les montants compensatoires monétaires (MCM) négatifs de 6,3 % dans ses échanges agricoles avec les autres Etats membres. Dans ces MCM seront de 4,7 % et dans celui de vin de 1,2 %. Ce sont les conséquences des négociations du week-end passé. Les MCM négatifs s'ajoutent comme des taxes à l'exportation des subventions à l'importation. Ils rendent donc les exportations françaises plus difficiles.

S'agissant du porc, produit en crise, on s'attendait qu'un MCM soient fixés à 4,7 %, comme pour les produits laitiers. D'après les experts interrogés mardi soir à l'issue de la réunion, les MCM auraient pourtant été fixés, comme pour la majorité des autres produits, à 6,3 %.

Conformément aux nouvelles dispositions décidées en 1984, à propos des conséquences agricoles des réaménagements au sein du système monétaire européen, il n'y a pas de création de nouveaux MCM.

Les MCM français, qui vont générer des négociations, seront appliqués lorsque la nouvelle grille des prix agricoles sera adoptée. Les prix agricoles adoptés par la France dans le cadre de l'agriculture à Douze. En contrepartie de cette réduction, les prix français seront augmentés. Cependant, il n'y a guère de chance que le démantèlement des MCM soit total.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). - La Communauté se prépare à riposter aux mesures protectionnistes agricoles américaines, voici quelques jours par les Etats-Unis. Ces mesures, qui ne sont pas d'application immédiate, avaient elles-mêmes pour objet de compenser les pertes de débouchés qui risquent de résulter pour les exportations américaines de soja et de céréales de la mise en œuvre des règles de la politique agricole commune (PAC) au Portugal et en Espagne. La Commission européenne établit maintenant des listes de produits dont les importations en provenance des Etats-Unis pourraient être frappées de droits ou taxes dans le cas où Washington mettrait ses menaces à exécution. L'escalade, pour l'instant, est encore essentiellement verbale et se développe à un rythme suffisamment

ÉTRANGER

Déception après l'annonce du plan japonais de soutien au marché intérieur

Les Japonais ont été déçus. Le plan de relance du Japon, publié mardi 8 avril, juste après la publication du rapport de l'OCDE sur la nécessité de mesures structurelles en faveur des pays (le 8 avril) est apparu trop vague et trop peu original pour satisfaire. Autant dire que les représentants commerciaux du Japon, aux quels ce plan est tout autant destiné qu'aux Japonais, le trouveront difficilement convaincant.

Cela écopera un programme de grande envergure, rigoureux budgétairement, chacun au Japon attendait un intérêt de savoir jusqu'où l'équipe de M. Yasuhiro Nakasone était prête à aller pour faire le marché intérieur, compte tenu d'une appréciation de 30 % du yen vis-à-vis du dollar et d'une chute des prix des importations en 11 % au cours des mois derniers. En outre, la rapide dévaluation de la monnaie japonaise en péril les petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas à l'exportation de la même marge de manœuvre financière que les grandes sociétés pour jouer sur leurs marges et compenser leurs pertes au marché. Ce dernier souci apparaît dans les premières semaines.

Pour permettre aux Japonais de tirer parti de la situation, les neuf grandes compagnies d'automobile et les trois compagnies de gaz devront, à compter du 1er juin, verser aux particuliers comme aux entreprises les gains de change et répercuter la baisse des coûts de l'énergie. Les sommes réalisées pourraient représenter quelque 6,5 milliards de dollars sur l'ensemble de l'année budgétaire 1986-1987, qui a débuté le 1er avril.

Dans un même ordre d'idées, les pouvoirs publics vont placer sous le signe de la transparence les structures des marchés de produits du vin au Japon et le Japon. Une façon de promouvoir les produits étrangers, les importations de produits alimentaires étant toujours strictement contrôlées. Pour encourager la construction, les règles d'urbanisme seront assouplies dans les villes et le taux des crédits immobiliers seront abaissés de 5,40 % à 5,25 %.

Enfin, l'industrie japonaise bénéficie d'un ensemble de décisions : l'investissement de 3,9 milliards de dollars des compagnies des compagnies d'électricité durant les 11 premiers mois de l'année fiscale ; l'accélération des dépenses de travaux publics dont 7 % des dépenses programmées sont passées pendant le premier trimestre 1986-1987 ; l'adoption de nouvelles petites et moyennes entreprises exportatrices qui bénéficieront d'un soutien privilégié de 3 % (une baisse d'un demi-point par rapport aux taux actuels) et pourront recevoir les conseils d'un groupe d'experts expérimentés et reconnus pour faciliter leur développement.

En Algérie

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES CHANGES POUR LES ÉTRANGERS NON-RÉSIDENTS

Alger (AFP). - Les étrangers ne pouvant en Algérie détenir l'avenir changer auprès des banques algériennes la somme nécessaire pour couvrir la totalité de leurs dépenses durant leur séjour dans le pays, a annoncé mardi 8 avril, la presse algérienne. Les gestionnaires des banques publiques et privées acceptent des limitations pour exiger des étrangers des papiers qui puissent justifier que les dinars algériens en leur possession ont été acquis auprès des banques. S'ils constatent que les dépenses dépassent la somme changée auprès des banques, ils pourront exiger des étrangers de procéder à une nouvelle opération de change. Les étrangers résidant en Algérie ne sont pas concernés par cette mesure.

Auparavant, l'étranger qui se rendait en Algérie devait uniquement changer l'équivalent de 1 000 dinars (1 300 francs français environ). Un montant qui était développé à la faveur de cette réglementation, la somme préfixée offrait jusqu'à 2 dinars pour 1 franc français, alors que le taux officiel est de 0,62 dinar pour 1 franc français.

UN CONTRAT POUR LA FABRICATION DE VÊTEMENTS SOUS LICENCE

Cardin « met sa griffe » sur l'URSS

Moscou. - Des vêtements portant la griffe Pierre Cardin seront produits sous licence en URSS et vendus aux consommateurs soviétiques à une date indéterminée, mais en principe (1). Tel est le résultat de la signature d'un accord obtenu par le célèbre couturier français au terme d'une visite de quatre-vingt heures en URSS. Pierre Cardin a signé mardi 8 avril un protocole d'accord avec l'organisme soviétique qui s'occupe des licences étrangères (Licensingorg), en présence de M. Nikolai Komarev, premier vice-ministre du commerce extérieur.

L'événement est une première ; les Soviétiques, qui n'ont jusqu'ici aucune réputation en matière d'élegance vestimentaire, n'avaient pas cependant fait appel jusqu'à présent à des stylistes étrangers. Les limitations de ce contrat visent à financer des investissements dans l'industrie textile de Moscou, dont un précédent séjour de M. Cardin. Tout n'est pas limpide pour autant.

La firme Cardin s'engage à fournir chaque année, pendant cinq ans, quatre-vingt-douze milliers de vêtements pour hommes, femmes et enfants. Cela implique la création de ateliers de coupe, etc. Des vêtements (chemises et costumes pour hommes, robes, manteaux pour dames, etc.) seront fabriqués dans des usines soviétiques actuellement en cours de « rénovation », qui bénéficieront prochainement rééquipées avec du matériel plus moderne, de provenance diverse, mais pas nécessairement occidentale.

Trente-deux usines Le but est de confectionner chaque année plusieurs dizaines de milliers de costumes et de tailleurs à la coupe, qui seraient vendus à un prix raisonnable à des clients privilégiés : le haut de gamme. Mme Renée Garbatovitch, assistée, lorsqu'elle a visité la maison de couture Pierre Cardin à Paris en octobre dernier, sur son désir de permettre l'accès,

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	+ ou -	+ ou -	+ ou -	+ ou -	+ ou -	+ ou -
SE-U	7,470	7,418	+ 40	+ 68	+ 58	+ 80	+ 160	+ 280
S. franc	6,356	6,337	- 126	- 100	- 215	- 175	- 233	- 414
Y (100)	4,127	4,178	+ 91	+ 107	+ 168	+ 177	+ 219	+ 204
DM	3,181	3,184	+ 79	+ 94	+ 149	+ 174	+ 448	+ 515
Franc	2,829	2,822	+ 55	+ 65	+ 95	+ 113	+ 281	+ 336
F.B. (100)	15,611	15,620	- 195	- 104	- 321	- 139	- 352	+ 63
E.S.	3,762	3,786	+ 187	+ 127	+ 284	+ 234	+ 606	+ 689
L.(1 000)	4,609	4,607	- 312	- 166	- 430	- 349	- 1149	- 994
S.	18,889	18,927	- 312	- 268	- 608	- 528	- 1361	- 1129

Taux des EUROMONNAIES

	6/7/8	7/8	6/13/16	6/15/16	6/15/16	6/3/4	6/7/8
SE-U	4 1/4	4 1/2	4 5/16	4 7/16	4 1/4	4 1/4	4 1/4
DM	4 3/4	5	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 3/16	5 3/8
Franc	11	12	8 5/8	9 1/8	8 5/8	7 1/2	8 1/16
F.B. (100)	12	12	13 3/8	13 3/8	13 3/8	12 1/2	12 1/2
E.S.	11	11 1/4	10 7/8	11	10 9/16	10 11/16	9 13/16
L. franc	8 1/8	8 5/8	7 3/8	7 1/2	7 1/4	7 3/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LA FIN DU CONGRÈS DE L'UGT

La centrale espagnole renforcera son autonomie vis-à-vis du gouvernement

De notre correspondant

Madrid. - Le Congrès national de l'UGT (Union générale des travailleurs) espagnole, a pris fin dimanche à l'égard du « parti frère » et du gouvernement. Cette dernière sera la principale conséquence du congrès national que ce syndicat a tenu à Madrid du 2 au 6 avril. Il s'agit d'un succès pour son principal dirigeant, M. Nicolas Redondo, parfois jugé trop « indocile » dans certains milieux du pouvoir, mais qui n'en a pas moins été triomphalement élu dimanche à la présidence de l'UGT avec 100 % des voix.

Le problème des rapports du gouvernement et syndicat a toutefois donné lieu à des débats animés. Il s'agit posé dès l'ouverture du congrès, avec l'intervention du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez. Après avoir défendu une politique d'ansérifité, ce dernier avait souligné que les éventuelles divergences au sein de la « famille socialiste » ne pouvaient être que « tactiques et stratégiques », et que le syndicat socialiste ne pouvait pas « se transformer en projet global » du gouvernement.

« L'UGT ne peut subordonner son rôle de défense des travailleurs aux intérêts d'un parti ou d'un gouvernement », avait alors répondu M. Redondo, soulignant qu'« un parti socialiste se présente avec une symbolique gauche, il peut »

De notre correspondant

Madrid. - Le Congrès national de l'UGT (Union générale des travailleurs) espagnole, a pris fin dimanche à l'égard du « parti frère » et du gouvernement. Cette dernière sera la principale conséquence du congrès national que ce syndicat a tenu à Madrid du 2 au 6 avril. Il s'agit d'un succès pour son principal dirigeant, M. Nicolas Redondo, parfois jugé trop « indocile » dans certains milieux du pouvoir, mais qui n'en a pas moins été triomphalement élu dimanche à la présidence de l'UGT avec 100 % des voix.

Le problème des rapports du gouvernement et syndicat a toutefois donné lieu à des débats animés. Il s'agit posé dès l'ouverture du congrès, avec l'intervention du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez. Après avoir défendu une politique d'ansérifité, ce dernier avait souligné que les éventuelles divergences au sein de la « famille socialiste » ne pouvaient être que « tactiques et stratégiques », et que le syndicat socialiste ne pouvait pas « se transformer en projet global » du gouvernement.

« L'UGT ne peut subordonner son rôle de défense des travailleurs aux intérêts d'un parti ou d'un gouvernement », avait alors répondu M. Redondo, soulignant qu'« un parti socialiste se présente avec une symbolique gauche, il peut »

Trente-deux usines

Le but est de confectionner chaque année plusieurs dizaines de milliers de costumes et de tailleurs à la coupe, qui seraient vendus à un prix raisonnable à des clients privilégiés : le haut de gamme. Mme Renée Garbatovitch, assistée, lorsqu'elle a visité la maison de couture Pierre Cardin à Paris en octobre dernier, sur son désir de permettre l'accès, (1) Des produits de luxe occidentaux (dont ceux de la firme Pierre Cardin) sont déjà en vente en devise étrangères depuis longtemps dans des magasins spécialisés de Moscou et de quelques autres villes.

(2) De son côté, M. Cardin avait tenu à cette occasion des propos particulièrement flatteurs sur l'époque du numéro un soviétique.

Belgique : nouvelle hausse du taux d'escompte. - La Banque nationale de Belgique (BNB) a annoncé, mercredi, une hausse de 1/2 point de son taux d'escompte, qui passe de 9,25 % à 9,75 % à partir du jeudi 10 avril.

Il s'agit de la deuxième hausse du taux d'escompte en Belgique depuis le week-end dernier au sein du SME. Le 8 avril, la BNB avait déjà augmenté de 1/2 point le taux, qui passait alors de 9,75 %

Peu d'empressement pour la...

SOCIETE LYON

Transferable Re...

Short-Term Negotia...

Reciprocal Line-of-Cred...

Al Saudi Banque A.S.B.

Banca Nazionale del Lavoro

Banque de l'Inde

Casa de Riques de la Patrie

Dar-ul-Hijrah International Limited

Fuji Bank Limited

Gold Standard Bank Ltd.

Kansai Banking Group

Monte dei Paschi di Siena

Nationbank of India Ltd.

127

MONNAIES

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LA RÉUNION DE PRINTEMPS DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Peu d'empressement pour la réforme du système monétaire international

De notre envoyé spécial

Washington. — En prélude à la réunion, du mercredi 9 au vendredi 11 avril, du comité intermédiaire, organe politique du Fonds monétaire international, et du comité de développement (chargé en principe de coordonner l'action du Fonds monétaire et de la Banque mondiale), les ministres du groupe des Dix (Etats-Unis, France, RFA, Grande-Bretagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Canada, Japon), auxquels s'est désormais joint celui de la Suisse, ont tenu une interminable session de travail, mardi, au siège du FMI à Washington, sous la présidence du ministre des finances néerlandais, M. Onno Ruding. M. Edouard Balladur étant retenu à Paris jusqu'à mercredi soir (il devait lire au Sénat le discours du premier ministre), la France était représentée par le gouverneur de l'Institut d'émission, M. Michel Camdessus, et par le directeur du Trésor, M. Daniel Lebégue.

Quelle sera la position de la France après le changement de majorité et de gouvernement sur les questions débattues ici : réforme éventuelle du système monétaire international pour laquelle, il faut bien le dire, aucun empressement ne s'est manifesté, émission de droits de tirages spéciaux comme le voudraient les pays du tiers monde représentés par le groupe des vingt-quatre. Ces derniers n'y sont pas allés par quatre chemins sur ce chapitre puisqu'ils ont demandé la création d'environ 100 milliards de droits de tirages spéciaux (1 DTS = 1,11 dollar) pendant une période de cinq ans, dont 25 à 30 milliards pour la première année.

Du communiqué succinct publié par les Dix dans un style particulièrement technique, il semble ressortir

que les idées françaises sur l'établissement de « zones-objectifs » (qui définiraient périodiquement les intentions des différents pays quant à l'ordre de grandeur des fluctuations monétaires qu'ils sont prêts à tolérer) n'ont pas été retenues. Ce projet n'avait pas été, on le sait, pris en compte par la conférence des Dix à Tokyo au mois de juin dernier. Il n'avait donc aucune chance de l'être davantage aujourd'hui.

Mais, entre-temps, étaient intervenus d'autres événements. D'abord la réunion impromptue des ministres des finances des Cinq (Etats-Unis, France, RFA, Grande-Bretagne, Japon) à New-York, le 22 septembre dernier, pour annoncer l'opportunité d'une baisse sérieuse du dollar. Ensuite l'allusion faite par le président Reagan, au début de cette année, à l'idée que les Etats-Unis pourraient bien un jour prendre l'initiative d'une conférence internationale destinée à discuter d'une réforme du système monétaire.

Un jargon inimitable

A la suite de la réunion de mardi, les seuls délégués à afficher une satisfaction évidente étaient ceux de la délégation allemande, qui faisaient remarquer les attentions apportées à la rédaction initiale du communiqué.

Le principal point en discussion était le suivant : dans quelle mesure les pays du groupe des Dix devraient-ils dans l'avenir tenir compte de l'évolution des taux de change entre leurs monnaies pour évaluer le degré de cohérence entre les politiques qu'ils suivent respectivement ? La rédaction choisie dans le communiqué pour traiter cette question est la moins compromettante possible. Malgré le souhait exprimé — par les Etats-Unis et la France — de discuter un jour sérieusement d'une

remise en ordre du système monétaire. Après avoir reconnu « le rôle important que les taux de change peuvent jouer parmi les indicateurs de politique économique » (ces indicateurs ne sont pas mentionnés mais il conviendrait évidemment les prix, la croissance, la balance des paiements, etc.), les ministres des Dix ajoutent dans un jargon inimitable qu'« ils se sont mis d'accord pour envisager l'emploi d'indicateurs pour déterminer la convergence et la cohérence des politiques, tant sur le plan national que sur le plan international ».

Le véritable point d'interrogation de la journée portait une nouvelle fois sur l'attitude américaine. Après l'initiative prise par le secrétaire au Trésor, M. James Baker, à Séoul au mois de septembre dernier, en faveur des pays du tiers-monde ayant besoin de crédit, on se posait vaguement la question : les représentants de l'administration américaine vont-ils concrètement montrer de nouveaux signes d'assouplissement de leur position traditionnelle ? Les pays qui pouvaient en bénéficier étaient l'Association internationale de développement (AID), filiale de la Banque mondiale spécialisée dans des prêts à très long terme ne portant aucun intérêt, terminaient, ce mardi, leur deuxième session de négociations pour le renouvellement de la dotation de cet organisme à partir du mois de juillet pour une nouvelle période triennale : « Nous avons fait beaucoup de progrès cette semaine », devait dire un haut fonctionnaire de la Banque mondiale, M. Mosen Qureshi, qui présidait les négociations. Pratiquement, devait-il préciser, tous les gouvernements sont d'accord pour une dotation de 12 milliards de dollars, à comparer

avec les 9 milliards qui ont été accordés pour la période en cours.

Un autre point qui sera discuté au sein du comité intermédiaire est la situation de l'économie mondiale. Les experts du Fonds monétaire vont publier d'ici quelques semaines leur rapport annuel. Plus optimistes qu'ils ne l'étaient au tout début de l'année, ils estiment que la situation est en train de beaucoup s'améliorer, notamment grâce à la baisse du pétrole (leur hypothèse de base est un prix moyen de 15 dollars le baril) et à la diminution des taux d'intérêt qui laisse entrevoir de meilleures perspectives pour les investissements. Selon les experts du Fonds monétaire, la croissance devrait être, cette année, de 2,9 % et, en 1987, de 3,6 % aux Etats-Unis. Dans les autres pays industrialisés, elle devrait être de 3 % en 1986 et de 2,9 % en 1987.

PAUL FABRA.

● Répit bancaire pour le Nigeria. — Le Nigeria a obtenu des banques créancières un délai de trois mois à compter du 1^{er} avril pour le remboursement du principal de certains emprunts à moyen et long terme. Un répit dont Lagos a d'autant plus besoin que ses revenus en devises chutent avec l'effondrement du cours du pétrole, qui assure 95 % de ses recettes à l'exportation. Les dirigeants nigériens entendent tirer parti de ce répit pour tenter de trouver une base d'accord de réajustement d'une dette dont le montant global dépasse 20 milliards de dollars. Mais jusqu'à présent tous les créanciers de Lagos exigent au préalable que le Nigeria reprenne les négociations avec le Fonds monétaire international, ce qui reste délicat, politiquement, pour les autorités nigériennes.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

This announcement appears as a matter of record only.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE BANQUE

U.S. \$60,000,000 (Multi-Currency)

Transferable Revolving Underwriting Facility

for the issuance of

Short-Term Negotiable Bearer Certificates of Deposit

incorporating a

Reciprocal Line-of-Credit Provision in Domestic French Francs

Arranged by

Merrill Lynch Capital Markets

Managing Underwriters

Al Sandi Banque (A.S.B.)

Banca Nazionale del Lavoro

Banque de Chine

Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde

Dai-ichi Kangyo International Limited

Fuji Bank, Limited/Fuji International Finance Limited

Gulf Riyad Bank E.C.

Kansallis Banking Group

Monte dei Paschi di Siena

Union Bank of Finland Ltd

Banca Nazionale dell'Agricoltura

Banco di Santo Spirito

Banque Européenne de Tokyo S.A.

Copenhagen Handelsbank A/S

First National Boston Limited

Generale Bank

Istituto Bancario San Paolo di Torino

Kuwaiti-French Bank

Sanwa International Limited

WestLB International S.A. Luxembourg

Principal Placing Agents

Merrill Lynch Capital Markets

April 1986

Spic Batignolles

Implantation des sociétés du groupe à CERGY-PONTOISE

CREDIT-BAIL IMMOBILIER F 400.000.000

INTERBAIL

SOGEBAIL
FINEXTEL
SOPHIA-BAIL

IMMOBAIL B.T.P.
COFITEM
LAFFITTE-BAIL

Mars 1986

PRÉTABAIL-SICOMI

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 mars pour arrêter les comptes de 1985, qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai prochain.

Après un début d'année difficile, l'activité de l'exercice a été satisfaisante ; les contrats signés ont porté sur 33 opérations, pour un montant total de 367 MF, dont 236 MF en crédit-bail et 131 MF en location simple ; ces chiffres se comparent à respectivement 336 MF, 191 MF et 145 MF en 1984.

Le chiffre d'affaires a progressé de 12,3 %, l'augmentation des recettes locatives étant de 20,4 %.

Le bénéfice net est de 186,2 MF contre 196,7 MF. Cette diminution s'explique essentiellement par deux séries d'éléments ; d'une part, les plus-values liées à des services de contrats, qui ont été de 11 MF seulement contre 32,6 MF en 1984, montant qui avait un caractère exceptionnel ; d'autre part, l'amortissement intégral en 1985 des frais d'acquisition d'immeubles pour 14 MF (contre 20,4 MF en 1984) et des frais d'émission

de l'emprunt obligataire émis en juillet 1985 (5,4 MF).

En excluant ces éléments de la comparaison, le bénéfice progressé de 5,4 %. La politique d'acquisition patrimoniale reprise en 1983 s'est poursuivie ; l'estimation du patrimoine propre de la société, faite au 31 décembre sur des bases prudentes, aboutit à une valeur de 1,1 milliard, à comparer à un montant de fonds propres de 851,6 MF (après répartition du résultat de l'exercice).

Omni-Energie, filiale à 75 % de Prétabail-Sicom, a signé en 1985 70,7 MF de contrats et a dégagé un bénéfice de 2,6 MF (contre respectivement 71,7 MF et 2,4 MF en 1984).

Le conseil propose à l'assemblée la distribution d'un dividende de 84,60 F par action (contre 80 F pour l'exercice 1984), correspondant globalement à 85,1 % du bénéfice fiscal distribuable et à l'intégralité du dividende versé par Omni-Energie.

Sur proposition de M. J.-C. Genton, le conseil a nommé M. S. Bialkiewicz directeur général.

On est terrifié par la guerre nucléaire ; mais c'est la guerre chimique qui est à nos portes, affirme le général Copel dans

L'AUTRE JOURNAL

ÉTATS-UNIS
mesures de rétorsion

La Commission des Affaires étrangères du Sénat a adopté mardi un projet de loi qui autorise le président à imposer des sanctions économiques contre les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

SUITE DU RÉAMÉNAGEMENT MONÉTAIRE
La Communauté européenne fixe le niveau des montants compensatoires

Le Conseil des ministres de la Communauté européenne a fixé mardi le niveau des montants compensatoires à verser par les pays industrialisés aux pays en développement.

UN CONTRAT POUR LA FABRICATION DE VÊTEMENTS SOUS LICENCE
ordin «mat sa griffe» sur l'URS

Le groupe URS a signé un contrat de licence pour la fabrication de vêtements sous la marque «mat sa griffe».

ATARI LA TECHNOLOGIE DE POINTE POUR TOUS

Chez Atari nous sommes des passionnés de l'innovation. Nos machines intègrent les toutes dernières technologies aussi bien au niveau des composants que des méthodes de production.

Ainsi, les équipes de chercheurs d'Atari ont conçu pour le 1040 ST, notre dernier né, une architecture innovatrice basée sur un microprocesseur 16/32 bits.

Nos chercheurs ont également développé des co-processeurs à très haute intégration qui permettent de diminuer fortement le nombre de composants. Donc nos performances augmentent et nos coûts de production baissent.

Ce n'est donc pas par hasard si le 1040 ST a été élu machine de l'année à la fois aux U.S.A. et en Allemagne.

Et ce n'est pas par hasard si nos prix sont imbattables car Jack Tramiel, le président d'Atari, un des visionnaires de la micro-informatique, s'est toujours appuyé à la fois sur la technologie de pointe et la maîtrise de la fabrication pour offrir le meilleur ratio performances/prix.

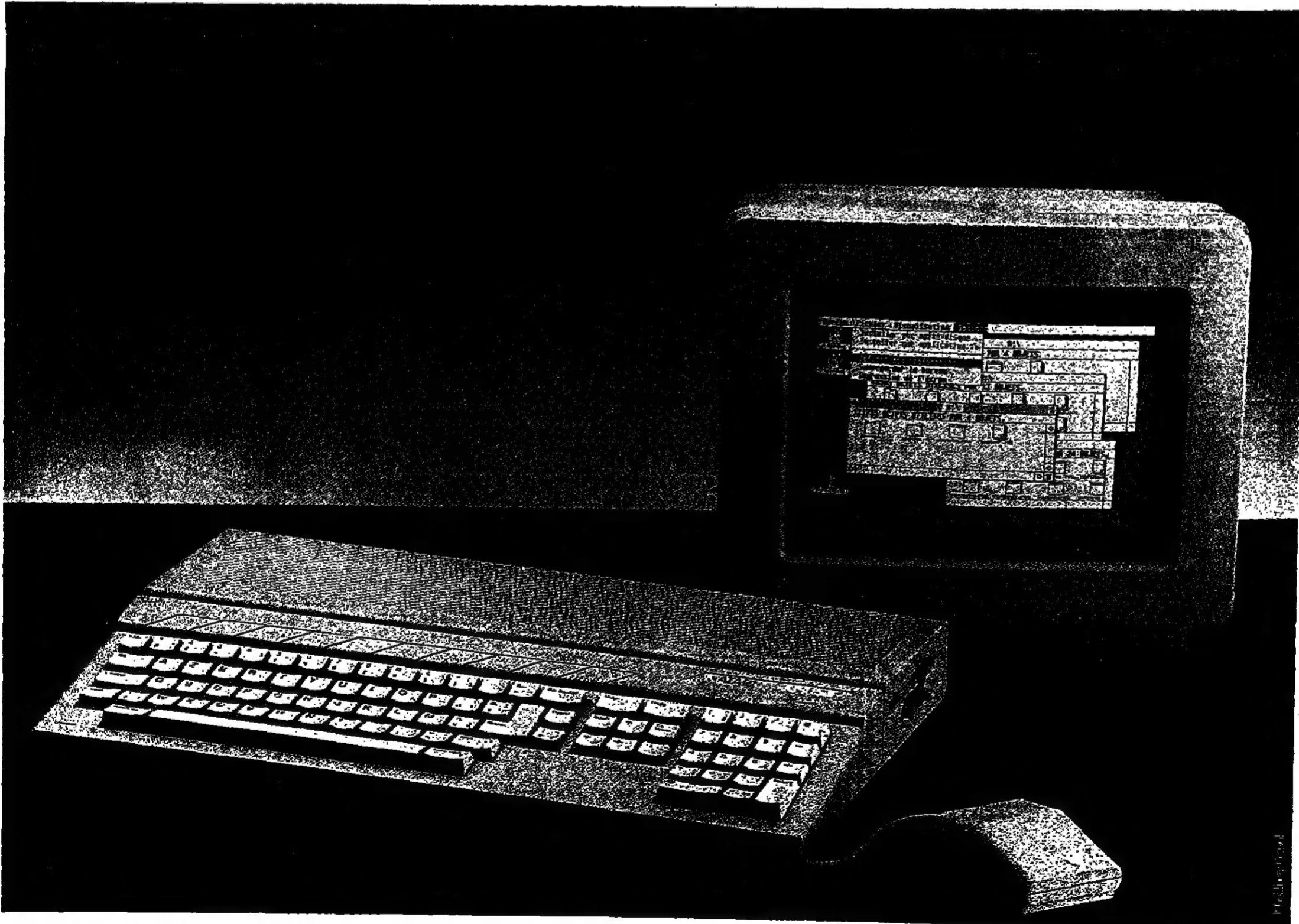
Pour nous, Atari, la technologie de pointe pour tous est bien l'aboutissement d'une philosophie d'entreprise. La preuve en est bien le 1040 ST.

Entre nous, aujourd'hui, qui pourrait faire mieux?

FR3, LE 12 AVRIL A 13H45
GRAND REPORTAGE
SUR LE MONDE DES LOGICIELS ATARI



ATARI FRANCE S.A. 9, RUE SENTOU 92150 SURESNES (1) 45 06 60 60



ATARI 1040 ST COMPREND : UNITÉ CENTRALE + 1 MÉGA DE RAM + LECTEUR DE DISQUETTE INTÉGRÉ 3,5" 720 K FORMATÉ + SOURIS + SORTIE COULEUR RVB PÉritel
+ MONITEUR MONOCHROME HAUTE RÉOLUTION : 8 430 F HT (10 000 F TTC) - MÊME CONFIGURATION AVEC MONITEUR COULEUR : 10 120 F HT. (12 000 F TTC).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : MICROPROCESSEUR 16/32 BITS MC 68000 + 1 MÉGA-OCTET DE RAM + SYSTÈME GEM DE DIGITAL RESEARCH + GRAPHISME HAUTE DÉFINITION 640 X 400 + CLAVIER AZERTY ACCENTUÉ 94 TOUCHES AVEC BLOC NUMÉRIQUE ET TOUCHES DE DÉPLACEMENT SÉPARÉS + LECTEUR DE DISQUETTE INTÉGRÉ 3,5" 720 K FORMATÉ + SOURIS + NOMBREUX INTERFACES EN STANDARD RS 232 + CENTRONICS + DISQUE DUR HAUTE VITESSE 10 MEGABITS PAR SECONDE + LECTEUR DE DISQUETTE + PRISE MIDI + ÉMULATEUR VT 52 INTÉGRÉ

MARCHÉS FINANCIERS
NEW YORK

Table with multiple columns of financial data, including market indices and company names. The text is small and partially obscured by the page fold.

122

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

9 avril

La hausse reprend

Moins de quarante heures de travail ont suffi à la Bourse de Paris pour récupérer ses forces. Mardi, l'irrésistible mouvement de hausse a repris rue Vivienne. Il avait été violent dans la matinée (+ 2,87 %). Au cours de la grande séance, l'ardeur du marché allait être tempérée par des « queues » de ventes bénéficiaires. Elle n'en fut pas moins grande, et nombre d'actions, poussées par le tourbillon d'acheteurs, dépassèrent les 100 francs. Sur 2 034 valeurs traitées, 1 389 ont monté, 316 seulement ont baissé et 329 n'ont pas varié.

Simple réaction technique à la sécheresse de ces derniers jours ? C'est évident n'a pas été négative. Mais c'est surtout la recrudescence des prix du pétrole et la remarque insistante sur l'imminence d'une nouvelle baisse du taux d'escompte américain, qui ont donné une forte impulsion au marché, ce en meilleur moment. La consolidation est-elle achevée ? Certains n'en étaient pas persuadés. D'autres assuraient que le « Dow » pourrait à nouveau progresser de 500 points après en avoir perdu 100. En fait, toutes les hypothèses sont permises. Tout dépendra de la grande partie de l'activité de la Réserve fédérale.

L'activité s'est accélérée, et 146,50 millions de titres ont changé de mains, contre 129,76 millions la veille.

Pour expliquer cette nouvelle flamme de la hausse, les professionnels étaient prêts à invoquer la rumeur de Wall Street, le message du président Mitterrand au Parlement, qui a fait bonne impression, la baisse des taxes dans le monde, enfin, la déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac devant le Congrès de l'Assemblée nationale et dont les boursiers attendent beaucoup, surtout s'agissant de la privatisation.

Sur le marché obligataire, les investisseurs étrangers ont poursuivi leur pression de la demande (L'actif fut de 101 et que la cotation de SCRGF a été suspendue. Un trio composé de Dumez, Auxillière d'entreprise et Spie-Batignolles - ce dernier étant soutenu par la Shell française, actionnaire de Colas, filiale de SCRGF - aurait fait des propositions de rachat.

NEW-YORK

Forto reprise

Très sévère au cours des trois précédentes séances par d'abondantes prises de bénéfices, Wall Street s'est très vivement redressé mardi. Amorcé presque dès l'ouverture, le mouvement s'est poursuivi et même amplifié en fin de cotation. A la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de 34,24 points à 1 769,75. Le bilan de la journée a été d'autant plus qualitatif que ce résultat. Sur 2 034 valeurs traitées, 1 389 ont monté, 316 seulement ont baissé et 329 n'ont pas varié.

Simple réaction technique à la sécheresse de ces derniers jours ? C'est évident n'a pas été négative. Mais c'est surtout la recrudescence des prix du pétrole et la remarque insistante sur l'imminence d'une nouvelle baisse du taux d'escompte américain, qui ont donné une forte impulsion au marché, ce en meilleur moment. La consolidation est-elle achevée ? Certains n'en étaient pas persuadés. D'autres assuraient que le « Dow » pourrait à nouveau progresser de 500 points après en avoir perdu 100. En fait, toutes les hypothèses sont permises. Tout dépendra de la grande partie de l'activité de la Réserve fédérale.

L'activité s'est accélérée, et 146,50 millions de titres ont changé de mains, contre 129,76 millions la veille.

Table with columns: Valeurs, Cours de 7 mai, Cours de 8 mai. Lists various stocks and their price changes.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

CASINO: DES GRATUITES. - Le groupe envisage de distribuer une action gratuite pour dix anciennes, créée le 1er janvier 1986.

ESSO-CHEMIE: HAUSSE COMPARTIMENTALE DU BÉNÉFICE. - Cette filiale française du groupe pétrolier américain Exxon annonce une hausse de 41,7 % de son bénéfice net (248 millions de francs) pour 1985. Mais cette amélioration très sensible obéit dans un contexte très difficile, marqué, en particulier, par la forte concurrence des autres producteurs européens, provient, en bonne partie, de la réintégration d'une provision (51 millions de francs) pour hausse des prix. Le capital d'autofinancement après impôts s'élevait à 264 millions de francs (-17,2 %). Sa diminution est liée à l'érosion des marges et à l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, résultant de la reprise de provisions fiscales. Le chiffre d'affaires a augmenté de 6,6 % à 6 562 millions de francs.

Table with columns: Valeurs, % au 1er mai, % de coupon. Lists various stocks and their yields.

INDICES QUOTIDIENS

(BASE 100 = 31 déc. 1985)

Table with columns: Valeurs françaises, Valeurs étrangères, C° DES AGENTS DE CHANGE, TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE, COURS DU DOLLAR A TOKYO.

BOURSE DE PARIS Comptant

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

9 AVRIL

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

SECONDE MARCHÉ

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

Hors-cote

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various stocks and their prices.

SICAV 8/4

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various SICAV funds and their prices.

Étrangères

Table with columns: Valeurs, Cours, Dernier cours. Lists various foreign stocks and their prices.

Règlement mensuel

Large table with multiple columns: Valeurs, Cours, Premier cours, Dernier cours, % +/-. Lists various stocks and their price changes over time.

COTE DES CHANGES

Table with columns: MARCHÉ OFFICIEL, COURS DES BILLETTS AUX GIBCHETS, MARCHÉ LIBRE DE L'OR. Lists exchange rates for various currencies.



13, LE 12 AVRIL A 13h45 GRAND REPORTAGE MONDE DES LOGICIELS ATARI

